



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2020***

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2020
Supplément n° 15**

* Reproduit tel que reçu ; approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2020**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2020	
I. Questions d'organisation	6
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	7
III. Questions financières, budgétaires et administratives	10
IV. Méthodes de travail du Conseil d'administration	11
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	13
V. Programmes de pays et questions connexes	18
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	19
VI. Évaluation	25
VII. Programmes de pays et questions connexes	26
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	26
Deuxième partie. Session annuelle de 2020	
I. Questions d'organisation	30
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Mise à jour conjointe sur la réponse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	31
III. Audit et contrôle internes	36
IV. Déontologie	36
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
V. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ainsi que du rapport annuel de l'Administrateur pour 2019	36
VI. Questions financières, budgétaires et administratives	36
VII. Égalité des genres au sein du PNUD	36
VIII. Rapport sur le développement humain	43
IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	44
X. Évaluation	44
XI. Volontaires des Nations Unies	44

XII.	Fonds d'équipement des Nations Unies	44
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIII.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	45
XIV.	Questions financières, budgétaires et administratives	45
XV.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	50
XVI.	Évaluation	50
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XVII.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	50
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2020	
I.	Questions d'organisation	55
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II.	Audit et contrôle internes	55
III.	Déontologie	57
IV.	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	57
V.	Questions financières, budgétaires et administratives	59
VI.	Méthodes de travail du Conseil	60
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VII.	Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et dialogue structuré sur le financement	60
VIII.	Évaluation	65
IX.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes	66
X.	Volontaires des Nations Unies	67
XI.	Fonds d'équipement des Nations Unies	69
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII.	Déclaration de la Directrice exécutive et dialogue structuré sur le financement	70
XIII.	Évaluation	75
XIV.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	76
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XV.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	77
XVI.	Questions diverses	79
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2020	80
II.	Composition du Conseil d'administration en 2020	108
III.	Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 29 mai 2020	109

Première partie
Première session ordinaire de 2020

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 3 au 6 février 2020**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, du 3 au 6 février 2020. Le président nouvellement élu du Conseil a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et a remercié le président sortant et les vice-présidents sortants pour leur capacité de direction et leur engagement dans le fonctionnement du Conseil en 2019. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu les membres suivants du Bureau pour 2020 :

Président :	S.E. M. Walton Webson	(Antigua-et-Barbuda)
Vice-président :	S.E. M. Georgi Panayotov	(Bulgarie)
Vice-présidente :	S.E. M ^{me} Anna-Karin Enestrom	(Suède)
Vice-présidente :	S.E. M ^{me} Valentine Rugwabiza	(Rwanda)
Vice-président :	S.E. M. Mansour Ayyad Alotaibi	(Koweït)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2020 ([DP/2020/L.1](#)), et a approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2019 ([DP/2020/1](#)). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel pour 2020 ([DP/2020/CRP.1](#)) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2020.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2019 figurent dans le document [DP/2020/2](#), disponible sur les sites Web du [PNUD](#) et du [FNUAP](#).

5. Le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2020 :

Session annuelle de 2020 :	1 ^{er} au 5 juin 2020 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2020 :	31 août au 4 septembre 2020

Déclaration du président du Conseil d'administration

6. Dans son discours d'ouverture, le président du Conseil a déclaré qu'il veillerait à ce que les engagements du Conseil soient pragmatiques et axés sur les résultats, donnant ainsi le ton au fonctionnement du Conseil en 2020. Les États membres devaient garder à l'esprit la façon dont les délibérations du Conseil ont permis aux organisations d'assurer la prestation de services essentiels à ceux qui en avaient le plus besoin. Il a insisté sur l'importance de l'année 2020, à 10 ans de l'échéance fixée pour le Programme 2030 pour le développement durable et des objectifs de développement durable. Les membres du Conseil doivent poursuivre leur dialogue actif et constructif avec le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur les priorités de développement. Le Conseil et les organisations doivent demeurer perspicaces, agiles, concentrés et innovants lorsqu'ils abordent des questions comme l'examen à mi-parcours des plans stratégiques des organisations et le prochain cycle de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévu en 2020.

7. Le président s'est réjoui de l'engagement des trois organisations envers le renforcement de la cohérence, de la transparence et de la responsabilisation au niveau des Nations Unies. Dès la première session ordinaire de 2020, il démontrera sa

volonté d'insuffler un esprit d'équipe entre le Conseil et les organisations. Il a insisté sur la poursuite du dialogue intersessionnel tout en se montrant convaincu que cela favoriserait un partenariat plus solide, des orientations plus efficaces et un partage d'expérience plus large sur les questions stratégiques du programme commun et la prise de décision consensuelle. Afin de promouvoir un plus grand dialogue entre les organisations et le Conseil, il renforcera son rôle de passerelle et facilitera une communication ouverte et honnête, y compris une feuille de route pour la conclusion des discussions sur les méthodes de travail. Il a prévu de relancer les délibérations avec la présidence des autres conseils d'administration et d'assurer la cohérence au niveau des discussions. Il sollicitera la participation des chefs des fonds et programmes et des institutions spécialisées à des réunions régulières afin de permettre une communication ouverte et franche sur les questions touchant le Conseil. Il a exhorté les États membres à travailler dans un esprit commun afin de parvenir à l'élaboration de décisions à fort impact et judicieuses.

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

8. La directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 pour le PNUD (DP/2020/3). La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a présenté le rapport de son organisation sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 (DP/FPA/2020/1). Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 (DP/OPS/2020/1). Le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2020/4) a également été déposé.

9. Dans leurs commentaires généraux, les membres du Conseil ont salué les opinions sans réserve des commissaires aux comptes formulées à l'égard de chaque organisation pour 2018, tout en notant qu'il existe encore une marge de progression. Ils ont réaffirmé l'importance des mesures préventives, de l'assurance qualité, de la sensibilisation à la déontologie et de la protection des dénonciateurs. Ils ont également accueilli favorablement les investissements dans la technologie en vue de faciliter la gestion des risques, d'accroître les économies grâce à des traitements des achats efficaces, d'assurer une conformité plus rigoureuse aux cadres de contrôle interne et de réduire la vulnérabilité à l'erreur humaine. Ils ont demandé à ce que le Comité des commissaires aux comptes inclue dans ses prochains rapports des conclusions pertinentes sur des visites de pays. Une délégation a noté qu'il serait utile d'inclure dans les lignes de signalement existantes des informations sur l'évaluation des formations auxquelles participe le personnel des institutions.

PNUD

10. Les membres du Conseil se félicitent de la réduction du nombre de nouvelles recommandations d'audit pour 2018 par rapport à 2017, et des recommandations d'audit classées « hautement prioritaires ». Ils ont invité le PNUD à continuer de renforcer ses sept principales priorités de gestion liées à l'audit, en particulier celles qui ne sont pas classées comme étant « sur la bonne voie » et ont exprimé leur satisfaction quant à son approche globale à l'égard des problèmes répétitifs recensés lors des audits. Ils ont noté qu'en 2018, un certain nombre de nouvelles

recommandations d'audit portant sur la gestion des ressources humaines avaient été formulées. En outre, ils ont souligné que les recommandations d'audit relatives à l'approche harmonisée à l'égard des transferts de fonds (HACT) et à la gestion des programmes et des projets devaient être améliorées, malgré les progrès réalisés. Ils ont également noté que les projets financés au moyen de la participation du gouvernement aux coûts présentaient des difficultés et ont demandé des éclaircissements sur les stratégies pour y remédier. Ils ont encouragé le PNUD à sensibiliser davantage le personnel au cadre de contrôle interne, en particulier au niveau des pays, et à favoriser un respect rigoureux des mécanismes de responsabilisation du PNUD. Ils s'attendaient à ce que les initiatives du PNUD comme la stratégie « People for 2030 », le regroupement des activités transactionnelles et l'investissement dans des technologies relatives aux achats aient un impact sur les priorités d'audit. Le groupe a insisté sur le fait que les processus de recrutement concurrentiel ne devraient pas être compromis et, tout en reconnaissant la nécessité d'un recrutement rapide dans les situations difficiles, il s'est dit préoccupé par la recommandation de l'audit sur le recours abusif aux exceptions pour la passation de marchés de gré à gré et à la dérogation aux processus de recrutement concurrentiel ; il a sollicité des précisions sur la manière dont le PNUD chercherait à parfaire le cadre de contrôle interne et les politiques relatives à la gestion des effectifs/du personnel.

FENU

11. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport d'audit sans réserve du FENU pour 2018 et l'application effective des recommandations d'audit des périodes précédentes.

FNUAP

12. Les membres du Conseil se sont félicités de la réduction du nombre de recommandations d'audit pour 2018 par rapport à 2017 et ont soutenu les efforts continus du Fonds visant à clore les recommandations d'audit en suspens. Ils ont exprimé leur inquiétude quant au fait que 8 des 12 recommandations des audits précédents étaient toujours en cours de mise en œuvre. Ils ont encouragé le Comité des commissaires aux comptes à continuer à surveiller la direction et à collaborer avec elle afin de s'assurer que les recommandations d'audit sont pleinement mises en œuvre et closes. Ils se sont félicités de la finalisation et de la mise en œuvre de la politique de gestion du risque institutionnel du Fonds et ont demandé des détails sur le calendrier exact de la mise en œuvre de ladite politique et sur les obstacles attendus à cette démarche. Ils ont salué la finalisation de la conception du processus d'assurance au dernier kilomètre et du programme de formation du FNUAP, ainsi que l'achèvement des audits du dernier kilomètre de ses 16 principaux partenaires d'exécution ; ils ont demandé des détails sur la manière dont les enseignements tirés perfectionneront les processus de gestion des risques au niveau des pays. Réaffirmant l'importance du rôle de la direction d'assurer une gestion et un contrôle efficaces des risques, ils ont demandé un rapport actualisé sur les initiatives de la direction visant à renforcer son rôle de surveillance afin de garantir des améliorations solides et durables.

UNOPS

13. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés par l'UNOPS dans la clôture des recommandations d'audit en suspens de 2018, tout en notant la forte augmentation du nombre de nouvelles recommandations pour 2018 par rapport à 2017, liées principalement aux processus de gestion financière, à l'évaluation des actifs et aux procédures d'amortissement. Notant que quatre des nouvelles

recommandations concernaient oneUNOPS, ils ont exprimé leur préoccupation, en particulier en ce qui concerne le manque de séparation des tâches pour les processus de traitement des achats, un domaine à haut risque de mauvaise gestion financière et de fraude. Ils ont réitéré la nécessité pour l'UNOPS d'élaborer une stratégie sur l'utilisation de sa réserve excédentaire, comme l'ont souligné le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes au cours des années consécutives, et attendent avec intérêt un rapport actualisé conformément à la décision 2019/20 du Conseil d'administration. Ils ont soutenu la recommandation visant à faire de l'intégration des questions de genre une partie intrinsèque de la gestion des projets et se sont félicités de nouvelles directives pour l'intégration de la dimension de genre dans les projets et de son inclusion dans oneUNOPS. Ils ont encouragé l'UNOPS à continuer à développer oneUNOPS afin de réduire les risques et de remédier aux faiblesses identifiées dans la séparation des tâches.

Réponse

14. En réponse, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a souligné que le FNUAP utiliserait son système de planification des ressources institutionnelles pour répondre aux recommandations en attente, contrôler les exceptions et accroître la transparence, y compris pour le traitement des achats. Le système de planification des ressources institutionnelles permettrait de faire le suivi intégral du cycle « planification à la production de rapports » des programmes, ce qui constitue une innovation majeure. Elle a souligné que, bien que le FNUAP déploie sa politique de gestion des risques au cours du deuxième trimestre 2020, l'organisation a déjà mis en place une stratégie de gestion des risques, qui a été officialisée par la politique ; le Fonds veillera à ce que tout le personnel connaisse bien la nouvelle politique afin d'éviter les obstacles à sa mise en œuvre.

15. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a confirmé que l'UNOPS s'est occupé des insuffisances de ses procédures d'évaluation de son inventaire et de ses actifs et a revu les processus et les modèles afin de veiller à ce que les utilisateurs saisissent des informations actualisées en temps utile. L'UNOPS a mis en place un nouveau cadre de contrôle interne en 2020, ce qui permettra de remédier au manque de séparation des tâches au niveau du traitement des achats. L'organisation attend avec intérêt de pouvoir aborder la question de sa réserve excédentaire lors de la session annuelle de 2020, conformément à la décision 2019/20.

16. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que la participation du gouvernement aux coûts était une importante source de financement et demeurerait une priorité absolue pour l'organisation. Cet aspect a été traité sur la base de projets spécifiques. Le PNUD a également adopté une politique de dénonciation révisée qu'il est en train de mettre en œuvre dans l'ensemble de l'organisation. Elle a noté que le processus de remontée de l'information associé à la gestion du risque institutionnelle est passé de « projet au programme », puis du « niveau de pays au niveau régional » avant d'atterrir entre les mains du comité de gestion du risque institutionnelle de l'organisation. Les éléments déclencheurs du processus de remontée de l'information sont la gestion financière, la sécurité, le risque de représentation, l'augmentation de la taille des programmes et les situations de crise. Sur le plan des ressources humaines, le PNUD était en cours de révision de ses politiques et directives concernant l'utilisation des postes de classes P6 et P7, de revoir la façon dont il procédait aux affectations stratégiques, de déterminer la meilleure façon d'ajuster les modalités contractuelles et de définir clairement les rôles et les responsabilités.

17. Le Conseil a adopté la décision 2020/1 sur les rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2018.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

18. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP et le Directeur adjoint et Chef du service financier du PNUD ont présenté la proposition globale préliminaire conjointe sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA/ICEF-UNW/CRP.1).

19. Un groupe de délégations s'est félicité de l'adoption conjointe de la politique harmonisée de recouvrement des coûts, qui, selon lui, constitue un modèle pour le système des Nations Unies pour le développement. Ce groupe a exhorté les organisations à adopter une approche harmonisée en matière de taux et de la méthode et la classification des coûts sur la base de la politique de 2013, afin d'encourager leur collaboration et de s'aligner sur la réforme des Nations Unies. Il s'est félicité des catégories plus harmonisées de classification des coûts et des changements suggérés. Il a également salué l'inclusion d'informations détaillées sur l'impact financier des taux différenciés et de la présentation désagrégée par institution et par catégorie ; il a souhaité que les prochains rapports financiers annuels contiennent davantage de données désagrégées. Il a souligné que le recouvrement intégral des coûts restait essentiel pour éviter les subventions croisées, même dans le cadre d'une approche harmonisée. Il a vivement encouragé les organisations à illustrer davantage les options permettant de combler les lacunes restantes en matière de dérogations, de taux différenciés et de conformité. Tout en soulignant que les organisations devraient réduire le nombre de dérogations, il s'attend à ce que le projet ultérieur propose une politique de dérogation respectueuse des principes de transparence et d'harmonisation. Il a cherché des options fondées sur des données probantes pour aligner et ajuster les taux différenciés, supprimer les effets de distorsion potentiels et créer des conditions propices à un financement favorable, comme le prévoit le Pacte de financement. Tout en exigeant un plus grand respect de la politique existante et révisée en matière de recouvrement des coûts, il a accueilli favorablement les suggestions visant à empêcher les donateurs individuels de compromettre le recouvrement intégral des coûts. Il a souhaité obtenir un document politique présentant de manière complète et transparente les informations relatives à la classification, à la méthodologie et aux taux de recouvrement des coûts, comprenant des définitions claires, mutuellement exclusives et collectivement exhaustives de toutes les catégories de coûts. Il a encouragé la poursuite des discussions dans le cadre d'une consultation informelle conjointe avant la session annuelle 2020, avec la présentation d'un projet de politique pendant la phase préparatoire de ladite session.

20. D'autres délégations se sont félicitées que la catégorisation de coûts a augmenté le niveau de transparence et mis en exergue des pratiques de co-audit. Elles ont rappelé que le principal objectif de la réforme était de renforcer la collaboration entre institutions, d'éliminer la concurrence pour les ressources et d'accroître la mise en commun des fonds et la coopération. Elles ont déclaré attendre avec intérêt un budget équilibré, qui contribuera à un financement efficace des activités de développement et réduira au minimum les subventions croisées. Reconnaissant que le barème nominal du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) était inférieur à 8 % et que l'excédent obtenu a été utilisé pour financer les dépenses institutionnelles, elles ont demandé des précisions sur la manière dont ces fonds ont été utilisés. Elles ont cherché à obtenir des informations sur les ressources que les organisations utiliseraient pour verser des contributions majorées aux activités de coordination. Elles ont mis l'accent sur l'importance de mettre fin à la pratique des

barèmes de taux différenciés, en particulier pour les accords de legs, ajoutant que tous les donateurs devraient payer le même taux et le même niveau.

21. En réponse, le Directeur adjoint et Chef du service financier du PNUD a souligné que le principe de recouvrement des coûts visait à veiller à ce que les ressources de base ne subventionnent pas les ressources autres que les ressources de base ; les organisations ont prouvé qu'elles ne se sont pas adonnées à de telles pratiques, sauf sur instructions du Conseil. Le taux harmonisé de recouvrement des coûts, par exemple, a eu pour effet secondaire d'obliger certaines organisations à utiliser les ressources de base pour subventionner les ressources autres les ressources de base afin d'atteindre le taux de 8 % requis. Cela dit, le taux harmonisé a permis d'atténuer la concurrence et de créer un environnement propice à la collaboration, comme le demandait la réforme des Nations Unies, et pourrait servir de modèle au système des Nations Unies une fois les dernières difficultés, dues à des mandats différents, aplanies. L'élaboration des principes harmonisés pour l'octroi de dérogations serait également bénéfique, mais il faudrait qu'ils soient suffisamment souples pour permettre aux dirigeants d'organisations de continuer à accorder des dérogations dans les moments de crise. L'élaboration des principes d'octroi de dérogations repose sur une meilleure connaissance des informations supplémentaires dont le Conseil a besoin. Il a précisé que le recouvrement des coûts moyen s'est aligné en fait sur les recettes que les organisations ont reçues, ce qui explique l'équilibre budgétaire, et n'implique pas d'excédent ; toutes les recettes générées par le recouvrement des coûts ont été utilisées pour les activités de gestion.

22. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a confirmé que les activités de coordination des Nations Unies étaient entièrement financées par les ressources de base, le financement de ces activités ayant doublé en 2019. Il a souligné que, s'il est important de poursuivre l'harmonisation, un taux de recouvrement des coûts totalement harmonisé ne prévoyant aucune subvention croisée est difficile étant donné les modes de fonctionnement différents des organisations. De même, alors que les organisations visaient à limiter l'octroi de dérogations, leur règlement financier et leurs règles de gestion financière, tels qu'approuvés par le Conseil, donnaient aux responsables le pouvoir d'accorder des dérogations. Les organisations étaient prêtes à collaborer avec le Conseil pour élaborer des directives plus claires sur le recours aux dérogations, bien qu'il soit important de garder à l'esprit que les dérogations accordées jusqu'à présent étaient en fait proportionnellement faibles par rapport au total du revenu organisationnel.

23. Le Conseil d'administration a pris note de la proposition globale préliminaire conjointe sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA/ICEF-UNW/CRP.1).

IV. Méthodes de travail du Conseil d'administration

24. Le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a donné un aperçu des trois options présentées dans l'intervention commune des secrétariats du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les méthodes de fonctionnement du Conseil d'administration, comme demandé dans la décision 2019/22. Les directives révisées et harmonisées sur la conduite de visites individuelles et conjointes sur le terrain, en réponse à la décision 2019/16, ont également été déposées à titre d'information.

25. Dans leurs commentaires collectifs et individuels, les membres du Conseil ont salué la collaboration inter-institutionnelle sur l'harmonisation et la présentation des différentes options du programme de travail annuel. Toute option, ont-ils déclaré, ne devrait pas avoir d'effet négatif sur les cycles du programme de pays et sur la mise

en œuvre sur le terrain, et tous les sujets inscrits à l'ordre du jour des sessions du Conseil devraient couvrir des questions de fond. Ils ont souligné que les efforts en cours pour améliorer les méthodes de travail visaient à revigorer la gouvernance des organes directeurs ; le consensus entre les États membres est donc essentiel pour mettre en œuvre une approche orientée vers l'action. Toute amélioration significative des réunions conjointes et individuelles nécessite une certaine souplesse et la volonté des États membres d'examiner l'efficacité des réunions du Conseil tout en maintenant l'efficacité de leur fonction de surveillance. Ainsi, les discussions ne devraient pas porter sur le nombre de sessions du Conseil par an, mais plutôt sur ce que le Conseil doit faire pour assumer son rôle de surveillance. Ils sont tout à fait d'accord sur la nécessité de respecter les mandats distincts des organisations sous la responsabilité des différents Conseils d'administration comme base d'une approche globale pour aborder le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

26. Les délégations avaient des positions différentes sur les trois options. Certaines se sont félicitées des trois options proposées, qui constituent une bonne base de discussion ; d'autres ont demandé des précisions. Beaucoup ont mis en garde contre la mise en place d'une surveillance « asymétrique », dans laquelle certaines délégations seraient incapables de s'engager pleinement dans les travaux du Conseil. Dans cette optique, l'option 3 était la moins favorable puisque la résolution 40/243 de l'Assemblée générale interdit les réunions pendant la réunion de haut niveau ; s'engager dans un processus intergouvernemental pour modifier la législation n'était pas optimal. D'autres ont souligné que le fait de renvoyer des points à l'ordre du jour d'une session à une autre en raccourcissant ou en annulant la deuxième session ordinaire n'améliorerait pas nécessairement l'efficacité de leur rôle de surveillance. Certaines ont soutenu la proposition de tenir deux sessions du Conseil par an, en fonction de la taille, du budget et des rôles des organisations, conformément aux autres codes de gouvernance des Nations Unies et dans le cadre des efforts visant à réduire les coûts, à réorienter les économies vers les équipes de pays, à rationaliser un calendrier chargé, à optimiser la participation et à alléger la pression sur les petites délégations. D'autres ont demandé des éclaircissements sur la manière dont les changements influenceraient le calendrier de publication en temps opportun des documents officiels afin que les délégations puissent se préparer pour les sessions.

27. Les délégations ont souligné que la réunion conjointe des Conseils se voulait un forum pour discuter des points de l'ordre du jour présentant un intérêt commun pour tous les Conseils et limiter les doubles emplois, renforcer la coordination et permettre aux États membres d'aborder les questions de manière globale. Certaines ont déclaré que le pouvoir de décision devrait rester entre les mains des différents Conseils et ne devait pas être transféré à la réunion conjointe des Conseils. De ce point de vue, l'inscription des points communs à l'ordre du jour de la réunion conjointe des Conseils posait problème, car cette instance n'avait pas de pouvoir de décision. D'autres étaient ouvertes à l'idée d'explorer les avantages de conférer un pouvoir de décision à la réunion conjointe des Conseils en termes d'efficacité et d'efficience. De nombreuses délégations ont exprimé leur désaccord avec la proposition d'organiser toutes les deuxièmes sessions ordinaires des différents Conseils l'une après l'autre en une semaine de réunions consolidées du Conseil, car cela semblait soutenir la proposition d'un « méga-Conseil » que les États membres avaient déjà rejetée.

28. Certaines délégations se sont déclarées prêtes à envisager une nouvelle convocation du groupe restreint sur les méthodes de travail, avec pour mandat d'élaborer des options finales (sur la base des trois options) qui permettraient au Conseil de prendre une décision lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ; d'autres ont déclaré que le lancement d'un nouveau groupe de travail restreint ne permettrait pas de parvenir à un consensus. Elles ont demandé une analyse plus approfondie sur la manière dont les changements proposés pourraient influencer

différemment sur chaque Conseil, y compris une analyse d'un point de vue budgétaire pour déterminer la façon dont les options proposées pourraient permettre de réaliser des économies.

29. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a déclaré, en ce qui concerne les demandes d'informations complémentaires, que le secrétariat reviendrait vers le Conseil après une analyse supplémentaire, notamment sur le coût des sessions formelles et des réunions informelles. En termes de quantité par rapport à la qualité, le Conseil pourrait choisir de réduire le nombre de réunions informelles en décidant d'autoriser uniquement l'étude des points formels de l'ordre du jour lors des réunions informelles. De même, le Conseil pourrait envisager de ne présenter que des points décisionnels lors de ses sessions formelles. Il a assuré aux membres du Conseil que le secrétariat s'employait à faire en sorte que le cycle de programme de pays soit aligné sur les Cadres de coopération. Le secrétariat veillera également à ce que les documents du Conseil soient publiés en temps utile afin de permettre aux délégations de se préparer pour les sessions officielles.

30. Le Chef du Service du Conseil d'administration du FNUAP a souligné qu'une autre question à examiner au cas où l'option 2 ou 3 serait mise en œuvre, était de savoir quand présenter des rapports qui dépendent de données, comme les rapports financiers, qui étaient souvent présentés à la deuxième session ordinaire, afin de laisser suffisamment de temps pour sélectionner les données et les informations contenues dans les rapports. Il est néanmoins préférable de présenter les rapports financiers lors de la session annuelle plutôt que de les présenter l'année suivante lors de la première session ordinaire, car cela entraînerait de longs délais entre la clôture des livres et la discussion des rapports financiers.

31. Le Conseiller en partenariat de l'UNOPS a souligné que si le Conseil décidait d'annuler la deuxième session ordinaire, l'UNOPS présenterait alors le rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies à la première session ordinaire suivante. De même, l'UNOPS présenterait à la session annuelle son examen stratégique à mi-parcours, traditionnellement soumis à la deuxième session ordinaire, en gardant à l'esprit qu'il devrait également tenir compte des préoccupations entourant la disponibilité des données.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/2 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Déclaration de l'Administrateur

33. Dans son allocution (disponible sur le [site Web du PNUD](#)), l'Administrateur a souligné que malgré un contexte mondial complexe et diversifié en 2019, les résultats du PNUD en matière de développement par rapport à son Plan stratégique 2018-2021 et les six solutions distinctives étaient en bonne voie. Centré sur la mise en œuvre, le PNUD a continué à collaborer avec ses partenaires pour relever certains des défis les plus complexes, multidimensionnels et profondément enracinés de la décennie. Il s'agit notamment de l'inégalité, du changement climatique et des causes profondes

de la migration et des déplacements forcés. À cet égard, le *Rapport sur le développement humain 2019* du PNUD a offert une nouvelle perspective pour comprendre les raisons pour lesquelles les populations descendent dans la rue et les mesures qui peuvent être prises à cet égard.

34. En 2019, le PNUD a adopté une approche intégrée pour lutter contre les inégalités, l'exclusion et la pauvreté multidimensionnelle en aidant les parlements à promouvoir l'inclusion grâce à un engagement efficace de la société civile en faveur des objectifs de développement durable et à un renforcement de la protection et de la promotion des droits de la personne. Le PNUD a collaboré avec 90 pays environ pour revoir les lois et politiques discriminatoires sur le VIH, la tuberculose et les questions de santé plus générales qui perpétuent l'exclusion et la marginalisation, tout en promouvant une approche plus intégrée de l'égalité des sexes dans l'ensemble des objectifs de développement durable. En interne, le PNUD a été l'une des organisations des Nations Unies les plus performantes par rapport au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

35. Par le biais de son initiative Promesse climatique 2019, le PNUD aidait les pays du monde entier à augmenter leurs contributions déterminées au niveau national tout en adoptant une approche intégrée des questions climatiques lors de la mise en œuvre de ses solutions distinctives. Une nouvelle phase de l'initiative Promesse climatique a été marquée par le lancement, début 2020, de Mission 1.5, un jeu mobile qui vise à permettre aux gens de s'exprimer sur les solutions climatiques réalisables en fonction des contributions déterminées au niveau national de leur pays. Grâce aux financements de fonds verticaux pour l'environnement et le climat, le PNUD est intervenu dans 44 pays, en leur permettant d'éviter des millions de tonnes d'émissions de CO₂ et en aidant des millions de personnes.

36. En 2019, le PNUD a continué à s'attaquer aux causes profondes de la migration et des déplacements forcés. Lors du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019, le PNUD s'est fixé trois nouveaux objectifs pour soutenir le Pacte mondial sur les réfugiés dans 40 pays dans les domaines de la gouvernance locale : état de droit et droits de la personne ; emploi décent pour les personnes déplacées ; prévention des conflits, consolidation de la paix et développement. Compte tenu des économies réalisées grâce à la prévention par rapport à l'aide humanitaire, le PNUD a proposé une offre renouvelée sur la prévention qui comprenait des activités génératrices de revenus pendant les crises, la poursuite des initiatives sous-régionales et multinationales à une plus grande échelle pour accélérer le développement et favoriser la stabilité régionale, notamment par le biais du Programme sur les zones frontalières d'Afrique du PNUD.

37. Sur le plan interne, le PNUD a pris des mesures pour s'assurer que son modèle de fonctionnement est efficace et efficient pour soutenir l'exécution, tout en continuant à renforcer et à développer les capacités actuelles et nouvelles. En 2019, le PNUD était en bonne voie d'équilibrer le budget pour la troisième année consécutive, ce qui renforce sa stabilité et sa viabilité financières. Il convient de noter que les contributions de base, y compris les engagements pluriannuels, ont augmenté pour la deuxième année consécutive, et le PNUD a enregistré une augmentation importante des fonds communs. Le PNUD a également reçu du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, pour l'année 2018, une opinion d'audit sans réserve pour la quatorzième année consécutive. Parmi les autres innovations et gains d'efficacité internes figurent le regroupement des services institutionnels dans les bureaux de pays et l'amélioration des stratégies d'opérations institutionnelles pour les équipes de pays ; le lancement de la nouvelle stratégie « People for 2030 », qui prévoit notamment un lieu de travail plus inclusif et plus sûr ; l'initiative « Greening Moonshot » du PNUD visant à réduire les émissions de gaz à effet de

serre ; la mise en place du réseau de laboratoires accélérateurs du PNUD, qui fait partie de son Réseau de politique mondiale ; et le lancement en 2019 du Pôle financier pour financer et soutenir l'« Impact des ODD ».

38. Le PNUD est resté pleinement engagé dans la mise en œuvre efficace de la réforme des Nations Unies, comme en témoigne son engagement actif dans tous les aspects de la réforme en 2019. En 2020, le PNUD continuera à jouer un rôle clef dans tous les volets de la réforme, y compris le Cadre de coopération, le cadre de gestion et de responsabilisation et l'examen des bureaux multipays et l'examen régional, et continuera à être le principal prestataire de services du système des coordonnateurs résidents. Le défi à relever était de permettre au PNUD de rester utile à une nouvelle génération de partenaires, œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable durant la Décennie d'action 2020-2030. Le PNUD continuera à répondre aux complexités de la mise en œuvre de son Plan stratégique 2018-2021, notamment en explorant et en relevant les défis actuels et nouveaux entourant les inégalités, le changement climatique, la migration et les déplacements forcés.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

39. Les membres du Conseil ont souligné que le développement demeurait au cœur du mandat du PNUD, qui mettrait en place des activités liées au Programme 2030, conformément à l'examen quadriennal de 2016. Ils ont souligné l'importance de renforcer les capacités nationales pour la réalisation des objectifs de développement durable conformément aux priorités nationales et pour l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Ils se sont félicités des tendances financières positives et de l'augmentation des contributions aux ressources de base, notamment de la part des pays de programme. Ils ont toutefois indiqué qu'ils restaient préoccupés par le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, ce qui pourrait nuire à l'exécution dans les pays de programme concernés, et ont insisté sur l'importance d'un financement de base prévisible et pluriannuel. Ils ont demandé à l'Administrateur de continuer à trouver des moyens créatifs pour remédier au déséquilibre de financement.

40. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur les besoins particuliers des pays à revenu moyen et des Petits États insulaires en développement (PEID), dont le statut les prive souvent d'aide au développement et les oblige à contracter des dettes paralysantes, souvent au lendemain de catastrophes climatiques. Ce groupe a demandé au PNUD de continuer à s'engager dans l'examen des bureaux multipays et à accroître son engagement auprès des PEID, notamment par le biais des Orientations de Samoa et de la Conférence sur les océans 2020. Il a renouvelé son soutien au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et s'est réjoui à la perspective d'un élargissement du rôle du PNUD dans la coopération Sud-Sud.

41. Un deuxième groupe de délégations s'est félicité du dialogue constructif entre le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et les organisations des Nations Unies sur l'inclusion de clauses relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels dans l'accord administratif type pour les fonds communs. Il a félicité le PNUD pour le suivi des recommandations du rapport Deloitte et l'élaboration de la stratégie globale et du plan d'action. Il a applaudi le PNUD pour le renforcement des capacités sur le terrain en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, notamment par la nomination d'un coordinateur à plein temps en Irak et la dispense de formation en face à face dans 20 centres de liaison conjointement avec le FNUAP. Il a cherché à obtenir des plans concrets pour 2020 afin de mieux analyser et améliorer les mécanismes de soutien aux victimes/survivants, et a demandé des détails sur la façon dont les organisations coordonneraient et partageraient les données probantes et les connaissances,

y compris les résultats des exercices de cartographie. Il a demandé un rapport actualisé sur la façon dont la révision des accords avec les partenaires d'exécution était alignée sur le Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels.

42. Un troisième groupe de délégations a félicité le PNUD pour avoir assuré une transition stable tout en mettant en œuvre les réformes des Nations Unies. Au cours de la Décennie d'action 2020-2030, il était important que le PNUD reste concentré sur l'accélération des actions et l'obtention de résultats. Il a encouragé le PNUD à continuer d'agir en tant qu'intégrateur, en mettant à profit son leadership éclairé et son expérience en matière d'exécution de projets de développement. Il s'est félicité de ses solutions fondées sur la nature pour le développement durable et attend avec intérêt de découvrir la façon dont le PNUD contribue à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le groupe a reconnu que la fonction d'évaluation rigoureuse du PNUD était un instrument important de responsabilisation, et a cherché à obtenir des détails sur la façon dont le PNUD partageait ces connaissances avec les États membres en vue de leurs examens nationaux volontaires. Il a demandé des informations sur le pôle sectoriel de financement du PNUD et sur la manière dont le PNUD se positionne pour faire face à l'insuffisance de financement des objectifs de développement durable et sur la façon dont sa stratégie pour le secteur privé débloquent des capitaux pour ceux-ci.

43. Un quatrième groupe de délégations a appelé les organisations des Nations Unies à : a) travailler en collaboration pour utiliser des données probantes de niveau mondial et des analyses communes par pays intégrées et alignées sur les engagements de réforme ; b) concevoir un Cadre de coopération solide, fonctionnant selon une approche systémique globale, avec des synergies et une complémentarité au sein des équipes de pays, des gouvernements et des parties prenantes et entre eux ; c) veiller à ce que les programmes de pays soient alignés sur le Cadre de coopération ; d) affecter des ressources à des résultats et à des efforts définis collectivement, notamment en accélérant la mise en œuvre du Pacte de financement ; e) poursuivre la programmation conjointe pour surmonter les cloisonnements ; f) tenir compte de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale lors de l'ajustement des plans stratégiques au cours de l'examen à mi-parcours. L'examen à mi-parcours devrait intégrer les enseignements tirés des résultats obtenus, notamment en ce qui concerne les indicateurs des objectifs de développement durable, l'alignement organisationnel et les résultats des axes de travail complémentaires. L'examen devrait refléter l'impact des réformes sur le mode de fonctionnement et les priorités programmatiques. Ce groupe attend avec intérêt une clarification du rôle d'intégrateur du PNUD dans le cadre des réformes à l'échelle du système. Il a encouragé le PNUD à procéder à un examen à mi-parcours, qui a dégagé des conclusions génériques pour la mise en œuvre du Programme 2030, lesquelles ont aidé à affiner les plans stratégiques et les cadres de résultats de manière à réduire les obstacles aux efforts conjoints et à favoriser un engagement efficace, global et cohérent des équipes de pays. Le groupe a demandé que les grandes lignes des examens à mi-parcours des éléments interinstitutionnels communs soient mises à disposition à l'avance sous une forme harmonisée et a accueilli favorablement la proposition d'organiser un atelier commun d'examen à mi-parcours avant la session annuelle de 2020.

44. Un cinquième groupe de délégations s'est félicité des contributions du PNUD au passage du système des coordonnateurs résidents au Bureau de la coordination des activités de développement, à l'introduction du Cadre de coopération, à la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion et à la garantie d'une cohérence avec le Pacte de financement. Il a souligné qu'avec les mécanismes de réforme en place, le système des Nations Unies pour le développement devait se concentrer sur les résultats et les changements comportementaux pour parvenir à un système plus

collaboratif, rationalisé et efficace. Il a exprimé son inquiétude face aux rapports faisant état de discours incohérents sur la réforme dans l'ensemble du système et a cherché à obtenir l'assurance que les réformes étaient approuvées sans réserve et mises en œuvre avec enthousiasme à tous les niveaux. Il a cherché à s'assurer que les coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents éclairaient les évaluations de performance des représentants de pays et vice versa, et a souhaité comprendre la façon dont les pays partenaires bénéficieraient de l'expertise et des services consultatifs du PNUD, surtout grâce à son rôle d'intégrateur, notamment en matière de prévention des conflits, d'État de droit et de gouvernance. Il a souligné que le Cadre de coopération devrait être l'instrument le plus important pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies en partenariat avec les pays hôtes, consolidé par des systèmes efficaces de surveillance et d'établissement de rapports et par un bilan commun de pays renforcé et fondé sur une approche sensible aux conflits, sur les droits de la personne et sur le principe de ne laisser personne de côté. Il a encouragé toutes les parties à prôner un suivi rigoureux et une harmonisation des rapports sur les engagements pris au titre du Pacte de financement et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

45. Le Conseil a tenu son premier dialogue interactif de 2020 sur le thème « La nature au cœur du développement durable ». Les discussions ont porté sur la manière dont l'investissement dans des solutions fondées sur la nature a contribué à protéger l'humanité des catastrophes, à assurer la sécurité des ressources en eau et alimentaires et à minimiser les risques pour la sécurité et les perturbations auxquels des pays sont confrontés. Ces solutions sont intimement liées aux efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et constituent un défi central pour la Décennie d'action du Programme 2030. Des exemples concrets de soutien du PNUD aux gouvernements du Pérou et de la République démocratique du Congo ont été mis en évidence par les représentants du PNUD sur le terrain. Les membres du Conseil ont examiné les changements systémiques nécessaires pour intensifier la réponse collective mondiale afin de s'attaquer aux facteurs politiques et financiers et aux autres causes de la destruction de la nature et la façon dont le PNUD était particulièrement bien placé pour aider les pays à développer leurs propres solutions basées sur la nature.

46. Les membres du Conseil ont souligné les conséquences de concevoir la nature et l'humanité comme deux notions distinctes et la dépendance de l'humanité vis-à-vis du bien-être de l'écosystème naturel et vice versa. Ils ont souligné que la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030, notamment de l'objectif primordial d'éradiquer la pauvreté, ne pourra devenir une réalité que si la nature est placée au cœur du développement durable. La relation entre la nature et le développement a fondamentalement changé. Les actions humaines systémiques, les économies et les industries étaient devenues cruciales pour le bien-être de la nature et pour le fonctionnement des principaux systèmes de survie. Les pays, les gouvernements et les collectivités devaient jouer leur rôle, alliant méthodes scientifiques et solutions fondées sur la nature. Le système des Nations Unies pour le développement, en particulier le PNUD, avait un rôle essentiel de coordination et d'intégration à jouer pour trouver des solutions globales et fondées sur la nature aux niveaux mondial, régional et local. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de traiter tous les aspects du défi, en s'appuyant sur les engagements et les outils des accords mondiaux sur le climat.

47. Les délégations ont souligné que la communauté internationale avait une occasion unique en 2020 de consolider et d'élargir ses engagements et d'explorer des solutions fondées sur la nature alors qu'elle s'engage dans un certain nombre

d'événements mondiaux axés sur le climat. Ces événements mettraient en lumière des solutions réalisables que les pays pourraient utiliser pour lutter contre le changement climatique par le biais d'adaptation et d'atténuation et pour atteindre les cibles explicites et implicites de l'ensemble des objectifs de développement durable. Le PNUD devrait s'efforcer de saisir ces opportunités et de les traduire en actions concrètes, ce qui nécessite de nouvelles méthodes de travail. La valeur unique du PNUD était qu'il permettait aux pays d'*expérimenter* la façon dont ils pouvaient faire les choses différemment à travers leur propre vision. Une transformation économique et structurelle était nécessaire pour relever le défi : la capacité d'expérimenter de nouveaux systèmes de gouvernance et de nouveaux avantages économiques, offerts comme partie intégrante des solutions à l'échelon pays où la nature est un élément majeur.

48. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont souligné que le PNUD devrait :

- a) œuvrer systématiquement en faveur de la promotion et de l'intégration de solutions fondées sur la nature dans la planification collective, tant au niveau des Nations Unies qu'ailleurs ;
- b) agir en tant que défenseur et concepteur, par son rôle d'intégrateur, en promouvant et en inventant des solutions fondées sur la nature, tout en aidant les pays à relever les défis climatiques ;
- c) collaborer avec la Banque mondiale pour établir des synergies et une complémentarité sur le front du climat ;
- d) faire valoir la nécessité d'un changement structurel transformationnel pour relever le défi climatique ;
- e) participer activement aux principaux événements mondiaux axés sur le climat de 2020 ;
- f) agir en tant qu'agent catalyseur du changement, en regroupant le secteur privé pour accroître l'impact des actions du PNUD sur les solutions fondées sur la nature ;
- g) travailler en collaboration avec les organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les partenaires gouvernementaux, les organisations d'aide et par le biais de fonds verticaux pour relever les défis climatiques ;
- h) utiliser l'expertise du PNUD en matière de gouvernance pour aider les gouvernements à gérer les activités océaniques et terrestres et à établir des partenariats pour promouvoir des solutions fondées sur la nature ;
- i) chercher à obtenir un impact efficace et optimal des ressources au niveau des pays ;
- j) modifier les procédures internes du PNUD pour intégrer le changement climatique dans les décisions internes ;
- k) identifier les domaines prioritaires catalytiques pour obtenir des gains de développement et protéger l'environnement.

V. Programmes de pays et questions connexes

49. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a présenté le point et donné un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour Cuba, la République démocratique du Congo, l'Iraq, le Mali, le Koweït et le Paraguay ; les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala, le Liban, le Tadjikistan et le Venezuela, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ; la deuxième prolongation du programme de pays pour le Mexique, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 ; la troisième prolongation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, du 1^{er} avril au 30 juin 2020, et pour la République arabe syrienne, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 ; et la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afghanistan, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les directions régionales pour l'Afrique, les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur les perspectives régionales.

50. Le Conseil d'administration a, conformément à sa décision 2014/7, examiné et approuvé les descriptifs des programmes de pays pour Cuba ([DP/DCP/CUB/3](#)), la République démocratique du Congo ([DP/CPD/COD/3](#)), l'Iraq ([DP/CPD/IRQ/3](#)), le Mali ([DP/CPD/MLI/4](#)), le Koweït ([DP/CPD/KWT/3](#)) et le Paraguay ([DP/CPD/PRY/3](#)).

51. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala, le Liban, le Tadjikistan et le Venezuela, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document [DP/2020/5](#).

52. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afghanistan, du 1^{er} janvier au 31 décembre, telle qu'elle figure dans le document [DP/2020/5/Add.1](#).

53. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du programme de pays pour le Mexique, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, telle qu'elle figure dans le document [DP/2020/5](#).

54. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, du 1^{er} avril au 30 juin 2020, et pour la République arabe syrienne, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, comme indiqué dans le document [DP/2020/5](#).

55. En réponse à un échange sur le descriptif de programme de pays pour Cuba, suivant son adoption, un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de s'abstenir des discussions à portée politique au sein du Conseil d'administration.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

56. Dans sa déclaration (disponible sur le [site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive a souligné que le Sommet de Nairobi, organisé par les gouvernements du Kenya et du Danemark en collaboration avec le FNUAP, a été un grand succès. L'intention du Fonds était de marquer le 25^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de son Programme d'action. Le sommet visait à créer l'élan politique et financier nécessaire pour mener à bien les travaux inachevés du Programme d'action de la CIPD dans le cadre du Programme 2030 pour le développement durable et pour revigorer et élargir la communauté de la CIPD. Le sommet n'était pas un forum pour présenter un nouveau discours ; le Programme d'action de la CIPD reste aussi valable et pertinent que jamais. Le sommet visait à redynamiser le mouvement et à obtenir des engagements pour accélérer l'action. La Directrice exécutive a, en outre, observé que la Déclaration de Nairobi et les engagements volontaires témoignent de la détermination mondiale pour accomplir le travail. Plus de 8 000 délégués venant de 173 pays y ont participé ; plus de 1 250 engagements ont été pris par des chefs d'État, des gouvernements, des donateurs, des entreprises, des organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres encore ; et des milliards de dollars ont été promis par des partenaires des secteurs privé et public. Dans le cadre du suivi du sommet, le Fonds convoquerait une commission de haut niveau composée d'un large éventail de parties prenantes afin de donner une impulsion aux engagements de Nairobi dans le cadre des mécanismes existants aux niveaux mondial, régional et national.

57. Il existe une forte volonté politique d'atteindre les trois résultats porteurs de transformation du Fonds, à savoir : i) mettre fin aux décès maternels évitables ; ii) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; iii) mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques néfastes. Le FNUAP poursuivra

cette dynamique dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. Entre-temps, le Fonds a mis en lumière un déficit de financement global de 222 milliards de dollars pour atteindre les « trois zéros » d'ici à 2030.

58. La Directrice exécutive a mis en évidence un certain nombre de sujets clefs pour le FNUAP en 2020. Le premier était l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021, et du budget intégré correspondant, 2018-2021. Les examens à mi-parcours en 2020 feraient le point sur les progrès accomplis et détermineraient les domaines dans lesquels il convient de se concentrer davantage. Le FNUAP assurerait un processus transparent avec le Conseil pour identifier les principaux moteurs et facilitateurs afin d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre au cours des deux années suivantes et de poser une base solide pour le prochain plan stratégique (2022-2025).

59. Le FNUAP a continué à progresser en collaborant avec les autres fonds et programmes dans le cadre du chapitre commun et, plus largement, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Pour le FNUAP, l'idée de mieux travailler ensemble et de faire avancer les réformes a été intégrée dans toutes ses activités. Le FNUAP est resté étroitement impliqué dans l'examen des bureaux régionaux et des bureaux multipays. À l'avenir, le FNUAP se concentrera sur l'intégration, l'adaptabilité, l'agilité, l'innovation et les résultats, tout en offrant aux équipes de pays son expertise dans des domaines comme les données pour le développement, la jeunesse, le dividende démographique et la création d'une dynamique de financement.

60. Le Fonds demeure fermement attaché au renforcement de sa gestion axée sur les résultats. En 2019, des évaluations externes, telles que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), ont constaté que les systèmes du FNUAP étaient performants, tandis que le Bureau de l'évaluation a procédé à la toute première évaluation de développement du FNUAP, qui l'a aidé à passer à l'étape suivante de la gestion axée sur les résultats. Sur le front humanitaire, le Bureau des affaires humanitaires du FNUAP répond aux besoins toujours croissants des personnes en situation d'urgence relativement aux services de santé sexuelle et reproductive, à la violence sexiste et aux soins de santé mentale. Les priorités humanitaires stratégiques du Fonds pour 2020 consistent à améliorer la préparation et le repositionnement, à renforcer le leadership et à perfectionner la capacité opérationnelle. Au cours des six derniers mois, le FNUAP a intensifié la réponse à la violence sexiste et la prestation de services de santé reproductive par des spécialistes dans ses centres régionaux. En interne, le Fonds a mis en place des outils solides pour assurer la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ; son objectif est désormais de s'assurer que ses systèmes fonctionnent de manière efficace tout en respectant la tolérance zéro. En septembre 2020, la Directrice exécutive assumera le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations tout en promouvant des approches axées sur les victimes. En 2020, le Fonds sera actif au niveau mondial dans les recensements de la population ; déjà 33 pays du programme du FNUAP ont terminé le recensement, 46 autres suivront en 2020 et 39 en 2021. Le Fonds thématique pour les données démographiques, récemment créé, contribuerait à renforcer les capacités en matière de recensements électroniques modernes et à assurer un développement éclairé de ces données.

61. La Directrice exécutive a souligné qu'en 2019, le FNUAP avait reçu un soutien financier record, avec des recettes combinées dépassant 1,3 milliard de dollars ; le financement de base devrait dépasser son objectif de 350 millions de dollars ; et le cofinancement avait atteint le chiffre record de 940 millions de dollars. Le Fonds

continuera de collaborer avec les institutions financières internationales et régionales pour plaider en faveur d'une augmentation des investissements dans la santé et le bien-être des femmes, des adolescentes et des jeunes. La Directrice exécutive a également annoncé le lancement de la Campagne Mobilisation des ressources de base 2020 du FNUAP. Elle a souligné l'importance du Pacte de financement et des dialogues structurés en matière de financement du FNUAP comme moyens pour élargir sa base de donateurs. Le FNUAP continuera à s'aligner sur d'autres organisations des Nations Unies pour améliorer les dialogues et progresser vers la réalisation des engagements pris au titre du Pacte de financement. Dans ce contexte, suite à la décision de 2018, il sera essentiel que le Conseil continue à fournir des orientations.

62. Le président du Conseil a félicité le FNUAP pour tout le travail qu'il accomplit, en notant qu'il était heureux d'entendre parler de progrès réalisés vers les « trois zéros » et que l'examen à mi-parcours sera un sujet important dont le Conseil sera saisi. En ce qui concerne le dialogue structuré en matière de financement, le texte de 2018 reste en vigueur et ce point sera à nouveau abordé en septembre 2020.

63. Les membres du Conseil ont exprimé leur vif soutien au mandat du Fonds et ont salué l'excellent travail qu'il a accompli pour faire du Sommet de Nairobi un succès, en particulier la série d'engagements renouvelés, le nombre impressionnant de participants et l'élargissement de la base des parties prenantes. Ils ont félicité le FNUAP pour ses efforts de mobilisation de ressources en 2019, qui ont permis d'atteindre des niveaux de financement records, dépassant les niveaux visés pour les ressources de base. Dans l'ensemble, les délégations ont souligné l'importance de la réforme des Nations Unies et le rôle central que le FNUAP a continué à jouer tout au long de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable.

64. Un groupe de délégations s'est félicité des contributions du FNUAP au passage du système des coordonnateurs résidents au Bureau de coordination du développement, à la mise en œuvre du cadre de responsabilisation de gestion et à l'alignement sur le Pacte de financement. Il s'est félicité du doublement de la contribution du Fonds versée au titre du partage des coûts liés au système de coordonnateurs résidents pour 2019, de l'internalisation du Cadre de coopération lors de l'élaboration des programmes de pays et de la mise en œuvre du prélèvement de 1 % sur les contributions à affectation stricte versées au titre des ressources autres que les ressources de base. Les délégations ont souligné qu'avec les mécanismes de réforme en place, le système des Nations Unies pour le développement devait se concentrer sur les résultats et les changements comportementaux pour parvenir à un système plus collaboratif, rationalisé et efficace. Elles ont exprimé leur préoccupation face aux discours incohérents sur la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies et ont cherché à obtenir l'assurance que les réformes étaient approuvées sans réserve et mises en œuvre avec enthousiasme à tous les niveaux. Elles se sont félicitées de l'élan donné par le Sommet de Nairobi et ont souhaité qu'il s'aligne davantage sur le programme de réformes. Elles ont demandé au FNUAP de continuer à promouvoir un message efficace et cohérent en interne, notamment sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Elles ont cherché à s'assurer que les coordinatrices résidentes et coordonnateurs résidents éclairent les évaluations de performance des représentants de pays et vice versa, et se sont réjouies des contributions du FNUAP à un solide réservoir de candidats potentiels aux postes de coordonnateurs résidents. Elles ont souligné que le Cadre de coopération devrait être l'instrument le plus important pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies en partenariat avec les pays hôtes, consolidé par des systèmes efficaces de surveillance et d'établissement de rapports et par un bilan commun de pays renforcé et fondé sur une approche sensible aux conflits,

sur les droits de la personne et sur le principe de ne laisser personne de côté. Elles ont encouragé toutes les parties à prôner un suivi rigoureux et une harmonisation des rapports sur les engagements pris au titre du Pacte de financement et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs.

65. Un deuxième groupe de délégations a appelé les fonds et les programmes à :

- a) travailler en collaboration pour utiliser des données probantes remarquables et des analyses communes par pays intégrées et alignées sur la réforme des Nations Unies ;
- b) concevoir un Cadre de coopération solide, fonctionnant selon une approche systémique globale, avec des synergies et une complémentarité au sein des équipes de pays, des gouvernements, des partenaires et des parties prenantes et entre eux ;
- c) veiller à ce que les programmes de pays soient alignés sur les Cadres de coopération ;
- d) affecter des ressources à des résultats et des efforts définis collectivement, notamment en accélérant la mise en œuvre du Pacte de financement ;
- e) poursuivre la programmation conjointe pour surmonter les cloisonnements ;
- f) tenir compte de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale lors de l'ajustement de leurs plans stratégiques respectifs au cours de l'examen à mi-parcours. Le groupe a souligné que l'examen à mi-parcours devrait intégrer les enseignements tirés des résultats obtenus, particulièrement en ce qui concerne les indicateurs des objectifs de développement durable, l'alignement organisationnel et les résultats des axes de travail complémentaires. L'examen devrait refléter la manière dont les réformes ont modifié les priorités programmatiques et favorisé une nouvelle manière de travailler. Les délégations ont encouragé le FNUAP, dans son examen à mi-parcours, à tirer des conclusions sur la mise en œuvre du Programme 2030 afin d'affiner les plans stratégiques et les cadres de résultats des organisations de manière à réduire les obstacles aux efforts conjoints et à favoriser un engagement efficace, global et cohérent des équipes de pays. Le groupe a demandé que les grandes lignes des examens à mi-parcours des éléments interinstitutionnels communs soient mises à disposition à l'avance sous une forme harmonisée et a accueilli favorablement la proposition d'organiser un atelier commun d'examen à mi-parcours avant la session annuelle de 2020.

66. Un troisième groupe de délégations a demandé une feuille de route adaptée qui tient compte des déclarations et des engagements des pays formulés au Sommet de Nairobi. Il a encouragé le FNUAP à utiliser l'examen à mi-parcours pour inciter les États membres à renforcer le travail programmatique du Fonds, et l'a invité à s'engager plus profondément dans les domaines interdépendants du changement climatique, du développement et de la défense des droits des femmes. Il a demandé que le Fonds intensifie son soutien aux bureaux sous-régionaux, en particulier dans les PEID. Il a exhorté le FNUAP de continuer à tenir compte des principes de réforme dans ses travaux, notamment en ce qui concerne le chapitre commun. Il a indiqué qu'il restait préoccupé par le déséquilibre entre le financement de base et le financement (autres que les ressources de base) et son incidence sur le développement humain dans les PEID, notamment sur les femmes et les jeunes. Il a invité le FNUAP à accroître son engagement dans les PEID, en traitant le genre comme une composante clef des Orientations de Samoa.

67. Un quatrième groupe de délégations s'est félicité du dialogue constructif entre le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et les organisations des Nations Unies sur l'inclusion de clauses relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels dans l'accord administratif type pour les fonds communs. Il a félicité le FNUAP pour le suivi des recommandations du rapport Deloitte présenté au Conseil en 2019 et a demandé un rapport actualisé sur les plans du FNUAP pour évaluer son efficacité. Il a exprimé son appréciation à l'égard des mesures prises en 2018 et 2019 visant à accroître la capacité et le fonctionnement des bureaux de l'audit et de la déontologie et a soutenu les efforts du Défenseur des droits des victimes ;

le groupe a félicité le FNUAP pour avoir dirigé le renforcement des capacités à l'échelle du système dans ce domaine. À cet égard, il a demandé que des précisions lui soient communiquées lors de la session conjointe des Conseils en juin 2020 quant au nombre de rapports et aux retombées des allégations et quant à la question de savoir si l'augmentation des ressources allouées était suffisante. Il s'est félicité des enquêtes visant à évaluer les écarts entre les besoins des victimes et des survivants, la culture de gestion et l'impact de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, et a demandé qu'un plan d'action lui soit remis lors de la session annuelle 2020. Il a loué le Fonds pour avoir chapeauté l'élaboration de l'outil de sélection des partenaires d'exécution et, conjointement avec l'UNICEF, pour avoir finalisé le Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et de violences sexuelles impliquant les partenaires opérationnels. Il a cherché à clarifier la manière dont le FNUAP se conformait au protocole et surveillait ses partenaires opérationnels. Il a demandé que les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes donnent la priorité aux discussions sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels lors des prochaines sessions du Conseil tout en assurant une approche cohérente et collective. Il a approuvé l'approche axée sur les victimes et l'engagement collectif de continuer à utiliser le système de signalement en ligne en temps réel du Secrétaire général comme mécanisme de responsabilisation, et il attend avec intérêt de recevoir des rapports actualisés sur la mise en œuvre et l'impact de manière harmonisée sur l'ensemble des organisations.

68. Lors des interventions individuelles, d'autres délégations ont souligné la nécessité pour le FNUAP de continuer à s'engager avec la communauté au sens large sur l'égalité des sexes et les droits de la personne. Elles ont mis en exergue les interventions réussies du FNUAP au chapitre de la lutte contre les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, et ont exprimé leur vif soutien à l'initiative Spotlight. Les délégations ont également mis l'accent sur les questions de la faible fécondité et du vieillissement, en demandant au FNUAP de s'attaquer à la baisse des taux de natalité dans le contexte de la santé reproductive et de droits en matière de reproduction, ainsi qu'aux besoins non satisfaits en planification familiale, dans les régions concernées.

69. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP intégrerait les engagements pris à Nairobi dans ses programmes de pays et ses Cadres de coopération par le biais d'engagements volontaires pris par les pays, ce qui lui permettrait d'adapter ses activités à la diversité des pays du programme. Le FNUAP a entrepris une analyse régionale des engagements et, en 2020, commencera à les traiter pays par pays. Des dialogues nationaux sur les engagements pris à Nairobi sont en cours et permettront d'établir des mécanismes nationaux pour leur mise en œuvre. Le Sommet de Nairobi a également reconnu le lien entre la CIPD+25 de 2019 et le Forum Génération Égalité de Beijing+25 de 2020, sur lequel le FNUAP a collaboré avec ONU-Femmes. Lors des réunions de Beijing+25, le FNUAP se concentrera sur l'intégrité corporelle pour atteindre l'objectif « zéro mutilation génitale féminine » d'ici 2030, et le rôle des femmes et des jeunes dans la paix et la sécurité. De même, le Sommet de la nutrition pour la croissance à Tokyo en 2020 a été une occasion historique de discuter des défis mondiaux de la malnutrition, en lien avec la prochaine Commission de la population et du développement et les opérations du FNUAP, conformément à son plan stratégique.

70. La Directrice exécutive a déclaré que le Fonds travaillait en partenariat avec les équipes de pays et les organisations des Nations Unies pour réaliser l'objectif « trois zéros » et les diverses initiatives à l'échelle du système. En ce qui concerne l'examen des bureaux multipays, le Fonds a mis au point de nouveaux modèles de calcul des coûts et a apporté des ajustements aux outils du FNUAP de sorte qu'ils

s'adaptent aux besoins des bureaux multipays. Il renforce sa présence dans les sous-régions concernées, examine les modèles de fonctionnement et l'allocation des ressources tout en renforçant le soutien à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Grâce à sa stratégie relative aux coordonnateurs résidents, le FNUAP a encouragé le personnel qualifié à se soumettre à l'exercice d'évaluation des coordonnateurs résidents. Dans l'ensemble, les équipes de pays et les coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents ont bénéficié d'un environnement de plus en plus favorable à la participation aux programmes opérationnels et normatifs du FNUAP. Une enquête menée en 2019 auprès des bureaux de pays a démontré que les capacités du personnel et la maîtrise du Cadre de coopération et des orientations connexes portaient leurs fruits. Le Fonds proposera, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique 2018-2021, un indicateur spécifique pour évaluer l'alignement des programmes de pays du FNUAP sur les Cadres de coopération. L'examen à mi-parcours serait axé sur l'intensification des interventions et l'accélération de la mise en œuvre, y compris la mobilisation de ressources pour financer la réalisation des tâches inachevées de la CIPD et des objectifs de développement durable. En ce qui concerne le lien entre l'aide humanitaire et le développement, le FNUAP a collaboré étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans le cadre de son examen de l'aide humanitaire 2020, pour faire en sorte que les femmes et les enfants soient prioritaires dans les situations de crise. L'examen à mi-parcours a donné au Fonds l'occasion de déterminer la façon dont les questions liées au genre comme le changement climatique ont influé sur le programme d'action de la CIPD et de s'attaquer au mieux aux causes profondes.

71. La Directrice exécutive a souligné que la direction du FNUAP au niveau mondial a placé la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels en tête de ses priorités et continuait à prendre des mesures à l'échelle de l'organisation pour changer sa culture de gestion et d'organisation. La lutte contre la violence sexiste dans les contextes humanitaires est un élément essentiel de la mission humanitaire du Fonds, soutenue par la production de données démographiques de haute qualité pour des programmes humanitaires fondés sur des preuves. Le FNUAP a garanti l'accès à des services vitaux, a mis en place des mécanismes de coordination pour une prévention et une intervention efficaces contre la violence sexiste et basée sur le genre et a assuré la disponibilité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans des contextes humanitaires. Quant à la question de la faible fécondité et du vieillissement de la population, le Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP fait déjà de la dynamique démographique un point de mire. Le Fonds met en place une pratique technique sur le vieillissement de la population et la faible fécondité, et a ouvert un bureau à Séoul (République de Corée) pour se concentrer sur le vieillissement de la population, la faible fécondité et la sélection du sexe. Elle a assuré au Conseil que les droits de la personne demeuraient le fondement du mandat et des activités du Fonds.

72. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a souligné que le FNUAP était prêt à collaborer avec le Conseil dans la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et a fait valoir que la coopération interinstitutions sur cette question était exemplaire. Grâce à des politiques et à des cadres solides en place, les organisations des Nations Unies se sont concentrées sur la mise en œuvre, en adoptant une approche axée sur les victimes. Le Fonds mène actuellement des enquêtes au niveau des pays pour identifier et combler des lacunes afin de continuer à améliorer les cadres qu'il a mis en place. Les normes culturelles du FNUAP ont non seulement permis de dénicher de nouvelles méthodes de travail, en accord avec la réforme des Nations Unies, mais également de donner la priorité à la prévention des comportements interdits sur le lieu de travail.

73. Le Directeur de la Division des politiques et stratégies a souligné que les programmes d'investissement du FNUAP préparés avant le Sommet de Nairobi seront

discutés plus en détail au niveau des pays afin de créer des programmes d'investissement nationaux, ce qui permettra au Fonds de mobiliser davantage de ressources auprès des gouvernements et du secteur privé. Le FNUAP élargira la plateforme de coopération dans le cadre de ses programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire aux fins de partage des connaissances et des technologies dans la lutte contre la mortalité maternelle et la violence à l'égard des femmes.

VI. Évaluation

74. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation évolutive de l'approche de la gestion axée sur les résultats au FNUAP ; à son tour, le Directeur exécutif adjoint (Programme) a présenté la réponse de la direction.

75. Les membres du Conseil ont salué l'évaluation, qui a permis une rétroaction en temps réel, et l'engagement du Fonds à mettre en place une division d'évaluation solide. Ils ont reconnu qu'en entreprenant l'évaluation évolutive, le FNUAP avait assumé un rôle de pionnier au sein du système des Nations Unies. Ils ont salué les efforts du Fonds pour passer à l'étape suivante de la gestion axée sur les résultats afin de prendre des décisions éclairées, en partie en expérimentant des méthodes de gestion adaptatives. Ils ont constaté avec plaisir que le FNUAP s'efforce d'améliorer l'équilibre entre la responsabilisation et l'apprentissage. Soulignant l'importance de l'alignement continu des activités d'évaluation du Fonds sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, ils ont demandé que les enseignements tirés, tant du point de vue de l'évaluation que de la gestion, soient partagés avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour le développement.

76. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation a souligné que le plan d'évaluation de l'organisation cherchait à diversifier la qualité des évaluations pour s'assurer qu'elles puissent éclairer de manière compétente des décisions stratégiques en temps réel. Cela faisait partie du processus plus vaste vers l'innovation. Le Bureau a partagé ses résultats d'évaluation et les enseignements tirés, notamment sur les pratiques d'évaluation, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il était également désireux de partager ses expériences en matière d'évaluation avec des partenaires à tous les niveaux et avait d'ailleurs fait part de ces expériences lors de la Conférence de l'Association internationale pour le développement de l'évaluation et d'autres événements mondiaux ; il était en train de préparer un webinaire pour atteindre un public plus large.

77. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a souligné que l'utilisation de méthodes d'apprentissage adaptatives permettait au FNUAP d'optimiser l'expérience d'évaluation afin de mieux concevoir, planifier et ajuster ses programmes. L'adoption de la méthode adaptative par le Fonds est intervenue à point nommé, alors que celui-ci cherchait à intensifier et à accélérer ses programmes à la lumière des engagements pris au Sommet de Nairobi. La méthode adaptative a permis une diffusion immédiate des connaissances et de meilleures pratiques, et a servi d'innovateur et d'accélérateur, y compris dans les contextes humanitaires.

78. Le Directeur de la Division des politiques et stratégies a déclaré que l'approche de gestion adaptative constituait une nouvelle méthode de travail qui devait être affinée. Cela dit, cette approche s'est déjà révélée utile en permettant au Fonds de procéder à des ajustements en temps réel en vue d'une plus grande efficacité de sa réponse humanitaire. Le FNUAP a pu utiliser les recommandations, par exemple, pour accroître considérablement sa capacité à intervenir contre la violence sexiste et basée sur le genre dans des situations de crise, à mobiliser des ressources et des services, à assurer le déploiement immédiat de l'expertise et à distribuer des fonds plus rapidement. Le Fonds a également introduit un programme novateur de gestion axée

sur les résultats, encouragé par le MOPAN, pour lequel le FNUAP dispose de ressources budgétaires spécifiques, afin de renforcer les compétences des bureaux de pays dans l'application de la gestion adaptative pour ajuster les programmes au niveau des pays.

79. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation évolutive de la méthode de gestion axée sur les résultats au FNUAP (DP/FPA/2020/CRP.1) et de la réponse de la direction (DP/FPA/2020/CRP.2).

VII. Programmes de pays et questions connexes

80. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour Cuba, la République démocratique du Congo, l'Iraq, le Mali et le Paraguay ; les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela, ainsi que les prolongations des programmes de pays pour l'Afrique du Sud et la République arabe syrienne. Les directions régionales des États arabes, de l'Afrique occidentale et centrale, de l'Afrique orientale et australe, et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur leurs perspectives régionales.

81. Le Conseil d'administration a, conformément à sa décision 2014/7, examiné et approuvé les descriptifs des programmes de pays pour Cuba (DP/FPA/CPD/CUB/9), la République démocratique du Congo (DP/FPA/CPD/COD/5), l'Iraq (DP/FPA/CPD/IRQ/3), le Mali (DP/FPA/CPD/MLI/8) et le Paraguay (DP/FPA/CPD/PRY/8).

82. Le Conseil a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela, et a également approuvé la troisième prolongation de trois mois pour l'Afrique du Sud et la troisième prolongation d'un an pour le programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/FPA/2020/2).

83. En réponse à un échange sur le descriptif de programme de pays pour Cuba, suivant son adoption, un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de s'abstenir des discussions à portée politique au sein du Conseil d'administration.

Débat consacré à l'UNOPS

Déclaration de la Directrice exécutive

84. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné qu'en 2020, à l'occasion de son 25^e anniversaire, l'UNOPS était une organisation solide. Elle a terminé l'année 2019 sur des bases financières solides, avec un modèle de fonctionnement reconnu pour son efficacité et son efficience, ce qui lui permet d'être une force motrice dans la réalisation des objectifs de développement durable et de la réforme des Nations Unies. Son initiative en faveur de l'investissement à impact social, appelée S3I, s'est révélée être un pionnier du financement innovant et a figuré en bonne place dans la stratégie de financement du développement du Secrétaire général. « S3I », dont l'appellation avait changé pour devenir « investissements d'impact dans les infrastructures durables », était un modèle pour canaliser les investissements du secteur privé vers les pays en développement, les aidant à répondre à leurs besoins en matière de logements abordables et d'énergies renouvelables. Pour marquer ce nouveau départ, un nouveau bureau S3I sera ouvert à Helsinki en 2020. En tant qu'expert en infrastructure de qualité (un élément clef de son mandat et une partie intégrante du S3I), l'UNOPS a aidé les gouvernements à

assurer un développement durable, résilient et à long terme. Il a contribué à l'élaboration des principes du G20 sur les infrastructures de qualité en 2019 et, à travers sa collaboration avec la Commission mondiale sur l'adaptation, il a aidé les gouvernements à trouver des moyens innovants pour lutter contre le changement climatique, conformément aux objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris. La demande mondiale d'infrastructures durables, essentielles au développement durable, était sans précédent, et l'UNOPS collaborait avec le secteur privé pour s'assurer qu'elles étaient abordables et que personne n'était laissé pour compte. Cela s'est traduit par des possibilités d'emploi, l'accès à la santé et à l'éducation, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

85. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS plaçait la problématique femmes-hommes au centre de toutes ses activités. Ses projets d'infrastructure et d'achats avaient le potentiel de créer de nouvelles opportunités pour les femmes et les filles. Les achats efficaces ont influencé la chaîne d'approvisionnement, en soutenant les entreprises dirigées par des femmes et en donnant la priorité aux fournisseurs ayant de meilleurs résultats en matière de parité femmes-hommes. De même, des infrastructures tenant compte de la dimension de genre ont offert aux femmes une vie meilleure tout en améliorant l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi, et en favorisant leur autonomisation. L'UNOPS a également fait des progrès en interne ; les femmes représentent 43 % du personnel et l'UNOPS s'efforce d'atteindre 47 % d'ici la fin 2020 et de dépasser les objectifs des Nations Unies à long terme. En 2020, l'UNOPS s'est concentré sur l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique 2018-2021, et travaillera en étroite collaboration avec son Conseil des clients nouvellement créé pour recueillir des commentaires sur la marche à suivre. L'UNOPS était déterminé à assurer la réussite du nouveau système de coordonnateurs résidents et était un membre actif des équipes de pays des Nations Unies, ce qui était d'autant plus important qu'il s'agissait souvent d'une institution non résidente. L'UNOPS a travaillé dur pour être le partenaire privilégié des organisations du système des Nations Unies, notamment pour les opérations institutionnelles par le biais de ses centres de services partagés. La Directrice exécutive se réjouit de diriger ces efforts en tant que présidente nouvellement désignée du Comité de haut niveau sur la gestion.

86. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien ferme et continu au mandat et au modèle de fonctionnement unique de l'UNOPS, et ont salué son travail en cours dans le domaine des infrastructures et des achats durables, notamment par le biais de l'initiative S3I récemment lancée. Les achats et infrastructures durables sont à la base des efforts déployés pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ; les délégations ont félicité l'UNOPS d'avoir obtenu pour la quatrième fois la certification « or » en matière d'achats responsables du Chartered Institute for Procurement and Supply. Elles ont encouragé l'UNOPS à diriger les efforts visant à renforcer les achats responsables dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Les délégations ont salué le développement de l'égalité des sexes dans l'ensemble des activités de l'UNOPS et son intégration dans les projets d'achats et d'infrastructures durables. Elles ont demandé à l'UNOPS de continuer de collaborer avec d'autres organisations des Nations Unies dans la réalisation du programme de réforme et l'ont encouragé à contribuer à l'amélioration de la prestation de services à l'échelle du système. Elles l'ont encouragé à se joindre à d'autres organisations pour répondre à l'appel à propositions du Fonds commun pour le Programme 2030. Elles ont demandé à l'UNOPS d'intensifier ses collaborations informelles avec les États membres.

87. Un groupe de délégations a souligné qu'étant donné son expertise en matière d'achats et d'infrastructures durables, l'UNOPS avait un rôle particulier à jouer dans les petits États insulaires en développement. Il a exhorté l'UNOPS de contribuer à

l'augmentation de la capacité de production des pays en développement, qui est essentielle à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Il a encouragé l'UNOPS à donner la priorité à certains domaines identifiés dans les Orientations de Samoa et a demandé des précisions sur la manière dont l'UNOPS entendait s'engager auprès des PEID, en particulier par le biais des initiatives en faveur de l'investissement à impact social et S3I, en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements nationaux, conformément à l'appropriation nationale, et par le biais de partenariats public-privé, un domaine dans lequel l'UNOPS pourrait utiliser sa réserve opérationnelle. Il attend avec intérêt une feuille de route détaillée sur l'utilisation de la réserve opérationnelle lors de la session annuelle de 2020.

88. Un autre groupe de délégations a félicité l'UNOPS pour avoir mis en place et assuré des systèmes de suivi pour les questions transversales de durabilité, telles que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'environnement et la lutte contre la corruption. À cet égard, il a demandé un rapport actualisé sur sa stratégie en matière d'égalité des sexes et sur les défis y afférents. Il s'est réjoui que l'UNOPS soit la première organisation des Nations Unies à adopter des normes internationalement reconnues pour l'établissement de rapports et a salué ses contributions aux objectifs de développement durable. Il s'est félicité de la demande croissante de services de l'UNOPS et des revenus qu'ils génèrent, mais il a demandé des détails sur la manière dont l'organisation s'assurait que sa capacité administrative et son système de contrôle interne répondaient à cette demande accrue. À cet égard, il a encouragé l'UNOPS à continuer d'investir dans le développement de son système de planification des ressources, oneUNOPS, afin de réduire les risques et de faciliter la normalisation des processus. Il a salué la croissance de la réserve opérationnelle comme un signe de sa santé financière, mais a demandé des détails sur la stratégie d'investissement pour son utilisation. Soulignant l'importance de la coordination de l'UNOPS avec le système des Nations Unies, les délégations ont déclaré attendre avec intérêt d'en savoir plus sur le Conseil des clients, dans le cadre de la réforme de la gestion entreprise par le Secrétaire général, ainsi que sur le soutien continu de l'UNOPS au programme de réforme, notamment en ce qui concerne le renforcement des opérations intégrées et des locaux communs.

89. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que l'augmentation de la réserve opérationnelle était due essentiellement à la gestion rigoureuse des risques liés aux marges opérationnelles de l'UNOPS pendant plus d'une décennie, grâce à laquelle elle a pu réinvestir la réserve opérationnelle dans ses programmes et attirer de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé. L'UNOPS fera une présentation plus détaillée au Conseil sur l'état de ses réserves opérationnelles, son approche à l'égard de la gestion des risques et l'initiative S3I lors de la session annuelle 2020, notamment dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021. L'UNOPS travaillait également, par le biais de son Centre mondial d'innovation et l'initiative S3I, à la conception de nouveaux outils et de nouvelles façons de collaborer avec les gouvernements, les partenaires, les donateurs et le secteur privé afin de répondre aux défis et aux besoins différenciés des PEID et des pays les moins développés. Le Centre mondial d'innovation était un mécanisme puissant qui soutenait les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses des pays en développement et les mettait en relation avec un réseau mondial de soutien.

Deuxième partie

Session annuelle de 2020

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 3 au 5 juin 2020**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2020 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue virtuellement, en raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19, du 3 au 5 juin 2020.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2020 (DP/2020/L.2), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/6).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2020 figurent dans le document DP/2020/19, qui peut être consulté sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2020/9, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2020 :

Deuxième session ordinaire de 2020 : du 31 août au 4 septembre 2020

Déclaration du Président du Conseil d'administration

5. Dans ses remarques liminaires, le Président du Conseil d'administration a remercié le Conseil d'administration d'avoir choisi de poursuivre ses importants travaux, malgré les difficultés liées au fait de travailler et de se réunir virtuellement pendant la crise de la COVID-19. Il a insisté sur l'étroite coopération dont ont fait preuve les membres du Bureau et du Conseil, le secrétariat, ainsi que la direction et le personnel des différents organismes, qui ont uni leurs efforts et permis au Conseil de continuer d'assurer ses fonctions de supervision et d'orientation. Il a été particulièrement inspiré par la coordination efficace des organismes au niveau des pays, par la poursuite de la réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par la capacité à tirer d'importants enseignements de la crise de la COVID-19. Ces enseignements, ainsi que les questions qui en découlent, seront examinés durant l'année 2020 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui procédera à des évaluations et permettra aux organismes d'évaluer leur efficacité et leur efficience sous un nouvel angle, tandis que les processus d'évaluation prévus permettront d'examiner en détail les résultats obtenus. En rédigeant les projets de décision en amont de la session, le Conseil a adopté une démarche novatrice, en commençant le processus tôt et en veillant à ce qu'il conduise au même niveau d'apports et de résultats que dans le cadre de fonctionnement normal du Conseil. Le Président a exprimé sa solidarité envers tous les pays et les peuples qui ont souffert pendant la crise de la COVID-19 et a souligné l'importance du débat consacré aux questions communes, invitant les organismes à se concentrer sur les aspects pratiques au niveau des pays en vue de présenter au Conseil des mises à jour communes sur la COVID-19.

Débat consacré aux questions communes

II. Mise à jour conjointe sur la réponse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

6. Dans leurs déclarations au Conseil, l'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice exécutive de l'UNOPS ont tour à tour évoqué les difficultés rencontrées et les enseignements tirés par le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre des efforts collectifs déployés en vue d'assurer une réponse intégrée à l'échelle du système à la pandémie de COVID-19, dans le contexte plus large de la poursuite de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. L'Administrateur du PNUD s'est penché sur les facteurs favorables et sur les principales difficultés recensés lors des travaux de conception d'une réponse efficace à la COVID-19. Il a notamment souligné la flexibilité, l'agilité, la rapidité, l'innovation et la capacité du système des Nations Unies pour le développement et du PNUD à reprogrammer les ressources afin de répondre à la crise et d'assurer la continuité des activités. Les organismes des Nations Unies ont pu mener des activités complémentaires, par exemple dans le domaine des achats, tout en continuant à adopter des démarches intégrées à l'échelle du système. Pour sa part, le PNUD a rapidement mis en place un dispositif de réaction rapide à la COVID-19, complémentaire au Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19, lequel a rallié les équipes de pays sous la direction des coordonnateurs résidents et a constitué une première validation de la réforme de l'ONU. En juin 2020, le PNUD avait publié 63 évaluations socioéconomiques nationales et cinq évaluations régionales couvrant le monde entier. Le financement de base et le financement souple sont demeurés des facteurs essentiels qui ont donné au PNUD et aux autres organismes des Nations Unies la souplesse et l'agilité nécessaires pour faire face à la crise et fournir un appui sur demande. De même, les ressources mises en commun et les fonds d'affectation spéciale, tels que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, ont encouragé les efforts conjoints dans l'ensemble du système.

8. La Directrice exécutive du FNUAP a souligné à quel point les conséquences dévastatrices de la COVID-19 avaient mis en évidence les inégalités et les vulnérabilités qu'il convenait de combattre de toute urgence en vue de réaliser la vision du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le FNUAP, avec ses partenaires du système des Nations Unies pour le développement, a été au cœur de l'action menée en vue de soutenir la réalisation de cette vision : la pandémie de COVID-19 a conduit l'ONU à se mobiliser plus avant en faveur des adolescentes, des femmes enceintes et des travailleurs sanitaires en première ligne. Les coordonnateurs résidents ont prouvé leur capacité à agir en tant que dirigeants et interlocuteurs pour le système des Nations Unies. La poursuite d'une action coordonnée s'est avérée extrêmement importante en vue de garantir la santé et la sécurité des femmes et des filles. Le FNUAP a estimé que la pandémie était susceptible d'entraîner des millions de cas supplémentaires de violences fondées sur le genre, de mariages d'enfants, de mutilations génitales féminines et de grossesses non désirées. Présent dans le monde entier, il a continué de collaborer avec les équipes

de pays en vue de garantir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'aux droits en matière de procréation, grâce à des initiatives et à des mécanismes communs renforcés et redéfinis pendant la période de crise. L'objectif était notamment de tirer parti des partenariats engagés avec les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile. Un financement de base pluriannuel s'est avéré nécessaire pour soutenir la mise en place d'une action rapide permettant de sauver des vies. Pour se relever de la crise et atteindre les objectifs de développement durable, il est nécessaire de redoubler d'efforts en vue de faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. Le prochain examen quadriennal complet des politiques offrira aux États Membres l'occasion de fournir des orientations concernant les types d'appui intégré en matière de politiques et de programmes que le système des Nations Unies devrait apporter aux pays, le but étant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

9. La Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que son organisation avait rapidement mis en place un groupe de travail sur la COVID-19 pour faire face à la crise. La contribution de l'UNOPS à la lutte contre la COVID-19 est fondée sur des projets. Le Bureau a uni ses efforts à ceux d'autres organismes des Nations Unies et a collaboré avec les ministères de la santé, sous la direction des coordonnateurs résidents, dans le but de construire des centres d'isolement et de leur fournir les équipements nécessaires. Il a également collaboré avec les institutions financières internationales, et en particulier avec la Banque mondiale, pour appuyer les gouvernements dans leur lutte contre la COVID-19 en fournissant du matériel médical, des équipements de protection et des véhicules. Au total, l'appui apporté a déjà atteint 50 millions de dollars. Le modèle de fonctionnement par bureau multipays de l'UNOPS lui a permis d'assurer une prestation de services rentable, qu'il a étendue ou restreinte en fonction de la demande. L'UNOPS a soutenu les petits États insulaires en développement grâce au Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement et au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Les approches à l'échelle du système, essentielles pour permettre à l'ONU d'être mieux préparée à répondre aux crises, nécessitent une collaboration plus étroite avec le secteur privé afin de combiner les ressources, l'innovation et les compétences. L'UNOPS est indispensable à cet égard. Dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, il a mis l'accent sur le financement d'infrastructures durables, la pandémie ayant démontré que de tels investissements sont essentiels en vue de réaliser les objectifs de développement durable et d'aider les pays à faire face aux crises.

10. Dans leurs commentaires généraux, les membres du Conseil ont félicité les organismes et le système des Nations Unies pour leurs efforts de collaboration et ont salué l'action coordonnée renforcée qui a été déployée en vue de réaliser les engagements communs en faveur des objectifs de développement durable et de renforcer l'efficacité de l'ONU pendant la pandémie de COVID-19. Les répercussions de la crise sur tous les pays ont mis en évidence qu'il importait de veiller, dans le cadre des efforts existants, à ce que personne ne soit laissé pour compte. Il est essentiel de déployer une réponse intégrée visant à renforcer la résilience et à s'attaquer aux risques et aux causes sous-jacentes des conflits. La réponse collective doit tenir compte des conflits et s'appuyer sur des démarches respectueuses des droits de la personne. Il convient également d'apporter des réponses à la COVID-19 qui soient durables, fondées sur la collaboration et l'innovation et qui réduisent autant que possible les chevauchements des mesures et les doubles emplois.

11. Un groupe de délégations interrégional a salué la volonté du Secrétaire général d'inscrire la mise en œuvre de la réforme dans le cadre de la réponse à la COVID-19 et a souligné la nécessité de renforcer et de respecter les engagements communs, notamment en renforçant la couverture sanitaire universelle et en établissant des

mécanismes qui permettraient de prévenir de futures pandémies et d'améliorer la planification et la préparation aux situations d'urgence. Il a appelé les organismes à collaborer en exploitant leurs avantages comparatifs et à travailler avec des acteurs multilatéraux en vue de mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique de préparation et de riposte, le Plan de réponse humanitaire global et le Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19. En outre, il a souligné le rôle essentiel qu'assument les coordonnateurs résidents en vue de faciliter et de garantir le déploiement de réponses coordonnées et harmonisées de la part des équipes de pays, propices à la préservation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et il a plaidé en faveur d'une coordination interinstitutions qui exploiterait des propositions communes au moyen de mécanismes de financement coordonnés. Il a aussi estimé qu'il importait d'examiner les mesures d'urgence visant à faire face à la crise de la COVID-19 dans le cadre de plans à plus long terme qui seraient axés sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour les médicaments, les vaccins et le matériel médical. Le groupe a souligné que l'action menée en matière de relèvement devrait renforcer la résilience et la durabilité en s'appuyant sur des mesures efficaces qui tiennent compte des questions liées au genre et prévoient des investissements favorables à la réalisation du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. En outre, il a appelé à assurer la continuité des services de santé essentiels, y compris la santé sexuelle et procréative, et a estimé qu'il importait de garantir que les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, y compris le droit à la santé, soient respectés, protégés et progressivement mis en œuvre durant la crise de la COVID-19. Il a appelé à continuer de mettre au point des programmes communs qui tiennent compte des conflits et soient fondés sur des évaluations communes des risques et des besoins, ainsi qu'à redéfinir les priorités des programmes et des ressources en consultation avec les donateurs et les pays de programme. Le groupe a aussi salué la résilience et l'engagement des travailleurs humanitaires et de développement de l'ONU qui ont aidé les populations vulnérables en s'efforçant d'atteindre en priorité les populations les plus laissées pour compte. Il a invité les organismes à veiller à ce que leur action et leur comportement restent fondés sur le respect des droits de la personne, sur l'égalité des genres et sur la responsabilité de « ne causer aucun préjudice », conformément à l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits de la personne, notamment en respectant les engagements et les normes internationales visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

12. Un autre groupe de délégations a demandé au PNUD et au FNUAP de renforcer la mise en œuvre de leurs engagements au titre du pacte de financement et de mener des débats approfondis sur la manière dont les examens à mi-parcours de leurs plans stratégiques pourraient les aider à fonctionner efficacement, à concrétiser les résultats des programmes et à répondre aux besoins des pays de programme. Il a salué les progrès réalisés en matière de transparence et d'application du principe de responsabilité et s'est dit encouragé par le renforcement de la coopération entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Il a invité le PNUD et le FNUAP à poursuivre la réalisation des objectifs liés à la programmation conjointe et leur a instamment demandé de collaborer plus efficacement entre eux ainsi qu'avec d'autres parties prenantes et partenaires, afin que l'exécution des programmes ait un impact réel au niveau des pays. En outre, il a salué les informations communiquées par le FNUAP concernant la prise en compte de la collaboration à l'échelle du système et de ses résultats dans l'évaluation des performances des représentants des bureaux nationaux et régionaux, et a encouragé le PNUD et le FNUAP à continuer de proposer des candidats qualifiés pour le groupe des coordonnateurs résidents. En se référant au rapport de 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (A/75/79), le groupe a exhorté les

organismes à coordonner leurs travaux, à faire en sorte que tous les membres des équipes nationales et régionales reçoivent des informations et un soutien cohérents vis-à-vis des réformes, ainsi qu'à renforcer la cohérence des orientations communiquées par la direction exécutive du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à leurs représentants dans les pays. Il a demandé instamment au PNUD et au FNUAP de continuer à soutenir les coordonnateurs résidents et les équipes de pays en tirant parti des connaissances et de l'expertise des organismes non résidents, et les a invités à poursuivre leurs efforts en vue de gagner en efficacité, d'accroître les investissements dans les activités relatives aux programmes et d'obtenir des résultats dans les pays de programme. Il a salué le fait que le FNUAP ait tenu compte de la conformité à son Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (SWAP) 2.0 dans son cadre intégré de résultats et de ressources, ainsi que son engagement à élaborer des stratégies pour faire face au changement climatique sans que personne ne soit laissé pour compte, mais aussi ses plans d'évaluation du recours à l'approche fondée sur les droits de la personne. Le groupe a encouragé le PNUD à suivre cet exemple et à faire en sorte que tous ses programmes tiennent compte des conflits, compte tenu des retards accusés dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.

13. Au cours d'autres interventions, les délégations ont insisté pour que tout vaccin contre la COVID-19 soit considéré comme un bien public et rendu accessible à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Elles ont recommandé que le soutien intégré fourni aux pays en développement pour faire face à la COVID-19 soit maintenu, parallèlement à l'adoption des meilleures pratiques et solutions susceptibles d'être transposées à grande échelle, et ont réaffirmé la nécessité d'adopter des stratégies rapides et coordonnées en vue de renforcer les chaînes d'approvisionnement, d'améliorer la prévention, la préparation et la résilience et de consolider les partenariats déjà robustes. Un appel en faveur de la mobilisation immédiate de ressources à hauteur de 15 milliards de dollars pour le Fonds spécial pour la santé en Afrique a été lancé.

14. En réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné la valeur de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies et des partenariats avec toutes les parties prenantes. L'UNOPS s'est efforcé de tirer parti de ses avantages comparatifs dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires et a adopté une stratégie modulable des solutions de développement compte tenu de la demande et du contexte propres à chaque pays. Il s'est engagé à collaborer avec les coordonnateurs résidents et à les soutenir, et s'est efforcé à apporter une valeur ajoutée aux équipes de pays en s'appuyant sur son expertise en matière d'action efficace et rapide dans les domaines de l'approvisionnement et des infrastructures qui relèvent de son mandat. Dans le cadre de ces efforts, il importait de veiller à ce que le système des Nations Unies soit prêt à appuyer et à garantir le relèvement social et économique à long terme avec ses partenaires.

15. La Directrice exécutive du FNUAP a insisté sur l'importance que revêtait l'égalité des genres dans la promotion des droits de la personne et de l'intégration et a souligné les activités mises en place par le Fonds auprès des personnes âgées et des populations vieillissantes les plus touchées par la COVID-19. Elle a insisté sur le fait que l'action en faveur de l'égalité des genres devait non seulement inclure les groupes victimes d'inégalités structurelles, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, mais aussi tenir compte des questions liées à l'autonomisation. Le FNUAP réaffecte actuellement les fonds de ses programmes pour garantir une distribution équitable des contraceptifs, des médicaments, des services de santé et des fournitures, en tenant compte des personnes les plus éloignées. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, il a mobilisé des ressources supplémentaires pour la fourniture de médicaments et de services de santé

sexuelle et procréative, de trousseaux interinstitutions d'articles de santé procréative et d'équipements de protection individuelle. Au niveau des pays, il collabore avec les parties prenantes en vue d'élaborer des propositions conjointes à l'intention des donateurs potentiels, en réponse à l'évolution des besoins des pays, le but étant d'accélérer la mise en œuvre. Dans le domaine de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FNUAP a grandement contribué à la collaboration interinstitutions et a dirigé plusieurs activités. La Directrice exécutive a fait remarquer qu'avant même l'adoption de la résolution 72/279, des coordonnateurs résidents avaient été désignés pour alimenter, par leurs retours d'information, le système d'évaluation des performances du Fonds. En outre, des représentants du FNUAP ont participé aux évaluations des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, conformément au nouveau mécanisme de performance des coordonnateurs résidents. La Directrice exécutive a souligné que le financement conjoint constituait la principale source de financement du Fonds.

16. L'Administrateur du PNUD a souligné que le Programme avait mené à bien ses activités de réponse à la COVID-19 grâce à une coordination et à une intégration intensives et cohérentes à l'échelle du système des Nations Unies, en s'appuyant notamment sur son rôle au sein des équipes de pays. Le système des Nations Unies collabore activement à tous les niveaux, notamment pour apporter une riposte socioéconomique au défi considérable que représente la fourniture de services pratiques, concrets et rapidement disponibles aux pays. Il s'agit notamment d'élaborer et de développer des cadres de financement nationaux intégrés, outils essentiels permettant aux pays d'évaluer l'étendue potentielle du soutien qu'ils peuvent recevoir de la part des partenaires internationaux, des investisseurs et du système des Nations Unies. Le PNUD collabore activement avec le FNUAP et avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en s'appuyant sur les dimensions de genre qui font partie intégrante de son Plan stratégique 2018-2021, des solutions qu'il a conçues et des engagements pris dans le cadre du SWAP. Se déclarant préoccupé par les déclarations concernant l'action menée par le PNUD en vue de lutter contre le changement climatique, l'Administrateur a insisté sur l'immense investissement grâce auquel le Programme avait déjà appuyé les travaux du système des Nations Unies sur le climat, sur le rôle directeur qu'il avait joué en vue d'appuyer la Promesse climatique à l'échelle du système lors du Sommet sur l'action pour le climat de 2019, sur son soutien aux pays les moins avancés (PMA) et sur son approche plus largement axée sur le climat. Il a réitéré les préoccupations du PNUD quant au fait que les paramètres rigides de la définition de la « programmation conjointe » ne permettaient pas d'appréhender le véritable niveau de la programmation conjointe du Programme, précisant que celui-ci collaborait avec le bureau de la coopération pour le développement des Nations Unies pour y remédier. Le soutien du PNUD à la réforme a été cohérent, systématique et objectivement documenté dans plusieurs rapports successifs. Il est mis en évidence par le grand nombre d'agents du PNUD détachés auprès du système des coordonnateurs résidents (près de la moitié du cadre existant de coordonnateurs résidents, dont un grand nombre de femmes et de candidats du Sud), ce qui témoigne de l'engagement du Programme en faveur de la diversité et, plus généralement, du succès du système des coordonnateurs résidents. Dans le cadre de la réponse à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD a offert des infrastructures, des capacités et une présence sur le terrain indispensables en vue de faire face aux immenses besoins des pays, ce qui ne fait que souligner l'importance qu'il y a à disposer des moyens nécessaires afin de concrétiser les engagements pris. L'Administrateur a souligné l'attention particulière que la direction du PNUD avait portée à la réforme de l'ONU tout au long de l'année 2019 et à la nécessité d'assurer à ce sujet une communication efficace et régulière avec les responsables sur le terrain,

au moyen de webinaires, de sessions d'information spécifiques et de communications périodiques du Siège.

17. Le Conseil d'administration a pris note des nouvelles informations communiquées conjointement sur la réponse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'évolution de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

III. Audit et contrôle internes

18. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point commun relatif aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2019, ainsi que les réponses de l'administration, a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

IV. Déontologie

19. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point commun relatif aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2019, ainsi que les réponses de l'administration, a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

Débat consacré au PNUD

V. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ainsi que du rapport annuel de l'Administrateur pour 2019

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

VII. Égalité des genres au sein du PNUD

20. Dans son allocution ([disponible sur le site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur du PNUD a fait état des progrès réalisés par le PNUD, y compris dans le contexte de la crise de la COVID-19, tels qu'ils ressortent de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et de son rapport annuel pour 2019 ([DP/2020/8](#)). Au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique, le PNUD a démontré son efficacité en aidant les pays à réduire la pauvreté et les inégalités ainsi qu'à lutter contre le changement climatique. Pour ce faire, il a notamment renforcé son appui aux pays aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, élément essentiel de la réponse du système des Nations Unies pour le développement. L'ambitieux programme visant à préparer le PNUD en vue de la réforme et à en faire un organisme tourné vers l'avenir est bien engagé et les progrès sont en bonne voie. L'examen à mi-parcours a démontré que la valeur des résultats obtenus dans le cadre des solutions conçues par le PNUD était pleinement exploitée grâce à l'adoption de démarches intégrées et participatives pour

l'ensemble de la société en vue de répondre aux complexités du développement, comme le montre le projet #NextGenUNDP.

21. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique, le PNUD a aidé les gouvernements à s'appuyer sur des indices de pauvreté multidimensionnelle pour faire face à une nouvelle génération d'inégalités. En tant que partenaire de confiance, il a soutenu le respect des droits de la personne et la consolidation de l'état de droit dans plus de 70 pays, tout en s'engageant dans la prévention de l'extrémisme violent. Il a plaidé en faveur d'une collaboration plus étroite entre les acteurs des secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix, et a démontré à quel point l'adoption d'une démarche intégrée était bénéfique dans les contextes fragiles. Le portefeuille d'opérations liées à la nature et au climat élaboré par le PNUD comprend une aide destinée à permettre aux pays d'accéder à un milliard de dollars de fonds verticaux, ainsi qu'une collaboration avec les petits États insulaires en développement sur des solutions intégrées, le but étant de stimuler l'économie bleue, la transformation numérique et l'action en faveur du climat. Grâce à la contribution du PNUD, 1,4 million de ménages dirigés par des femmes (et 1,2 million dans les zones rurales) ont pu accéder à une énergie propre et abordable. En outre, le Programme promeut activement l'énergie solaire dans les établissements de santé et aide les pays à entreprendre une transition vers l'énergie verte. Il a collaboré avec les pays en vue de lutter contre la violence fondée sur le genre, pour les aider à mieux intégrer la dimension de genre dans leurs politiques environnementales et pour renforcer l'accès des femmes aux rôles de direction dans la gestion des ressources naturelles. À l'avenir, le PNUD continuera à soutenir l'action visant à renforcer l'accès des femmes à des positions de pouvoir dans la prévention des crises et le relèvement et redoublera d'efforts pour promouvoir la capacité d'action des femmes, en s'attaquant aux normes sociales patriarcales, en renforçant les institutions inclusives et en procédant à une transformation numérique qui profitera à toutes et tous.

22. En ce qui concerne l'efficacité et l'efficience de son modèle de fonctionnement, le PNUD a équilibré ses comptes pendant trois années consécutives, a rationalisé 150 processus de gestion et a investi dans l'amélioration des modèles de gestion, en réduisant les coûts et en augmentant la productivité, ce qui a permis de dégager environ 240 millions de dollars de ressources supplémentaires pour le développement en 2018-2019. Il a investi dans un personnel talentueux, diversifié et soucieux d'obtenir des résultats grâce à sa stratégie « People for 2030 ». La composition de ses postes de direction à l'échelle mondiale est paritaire et diversifiée sur le plan géographique. Le PNUD a maintenu la parité des genres au sein du personnel, bien que celle-ci doive encore être améliorée au niveau de l'encadrement intermédiaire et du personnel dans les pays de programme. Il a obtenu de bons résultats dans le cadre du SWAP 2.0, ainsi qu'un score élevé pour l'indice 2020 sur le genre et la santé de l'initiative Global Health 50/50. Par ailleurs, il a amélioré sa culture de travail par des mesures concrètes visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel.

23. Le PNUD reste le premier contributeur des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents ainsi qu'un acteur central du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement, fournissant des services en matière de fiches de paie, de voyage et d'approvisionnement aux entités de ce système. Les services qu'il a prodigués au système des coordonnateurs résidents ont reçu un score de 4,2 étoiles sur 5. Le PNUD a mis en place des laboratoires d'accélération dans plus de 70 pays ainsi qu'un Pôle Financement des objectifs de développement durable, afin d'apporter de la cohérence à son travail de financement et d'en accroître l'ampleur, notamment avec les partenaires des Nations Unies et avec l'Union européenne, le but étant de faire progresser les cadres de financement nationaux

intégrés. Il collabore avec le secteur privé et les investisseurs au moyen de l'outil d'investissement associé aux objectifs de développement durable connu sous le nom de « SDG Impact ».

24. Dans le cadre de sa stratégie numérique, le PNUD teste de nouveaux programmes sur le terrain et s'emploie à renforcer sa culture numérique. Un mois avant la session annuelle de 2020, il a lancé une nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information en vue d'accélérer sa transformation numérique. En réponse à la demande reçue en ce sens, il est passé d'une approche par projet à une approche par portefeuille, conçue pour apporter des solutions à l'ensemble de la société.

25. L'Administrateur a souligné que la crise de la COVID-19 constituait un test décisif pour l'engagement du système des Nations Unies pour le développement en faveur de la prestation de services de meilleure qualité, plus rapides et plus efficaces. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour aider les pays à se préparer aux crises, à y réagir et à s'en relever, le PNUD se concentrera à l'avenir sur quatre grands domaines définis en fonction de la demande des partenaires : la *gouvernance* (établir un nouveau contrat social), la *protection sociale* (lutter contre les inégalités), l'*économie verte* (rétablir l'équilibre entre les populations et la planète) et la *rupture numérique et l'innovation* (combler le fossé en matière d'accès à Internet et investir dans l'architecture de la numérisation et de l'innovation). Il redoublera d'efforts pour obtenir des résultats en matière de développement à la vitesse et à l'échelle appropriées, notamment en revoyant à la hausse les ambitions fixées pour presque tous ses objectifs concernant ces résultats. Par ailleurs, sa réponse à la pandémie de COVID-19 constituera un élément déterminant pour le reste de la période couverte par le Plan stratégique et, parallèlement au changement climatique, sera essentielle pour définir les modalités du prochain plan.

26. Un groupe de délégations a réitéré son approbation du mandat principal du PNUD, qui consiste à soutenir les efforts faits par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable dans le respect des priorités nationales. Conscient que la COVID-19 est susceptible de mettre en péril les acquis en matière de développement, d'exacerber les inégalités et d'avoir un impact disproportionné sur les personnes vulnérables, le groupe a mis l'accent sur la flexibilité du PNUD, dans le cadre d'une réponse à l'échelle du système visant à aider les pays en développement à traiter les aspects humains de la réponse à la crise et à se relever en adoptant une démarche plus résiliente. Soulignant que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions constituait un objectif primordial, il a demandé au PNUD de continuer à recourir à des approches intégrées et à l'action collective, et l'a exhorté à jouer un rôle central s'agissant d'aider les pays en développement à renforcer leurs politiques et leurs capacités institutionnelles. Les représentants ont invité le PNUD à continuer de coordonner ses activités de développement avec celles des autres entités du système des Nations Unies, tout en tenant compte du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Reconnaisant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, ils ont exhorté le PNUD à s'appuyer sur les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie de COVID-19. En outre, ils ont réaffirmé à quel point il importait de disposer de ressources de base suffisantes et prévisibles pour réaliser le Programme 2030 et pour faire face à l'évolution des conditions de développement. Ils ont insisté sur la nécessité pour les pays de respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Enfin, le groupe a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, tout en précisant que cette coopération ne se substituait pas à la coopération Nord-Sud, mais la complétait.

27. Un deuxième groupe de délégations, issues des PMA, a confirmé que la COVID-19 avait exacerbé les difficultés existantes et qu'elle aurait un impact négatif sur les acquis en matière de développement dans les pays en développement, et en particulier dans les PMA. Il a reconnu la nécessité d'un système des Nations Unies souple et réactif, capable de relever les défis futurs. Les représentants ont salué l'intensification prochaine de l'appui du PNUD aux PMA, en particulier dans le cadre de la COVID-19, ce qui permettrait d'éviter que ces pays soient laissés pour compte. Le Programme devra accorder une attention particulière aux PMA en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la résilience, étant donné que ces pays sont touchés de manière disproportionnée par la pandémie. Il devra également redéfinir son modèle de fonctionnement afin de contribuer à l'établissement de sociétés meilleures, plus écologiques et plus résilientes après la COVID-19. Le groupe a réitéré l'importance de la réforme de l'ONU et a félicité le PNUD d'avoir entrepris diverses mesures de réforme pour se mettre en conformité avec ses objectifs. Il s'est réjoui de la poursuite de la coordination verticale et horizontale au sein du PNUD et entre les organisations du système des Nations Unies et a observé que l'orientation du Plan stratégique demeurerait très pertinente dans le contexte de l'après-COVID-19.

28. Un troisième groupe de délégations, issues des petits États insulaires en développement, a souligné le rôle central qu'avait joué le PNUD dans la crise de la COVID-19 en reliant les pays aux ressources et en servant de point d'ancrage pour la mise en œuvre d'un relèvement axé sur le développement et sur la réduction de la pauvreté. Les petits États insulaires en développement ont de nouveau appelé la communauté internationale à promouvoir des solutions opérationnelles et financières pour gérer les chocs externes et faire face aux multiples défis environnementaux complexes auxquels ces pays étaient confrontés. Ils ont demandé au PNUD de remédier aux effets négatifs qu'entraînait leur désignation comme pays à revenu intermédiaire et élevé, afin qu'ils puissent accéder aux aides de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces mesures devraient être accompagnées d'une hausse sur le long terme des activités financées par les ressources de base, ce qui donnerait au PNUD la flexibilité et la rapidité nécessaires pour répondre aux besoins des pays. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'ONU et du pacte de financement, le PNUD devrait continuer à élargir sa base de financement grâce à de nouveaux partenariats et explorer de nouvelles manières de mobiliser des ressources, tout en veillant au respect de la transparence et à l'application du principe de responsabilité. Les représentants ont demandé au PNUD d'assurer une représentation paritaire et régionale dans ses processus de recrutement et d'être prêt à répondre rapidement aux catastrophes naturelles dans les régions des petits États insulaires en développement.

29. Un quatrième groupe de délégations a souligné les revers en matière de développement qu'avait entraînés la COVID-19, notamment en se référant au rapport 2020 du PNUD intitulé *COVID-19 and Human Development: Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery* (« Perspectives de développement humain COVID-19 : évaluer l'impact, envisager la reprise »). Selon ce groupe, le développement humain a connu un déclin pour la première fois depuis l'introduction de la notion de développement humain, en 1990. Le groupe a encouragé le PNUD à poursuivre sa collaboration avec les partenaires de développement au sein et au-delà du système des Nations Unies en vue de mettre au point une réponse mondiale stratégique qui soit organisée selon les priorités et ait un effet catalyseur. Pour être efficaces, les mesures doivent être adaptées à des contextes spécifiques et tenir compte des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et des autres acteurs multilatéraux. Pour cela, le PNUD devra impérativement faire preuve d'une capacité de direction et de coordination solide. Les représentants ont affirmé leur appui sans

réserve au rôle technique de chef de file que joue le PNUD dans la riposte socioéconomique du système des Nations Unies et dans les efforts de relèvement, ainsi qu'à la position unique qu'il assume pour faire avancer l'action menée à l'échelle du système en vue d'aider les pays à reconstruire en mieux et de manière plus écologique. Il demeure fondamental de déployer un vaste programme de développement et de gérer efficacement les effets socioéconomiques de la crise à court et à long terme, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour ce faire, il convient notamment de renforcer les droits de la personne et la démocratie, l'égalité des genres, l'action en faveur du climat, les possibilités de travail décent, la protection sociale et l'éducation, et de maintenir le libre-échange et la libre circulation des marchandises. Le succès de cette entreprise exige un dialogue étroit avec les personnes et les communautés, afin de garantir la cohésion sociale et la durabilité.

30. Un cinquième groupe de délégations a salué les résultats positifs obtenus sur les questions liées au genre et le fort engagement du PNUD en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes. En tant que chef de file de la riposte socioéconomique, le PNUD devrait s'efforcer d'orienter ses travaux vers des interventions davantage porteuses de changement, qui s'attaquent aux obstacles structurels. Les activités du PNUD liées à la COVID-19 doivent s'appuyer sur une analyse des questions de genre, utiliser des données ventilées par sexe et donner la priorité à la protection et au soutien des personnes les plus vulnérables. Pour favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, il est nécessaire d'adopter des mesures et de collaborer à l'échelle du système en vue de mettre fin aux inégalités croissantes qui résultent de la pandémie et à la progression de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Le groupe espère non seulement voir la tendance se poursuivre en faveur d'une gestion de la performance du personnel qui tienne compte des questions de genre, mais aussi voir davantage de bureaux utiliser des stratégies pour la promotion de l'égalité des genres. Les représentants ont encouragé le PNUD et les États Membres à prendre des mesures pour atteindre les objectifs de financement prévus dans la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et ont salué la forte augmentation du nombre de bureaux de pays faisant rapport sur les activités menées pour promouvoir le pouvoir d'action des femmes dans les mécanismes de relèvement après les crises et sur les progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs à la condition féminine.

31. Un sixième groupe de délégations a réaffirmé que le chapitre commun reposait sur le principe selon lequel le Programme 2030 offrait le cadre général qui devait guider les travaux dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Les représentants ont souligné que, d'après l'examen quadriennal complet de 2016 et la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, les entités du système des Nations Unies pour le développement devaient faire apparaître leurs contributions au Programme 2030 dans leurs plans stratégiques. Ils ont demandé instamment que le chapitre commun fournisse un cadre clair permettant aux organismes d'adopter des démarches intégrées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme de l'ONU. La mise en œuvre du chapitre commun demeure une priorité. Les représentants ont soutenu les efforts actuellement déployés par le système des Nations Unies pour formuler concrètement des résultats intégrés, collaboratifs et réformés dans le cadre d'un soutien global du système au niveau des pays. Ils ont demandé à ce que soient éclaircies les synergies et la manière dont elles étaient exploitées pour que les équipes nationales soient coordonnées et efficaces dans leur soutien aux coordonnateurs résidents.

32. Dans d'autres interventions, certaines délégations ont souligné la nécessité de redéfinir les priorités des mesures à court et à long terme dans le cadre d'une approche intégrée et participative à l'échelle de la société, le but étant de préserver les acquis en matière de développement dans le contexte de la COVID-19. Les délégations ont

exprimé un fort soutien envers l'assistance prioritaire du PNUD aux États les plus fragiles, en particulier en Afrique, envers sa position de chef de file sur le front du climat et de la conservation de la biodiversité, envers son soutien essentiel et continu au système des coordonnateurs résidents, en particulier après la crise de la COVID-19, et envers le rôle central du Programme dans l'alignement des flux de financement aux fins de la réponse à la pandémie et de la réalisation du Programme 2030. Si certaines délégations ont reconnu l'engagement continu du PNUD en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, certains représentants ont toutefois considéré que les organismes des Nations Unies pourraient s'engager davantage vis-à-vis du programme de réforme. Un nouvel appel a été lancé en faveur d'une couverture médicale universelle, compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur les systèmes de santé fragiles et compte tenu de l'attention accrue portée à la sécurité humaine. Le PNUD devrait exploiter son approche intégrée en vue d'aider les pays à mettre en place des filets de sécurité sociale et à renforcer leurs capacités de gestion des crises. Il a été demandé au PNUD de s'attaquer aux causes profondes des inégalités, notamment en matière de genre, et d'utiliser sa stratégie numérique pour en venir à bout. Les représentants se sont dits intéressés par la perspective d'un renforcement des partenariats du PNUD avec les institutions financières internationales aux fins de la mise en œuvre des subventions et des prêts, par son dialogue sur la restructuration de la dette en fonction de la vulnérabilité, et par l'utilisation d'un marqueur budgétaire pour assurer la traçabilité et la transparence des dépenses liées à la COVID-19.

33. En réponse, l'Administrateur a réitéré l'engagement du PNUD à aider les pays à gérer la pandémie au moyen de solutions intégrées, mises en place à l'échelle de la société, axées sur les personnes et articulées autour de l'éradication de la pauvreté et de l'identification des plus vulnérables. Ces efforts dépendent de la disponibilité de données ventilées par sexe et de technologies numériques permettant d'assurer un suivi des données axées sur le genre. Sur le plan du financement, le PNUD a atteint 95 % de l'objectif de financement de base de son Plan stratégique et a temporairement inversé la tendance à la baisse des ressources de base qui perdurait depuis dix ans, ce qui a permis des interventions plus ciblées et plus efficaces. Cependant, le manque de financements garantis et de contributions de base rend le Programme vulnérable. L'Administrateur a relevé que 60 % des ressources des programmes du PNUD étaient consacrées aux PMA, soulignant ainsi l'engagement du Programme à donner la priorité aux besoins de ces pays, notamment au moyen du Fonds vert pour le climat. En 2019, le PNUD a commencé à développer son offre de financement de l'action climatique axée sur l'économie bleue, le changement climatique et la transformation numérique, avec des investissements ciblés dans les petits États insulaires en développement, dont le statut de pays à revenu intermédiaire reste un défi : l'utilisation du seuil du produit intérieur brut par habitant s'est toujours révélée irréaliste pour appréhender la vulnérabilité des pays. En outre, 46 % des dépenses du PNUD ont été consacrées à son action dans les situations de crise, ce qui témoigne de sa volonté d'opérer dans les contextes les plus difficiles, de son engagement vis-à-vis du Fonds d'intervention d'urgence et de la mise en place de laboratoires d'accélération dans les pays touchés par la crise. Pour répondre à la crise de la COVID-19, le PNUD s'est inspiré des objectifs de développement durable et du Programme 2030 en renforçant ses travaux sur la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte, la rupture numérique et l'innovation, en réponse à la demande croissante des pays. L'environnement d'exploitation numérique et la numérisation ont modifié la façon dont le PNUD fonctionne et fournit ses services, par exemple au moyen du financement numérique. Le PNUD collabore avec le Fonds d'équipement des Nations Unies sur la dimension numérique du financement et du développement, le but étant d'aider les pays à mettre sur pied des infrastructures numériques. Il a continué à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la réforme de l'ONU en

matière de développement et dans la conduite d'une réponse coordonnée à l'échelle du système, notamment par son appui au système des coordonnateurs résidents. Bien qu'il fasse partie intégrante du Plan stratégique 2018-2021, le chapitre commun est avant tout un outil lié au principe de responsabilité par lequel les quatre organismes rendent compte de leurs engagements. Dans tous ces domaines, le PNUD est resté le partenaire de confiance des gouvernements, avec une présence bien ancrée au niveau national, et s'est avéré capable de collaborer avec les pays en vue de relever les défis de développement les plus ardu.

34. En réponse à la crise de la COVID-19, le Conseiller spécial de l'Administrateur a réaffirmé l'adoption par le PNUD d'une approche à deux volets pour répondre simultanément aux défis de développement à court et à long terme que rencontrent les pays. L'étude d'impact du PNUD a révélé que la contraction de l'espace fiscal, politique et civique au niveau des pays entrave les efforts de relèvement. En conséquence, le Programme s'emploie à faire en sorte que les pays disposent de davantage de fonds et de liquidités à consacrer au développement, en encourageant l'adoption au niveau national de cadres de financement nationaux intégrés, qui sont particulièrement bénéfiques pour les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, il investit dans la numérisation pour accélérer le relèvement, ce qui s'est avéré utile pour assurer le suivi de la COVID-19.

35. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a souligné que dans les PMA, le PNUD articulait sa réponse à la COVID-19 axée sur la demande autour du redressement socioéconomique, en particulier en ce qui concernait *l'emploi*, en aidant les micro et petites entreprises à accéder au financement et à se reconnecter aux chaînes d'approvisionnement interrompues en raison de la pandémie, *la protection sociale*, à la suite des pertes d'emploi, *l'expansion numérique*, pour fournir des services et faciliter l'accès à la santé et à l'énergie, et *les ressources naturelles* ainsi que *les énergies renouvelables*, en intégrant des réponses fondées sur le climat et la nature dans les efforts de relèvement.

36. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné que la crise de la COVID-19 avait mis en lumière et aggravé les insuffisances et les défis structurels nationaux, tels que les inégalités et le manque de confiance des citoyens dans l'efficacité de la gouvernance. La réponse du PNUD est axée sur les groupes vulnérables, sur les coûts sociaux de la pandémie et sur les défis liés à la santé. Ses activités à cet égard ont notamment visé à élargir les registres pour l'inscription des transferts en espèces et en nature, à remédier aux écarts de connaissances pour comprendre la manière dont les modèles sociaux et de mobilité aggravent les vulnérabilités de certains groupes, et à contrôler l'efficacité des mesures liées aux soins de santé, y compris le renforcement de la réponse et des capacités de lutte des gouvernements face à la COVID-19. Dans le cadre de ces efforts, le PNUD travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale ainsi qu'avec le secteur privé.

37. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a insisté sur l'impact socioéconomique immédiat de la pandémie de COVID-19 en Afrique, qui avait exacerbé les conditions préexistantes liées à la maladie à virus Ebola et retardé le relèvement à la suite d'autres pandémies. Or, toutes ces situations nécessitent une attention urgente. La pandémie présente l'occasion de remédier au manque généralisé de systèmes de protection sociale par la mise en place de systèmes nationaux inclusifs. La zone de libre-échange africaine offre une autre possibilité, qui consiste en la création d'un nouveau lien vital pour la production de biens et de services, notamment ceux liés aux pandémies.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/4 sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ainsi que du rapport annuel de l'Administrateur pour 2019.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/5 sur l'examen à mi-parcours du Plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

40. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ([DP/2020/11](#)).

VIII. Rapport sur le développement humain

41. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté un rapport oral sur les consultations relatives au *Rapport sur le développement humain 2020*, conformément à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale, dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

42. Les délégations ont accueilli favorablement le thème du rapport, à savoir l'expansion des libertés humaines dans le respect de la planète, qui s'inscrit dans l'approche axée sur la sécurité humaine. Lors de leurs interventions, elles ont exprimé leur inquiétude face à la régression du développement humain, reflétée par l'indice de développement humain, ce qui équivaut à une crise de la sécurité humaine. Des éclaircissements ont été demandés sur la manière dont le flou potentiel des catégories de pays et la perte d'acquis en matière de développement, dus à la COVID-19, pourraient avoir un impact sur les analyses et les matrices utilisées dans le rapport, notamment concernant certaines questions telles que les soins de santé et l'allègement de la dette. Depuis plus de 30 ans, les données et les analyses du rapport ont aidé les pays à repenser leurs interventions et leurs domaines d'action et à mobiliser des partenariats et des compétences pour créer une approche multidimensionnelle du développement humain et de l'éradication de la pauvreté, compte tenu des inégalités et des vulnérabilités. Dans cette optique, les délégations attendent avec intérêt de voir cette approche appliquée dans les examens nationaux volontaires et les programmes de pays. Elles ont encouragé le Bureau à déployer la technologie de manière accessible, par le biais d'applications mobiles, afin d'assurer sa présence numérique continue. Elles ont aussi souhaité savoir avec qui le Bureau assurait la coordination au sein du système des Nations Unies en vue de recueillir des informations auprès des équipes de pays, afin de les utiliser dans les études d'impact, en particulier pour les analyses socioéconomiques.

43. Le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a déclaré que le thème du rapport portait sur l'interconnexion des défis liés à l'activité humaine, au climat et à la biodiversité, interconnexion mise en lumière par la propagation de la COVID-19. En 2020, le travail du Bureau s'est concentré sur le rôle directeur du PNUD dans le contexte du Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19, ce qui a permis d'éclairer les choix des indicateurs et des analyses, compte tenu des évaluations au niveau des pays soumises au moyen du système des coordonnateurs résidents. Le déclin du développement humain tel qu'il a été signalé se fonde sur trois éléments, utilisés pour estimer l'effet de la pandémie sur les niveaux de vie, sur la santé et sur l'éducation. Les résultats ont mis en évidence un choc sans précédent en temps réel pour le développement humain, causé par l'impact simultané de la pandémie dans ces trois domaines à l'échelle mondiale. Le Bureau s'est rapidement mobilisé pour recueillir des éléments de preuve et pour fournir des informations qui ont contribué à éclairer la réponse axée sur le relèvement socioéconomique. La sécurité humaine était un élément central de cette

réponse et sera au centre du rapport qui sera publié en 2021. Au niveau national, en ce qui concerne les examens nationaux volontaires, le Bureau a encouragé l'utilisation des rapports nationaux sur le développement humain pour orienter la réflexion sur le relèvement. Il a investi activement dans la transformation numérique et l'utilisation d'applications mobiles, tout en gardant à l'esprit que de nombreuses personnes dans le monde ne bénéficient pas de connexion Internet.

44. Le Conseil d'administration a pris note des nouvelles informations communiquées par le secrétariat à propos des consultations relatives au *Rapport sur le développement humain*.

IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

45. L'Administrateur associé du PNUD a donné un aperçu des descriptifs des programmes de pays et des prolongations de programmes de pays, en vue de leur approbation par le Conseil d'administration. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a ensuite présenté les descriptifs des programmes de pays pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, ainsi que les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Algérie, le Mozambique et le Zimbabwe.

46. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif du programme de pays pour l'Éthiopie ([DP/DCP/ETH/4](#)) et le descriptif du programme de pays pour l'Afrique du Sud ([DP/DCP/ZAF/3](#)).

47. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Algérie, le Mozambique et le Zimbabwe, telles qu'approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document [DP/2020/12](#).

X. Évaluation

48. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point consacré au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD en 2019 a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

XI. Volontaires des Nations Unies

49. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point consacré au rapport annuel de l'Administrateur du PNUD sur les Volontaires des Nations Unies a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

XII. Fonds d'équipement des Nations Unies

50. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021, y compris le rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019, a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

Débat consacré au FNUAP

XIII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

XIV. Questions financières, budgétaires et administratives

51. Dans son allocution, la Directrice exécutive a souligné comment, avec l'appui et les conseils du Conseil, le FNUAP avait affiné sa mission en adoptant une orientation axée sur les résultats, ce qui lui a permis de faire progresser son mandat au cours de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable. Avec ses partenaires, le Fonds mobilise les ressources et la détermination politique nécessaires pour permettre aux femmes de tracer leur propre chemin et aux filles de transformer leur vie. Il est avéré que ces objectifs sont atteints lorsque les femmes et les filles ont accès à la santé sexuelle et procréative et peuvent exercer leurs droits en matière de procréation. Le personnel et les partenaires du FNUAP se sont concentrés sur les trois résultats porteurs de changement suivants : zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable, et zéro violence fondée sur le genre et zéro pratique néfaste. Le FNUAP a fondé ses efforts sur des données démographiques de qualité pour s'assurer qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte. Les résultats parlent d'eux-mêmes, comme en témoigne le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 ([DP/FPA/2020/4](#), partie I). Dans le cadre de son engagement en faveur d'une transparence et d'une responsabilité maximales, le FNUAP publie les résultats de son Plan stratégique au niveau des pays sur son portail de résultats en ligne, ainsi qu'une publication ultérieure détaillant le travail accompli par le Fonds dans 150 pays en 2019, y compris les nouvelles initiatives visant à recueillir des données, à accroître la visibilité des populations vulnérables, à promouvoir l'adoption de nouvelles lois et politiques pour garantir le respect des droits et des choix des femmes et des jeunes marginalisés, et à stimuler les progrès réalisés dans les petits États insulaires en développement.

52. Notant la transparence et le caractère consultatif du processus d'examen à mi-parcours, la Directrice exécutive a souligné que cet examen avait permis de valider l'orientation stratégique du Fonds et de confirmer que le Fonds était en bonne voie pour atteindre les résultats définis dans son Plan stratégique. L'examen s'est concentré sur la manière d'assurer la poursuite des progrès. Dans ce cadre, la question du « quoi » (les résultats en termes d'objectif, d'aboutissement et de produits) est toujours aussi pertinente dans le cadre de la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action de la CIPD. À l'avenir, le FNUAP redoublera d'efforts pour répondre aux demandes de données démographiques de qualité et investira dans une meilleure compréhension et dans le développement de stratégies concernant le vieillissement de la population, la faiblesse des taux de fécondité, le changement climatique et la santé mentale dans les contextes humanitaires. L'examen à mi-parcours a montré que le bureau humanitaire du FNUAP répondait avec succès aux besoins toujours croissants de services en matière de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les contextes humanitaires. En 2019, l'aide humanitaire du FNUAP a bénéficié à plus de 19 millions de personnes dans 64 pays. Le FNUAP a défini les bases de son prochain plan stratégique et attend avec impatience le lancement d'un autre processus consultatif, adapté aux objectifs des pays et fondé sur les enseignements tirés, y compris les expériences acquises lors de la réponse à la COVID-19.

53. Pour sa part, l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 ([DP/FPA/2020/5](#)) était axé sur les investissements qu'il convenait de

réaliser pour permettre au Fonds d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre de ses interventions au cours des deux années restantes du Plan stratégique. La Directrice exécutive a exposé les moyens par lesquels des investissements prudents et stratégiques pourraient renforcer les capacités du FNUAP en matière de sensibilisation, de mobilisation des ressources et de gestion des risques, et soutenir les investissements dans les capacités des PMA, qui reçoivent la plus grande part des ressources totales. La majorité des ressources du budget intégré, à savoir 3,2 milliards de dollars (soit environ 82 %), sera directement allouée aux programmes, et le FNUAP augmentera en priorité les investissements dans les fonctions d'évaluation et de contrôle.

54. La Directrice exécutive a souligné que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les inégalités, affectant sans doute plus durement les femmes et les filles. Pour chaque période de six mois de confinement dû à la COVID-19, plus de 47 millions de femmes pourraient perdre leur accès à la contraception. Le FNUAP estime également que cette situation pourrait entraîner 7 millions de grossesses non désirées et 31 millions de cas supplémentaires de violence fondée sur le genre. Il a concentré sa réponse à la COVID-19 sur le renforcement des systèmes de santé pour aider à « reconstruire en mieux » dans le cadre d'une réponse intégrée du système des Nations Unies, et a lancé son Plan mondial d'action face à la COVID-19 révisé. Le besoin de financement pour la réponse mondiale à la COVID-19 jusqu'à la fin de l'année 2020 était estimé à 370 millions de dollars au moment de la session. Des fonds à hauteur de 93,5 millions de dollars avaient déjà été mobilisés, alloués ou réaffectés. Il importe plus que jamais de disposer d'un budget de base pluriannuel de qualité. Le financement de base a donné au FNUAP la capacité d'appuyer des réponses rapides qui ont sauvé des vies et lui ont permis de répondre aux besoins immédiats sur le terrain. La Directrice exécutive a instamment demandé aux États Membres de se montrer flexibles vis-à-vis des financements et aux membres du Conseil d'administration de sensibiliser les intéressés à la valeur unique que représente le système des Nations Unies dans la réponse à la COVID-19. Elle a attiré l'attention sur le Plan mondial d'action face à la COVID-19 révisé du FNUAP, qui est aligné sur les piliers humanitaire, sanitaire et socioéconomique de la réponse du système des Nations Unies. En juin 2020, 85 % des contributions de base prévues pour 2020 avaient été enregistrées. La Directrice exécutive a appelé tous les États Membres à donner la priorité au paiement anticipé du budget de base pour 2021. Dans le cadre de la Décennie d'action, plus de 1 250 engagements ont été exprimés par les parties prenantes lors du Sommet de Nairobi.

55. Un groupe de délégations a salué l'initiative visant à renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux. Notant que les travaux sur le cadre pour la mise en œuvre et l'évaluation du chapitre commun n'étaient pas achevés, le groupe a reconnu que la conduite d'une évaluation précoce du chapitre commun était prématurée à ce stade. Il a souligné que le chapitre commun fournissait au FNUAP les grandes lignes d'une approche intégrée pour la réalisation des objectifs de développement durable, essentielle au succès de la réforme de l'ONU. Il a insisté sur le caractère prioritaire de la mise en œuvre du chapitre commun, qui doit être examinée dans le contexte plus large du système des Nations Unies pour le développement. Il a exprimé son soutien envers les efforts actuellement déployés par l'ONU afin de déterminer comment ses différentes parties s'additionnent pour former un système global de soutien aux États Membres. Par ailleurs, il a demandé des éclaircissements sur les synergies et la manière dont elles étaient exploitées en vue d'assurer une réponse coordonnée et efficace des équipes de pays et des coordonnateurs résidents.

56. Un deuxième groupe de délégations a salué l'adaptation et la réponse rapides du Fonds à la crise de la COVID-19 et a souligné l'importance d'un financement de base

adéquat et prévisible en vue d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations. Les délégations ont salué les bons résultats obtenus lors de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, ont exprimé leur satisfaction quant à l'attention accrue portée au changement climatique et ont déclaré attendre avec intérêt la prochaine stratégie sur le changement climatique. Elles ont salué le fait que le FNUAP considérait désormais l'innovation comme une stratégie de programme de base et avait adopté une approche plus ouverte sur l'innovation. Elles ont en outre insisté sur l'importance d'une collaboration étroite et d'un alignement sur le programme d'innovation à l'échelle du système des Nations Unies. Le groupe de délégations a invité le FNUAP à trouver un équilibre entre ses fonctions clefs et la nécessité de répondre aux nouveaux défis, l'encourageant à rester concentré sur son mandat principal. Il a salué les initiatives du FNUAP non seulement en matière de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi qu'en matière de réponse à de tels actes durant la pandémie, notamment dans les contextes humanitaires, mais aussi ses initiatives visant à garantir l'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité dans les contextes fragiles. Les délégations du deuxième groupe ont recommandé au FNUAP de poursuivre l'intégration des droits des personnes handicapées dans toutes ses activités et ont insisté sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et des directives du Comité permanent interorganisations sur la prise en compte des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Elles ont salué le fait que le Fonds dispense des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, ainsi qu'une éducation sexuelle complète, contribuant ainsi à la scolarisation des adolescentes et à leur participation active à la société, deux éléments essentiels à l'exercice de leurs droits.

57. Un troisième groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les efforts de coordination du système des Nations Unies tout au long de la crise de la COVID-19, ainsi que le fait que le FNUAP a continué à fournir des services essentiels et a réalisé des progrès dans la prise en compte des préoccupations des femmes, des personnes âgées, des enfants et des personnes handicapées. Il a instamment demandé au FNUAP de continuer à mettre en œuvre des programmes essentiels dans les petits États insulaires en développement, y compris dans la sous-région des Caraïbes, et plus particulièrement des programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre, la toxicomanie et les taux de chômage élevés ainsi que des programmes axés sur l'éducation sexuelle et sur la réponse à d'autres besoins vitaux, y compris les soins postnatals et prénatals. Il a appelé le FNUAP et les pays donateurs à allouer des ressources de base supplémentaires aux bureaux régionaux et nationaux des petits États insulaires en développement. Enfin, il a demandé que des centres régionaux soient établis dans les endroits où les produits et services essentiels et vitaux ne sont plus disponibles.

58. Un quatrième groupe de délégations, se référant au rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2019 ([DP/FPA/2020/6](#)) (le Conseil a décidé de reporter les débats officiels sur ce rapport à la deuxième session ordinaire de 2020), s'est félicité que le Bureau continue de mettre l'accent sur l'efficacité de la gouvernance, les contrôles internes et les enquêtes sur les allégations d'irrégularités. Il a estimé que le Bureau devrait rester indépendant dans son organisation et continuer à fonctionner sans ingérence dans la détermination et l'exécution de l'ensemble de ses travaux et dans la communication des résultats au Conseil, conformément aux décisions 2015/2 et 2015/13. Les délégations du quatrième groupe ont observé qu'en 2019, 112 nouveaux dossiers d'enquête avaient été enregistrés, comme en 2018, et que la charge de travail avait dépassé les capacités des effectifs permanents du Bureau et n'aurait pas pu être absorbée par le recrutement de consultants aux fins de ces enquêtes. Elles ont déclaré attendre du FNUAP qu'il remédie à la pénurie récurrente de capacités pour éviter

l'exposition aux risques opérationnels et à d'autres formes de risques organisationnels, d'autant que la fraude, l'irrégularité financière, le harcèlement sur le lieu de travail et l'abus de pouvoir constituaient la majorité des dossiers.

59. Dans des allocutions individuelles, les délégations ont souligné la nécessité pour les pays d'accéder en temps utile aux fournitures médicales essentielles ainsi qu'aux nouveaux diagnostics et médicaments, de manière équitable et transparente. Elles ont salué le travail du FNUAP dans les pays à revenu intermédiaire et ont souligné la nécessité d'accroître le soutien apporté pour répondre aux urgences nationales, y compris aux catastrophes naturelles. Elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont l'augmentation à long terme des plans d'intervention d'urgence affecterait l'ensemble des opérations du FNUAP. Elles ont souligné la nécessité de mettre fin à la violence fondée sur le genre et aux pratiques néfastes en vue de réaliser le Programme 2030 et ont demandé instamment au FNUAP de continuer à fournir des mises à jour sur la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de Nairobi. Des précisions ont été demandées à propos des actions du FNUAP visant à mettre en place des espaces sûrs pour les femmes ayant survécu à la violence fondée sur le genre dans les situations de crise humanitaire. Les délégations ont instamment demandé au FNUAP de continuer à se concentrer sur les objectifs internationaux tout en respectant le pouvoir de décision et l'appropriation des États. Elles ont souligné que le respect de la santé sexuelle et procréative ainsi que des droits en matière de procréation était un élément essentiel de la réalisation des droits de la personne. Elles ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le FNUAP pour garantir l'approvisionnement en contraceptifs là où ils sont le plus nécessaires, tout en luttant contre les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et la violence fondée sur le genre, et en abolissant les mariages d'enfants. Elles ont également manifesté leur soutien à l'action humanitaire du FNUAP et l'ont encouragé à continuer de renforcer sa programmation et ses investissements humanitaires. En outre, elles ont reconnu le rôle du Fonds dans le soutien aux programmes nationaux et régionaux de l'Initiative Spotlight. Enfin, elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont le FNUAP prévoyait de combler les déficits de financement.

60. En réponse, la Directrice exécutive a réaffirmé que le FNUAP donnait la priorité à son travail avec ses partenaires pour fournir en temps utile un accès aux services de planification familiale dans les endroits où les femmes en avaient le plus besoin. Elle a répété que le FNUAP collaborait avec les équipes de pays et les partenaires locaux pour remédier aux ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et de soutien logistique, ainsi que pour améliorer l'accès en temps utile aux services de santé sexuelle et procréative. Le personnel du FNUAP a renforcé le soutien accordé aux pays par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération transrégionale, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents et humanitaires. Les délégations ont encouragé les représentants des pays du FNUAP à établir de nouveaux partenariats qui permettraient aux parties prenantes de « reconstruire en mieux ». Les mesures que le FNUAP a mises en place avant la crise de la COVID-19 l'ont aidé à agir rapidement en faveur des jeunes. L'une des priorités absolues du FNUAP est d'élargir l'accès à tous les individus, afin de ne laisser personne de côté. Le Fonds a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements pour protéger concrètement les filles, y compris en éradiquant la pratique des mutilations génitales féminines. Il a rapidement publié plusieurs documents et notes d'orientation technique concernant la violence fondée sur le genre, les jeunes, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, les recensements nationaux et les espaces sûrs, sur lesquels les autorités nationales peuvent s'appuyer. Pour répondre à l'aggravation des inégalités due à la pandémie, notamment dans le domaine des fournitures, le FNUAP a pu s'appuyer sur ses relations existantes en vue d'assurer la fourniture des

équipements de santé maternelle, des médicaments et des équipements de protection individuelle nécessaires aux femmes prestataires de soins de santé.

61. Grâce aux investissements dans des systèmes de données, permettant de mieux suivre et évaluer les résultats et les réalisations, les pays ont pu identifier et atteindre les populations les plus éloignées afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes ciblés. La Directrice exécutive a souligné la nécessité d'investir davantage dans les données et le suivi, dans le respect des droits de la personne et de la vie privée, et a expliqué la manière dont les données contribuaient à garantir le respect des engagements en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi qu'à accélérer les travaux inachevés dans le cadre du Programme d'action de la CIPD. Elle a souligné que l'alignement des programmes sur les priorités des pays s'opérait en collaboration avec les partenaires nationaux, dans l'esprit de la réforme de l'ONU. Les acquis ainsi obtenus ont permis de faire preuve d'une plus grande agilité pour répondre à la pandémie de COVID-19. Réaffirmant l'importance de chiffrer rapidement les coûts des réponses aux demandes d'assistance, elle a expliqué que le FNUAP dépendait de partenariats préexistants, de consultants, de stratégies claires, de plans de travail et de budgets susceptibles d'apporter des changements aussi bien dans l'immédiat qu'à long terme. Le FNUAP a augmenté le financement des fonctions de contrôle indépendantes et a pleinement respecté l'indépendance du Bureau des services d'audit et d'investigation, ainsi que la nécessité de garantir le respect de ce principe. Il a résolument maintenu sa politique de tolérance zéro pour toute forme d'abus sexuel ou autre, ainsi que ses engagements en faveur de l'équité des procédures.

62. Le Directeur exécutif adjoint par intérim (Programme) a déclaré que le FNUAP progressait dans le cadre de l'examen à mi-parcours en vue d'intensifier sa riposte face au changement climatique. Le FNUAP a créé des groupes de travail et des groupes d'étude chargés d'explorer des stratégies et de définir une voie d'amélioration tant pour l'organisme que pour ses partenaires extérieurs. Il élabore actuellement des réponses d'urgence à la crise de la COVID-19 qui s'appuient sur des partenariats antérieurs à la pandémie. Ainsi, il élargit ces réponses par l'intermédiaire de l'Initiative Spotlight et avec d'autres partenaires, afin d'explorer les initiatives existantes en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre, de lutte contre les mutilations génitales féminines et de santé maternelle, en adoptant une perspective structurée autour de la pandémie de COVID-19.

63. Le Directeur exécutif adjoint par intérim (Gestion) a attiré l'attention sur le travail du FNUAP au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et sur la manière dont son appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, par le biais des trois résultats porteurs de changement, était guidé par son Plan stratégique pour 2018-2021. Soulignant l'importance de la collecte et de l'analyse des données, il a insisté sur les différentes façons dont le FNUAP recueillait et désagrégait les données dans et entre ses programmes.

64. Le Directeur de la division technique a expliqué que le FNUAP suivait l'impact des données des recensements sur la réussite des opérations. Il a toutefois noté que ce processus avait dû être reporté dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Concernant la programmation flexible en matière de lutte contre les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines, et en réponse aux modifications apportées aux mesures de l'Initiative Spotlight dans les pays, il a souligné que les activités révisées s'appuyaient sur des mégadonnées pour produire des résultats durables. Cette démarche s'est traduite par une hausse des investissements dans l'Initiative Spotlight, bénéficiant ainsi aux organisations collaboratrices qui travaillent sur des programmes destinés à atténuer l'impact négatif de la COVID-19 sur les jeunes filles et sur les femmes, en particulier en Afrique.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/6 sur l'examen à mi-parcours et sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/7 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

XV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

67. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP par intérim (Programme) a donné un aperçu des deux programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation. La Directrice régionale par intérim du FNUAP pour l'Afrique orientale et australe a ensuite présenté les programmes de pays pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud pour la période 2020-2025.

68. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs des programmes de pays pour l'Éthiopie ([DP/FPA/CPD/ETH/9](#)) et l'Afrique du Sud ([DP/FPA/CPD/ZAF/5](#)).

XVI. Évaluation

69. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point consacré aux activités d'évaluation du FNUAP a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

Débat consacré à l'UNOPS

XVII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

70. Dans son allocution liminaire, la Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS était désormais plus robuste et plus stratégique, fort d'une croissance solide et d'une gestion fructueuse de ses actifs, et qu'il s'efforçait d'apporter de la valeur à ses partenaires, comme en témoignaient son rapport annuel ([DP/OPS/2020/4](#)) et l'examen de la réserve opérationnelle de l'UNOPS ([DP/OPS/2020/CRP.1](#)). L'UNOPS a connu une augmentation annuelle de la demande de services et, en 2019, il a enregistré des prestations d'une valeur totale de 2,3 milliards de dollars. En dépit des difficultés rencontrées dans les contextes fragiles marqués par le conflit, il a pu mener ses opérations avec une marge remarquablement faible, de l'ordre de 1 % par an, et a placé la gestion des risques au cœur de ses travaux. Les frais ont continué à baisser à mesure que le nombre de prestations annuelles augmentait. Grâce à une efficacité et à une rentabilité accrues, l'UNOPS fournit davantage de services pour un coût moindre. En tant qu'organisation basée sur des projets, il s'efforce de bien gérer ses opérations et de répondre efficacement au moment et à l'endroit où ses services sont requis, ce qui sera d'autant plus crucial dans un environnement post-COVID-19. En 2019, il a enregistré un ratio de 20 % d'actifs nets par rapport à ses recettes et a entrepris une étude documentaire des actifs nets et des réserves des organismes des Nations Unies. Bien qu'il n'ait pas reçu de financement de base ou de contributions obligatoires, il a enregistré des chiffres nettement inférieurs à ceux d'autres organismes des Nations Unies.

71. La crise de la COVID-19 a accentué l'importance de la prévention et de la résilience, en particulier dans le domaine des soins de santé. En 2019, l'UNOPS a établi des partenariats solides et stratégiques dans les domaines des infrastructures et

des achats liés à la santé, notamment en installant des systèmes d'énergie solaire dans les centres de santé et en apportant des stocks de médicaments aux hôpitaux et aux centres de santé grâce à des processus d'approvisionnement transparents et efficaces, contribuant ainsi à l'amélioration des services de santé pour les personnes les plus mal desservies et les plus vulnérables. Il a géré l'Access to Health Fund, dont les contributions s'élevaient à quelque 215 millions de dollars. La réponse rapide de l'UNOPS à la COVID-19 a consisté, entre autres, à garantir que les hôpitaux disposaient d'équipements pour les unités de soins intensifs, à livrer des fournitures médicales cruciales, à sensibiliser le public et à assurer l'accès des prisonniers aux services de santé. Le Bureau a recentré ses efforts sur l'atténuation des impacts socioéconomiques négatifs de la pandémie, sur l'aide aux gouvernements en vue de leur permettre de soutenir les personnes les plus vulnérables au moyen de transferts rapides de fonds, sur la restauration des routes rurales pour relier les communautés vulnérables aux services essentiels et sur l'autonomisation des femmes. À l'avenir, il concentrera ses activités sur les inégalités qui ont rendu les communautés vulnérables et appuiera la mise en œuvre de programmes qui renforcent la résilience des communautés. Pour accompagner le relèvement des pays, il accordera la priorité au renforcement des infrastructures et au rétablissement des chaînes d'approvisionnement de manière à les rendre plus inclusives, durables et résistantes. Environ 80 % des nouveaux engagements de l'UNOPS en 2020 concernent le relèvement socioéconomique à long terme. Le Bureau s'est engagé à mettre en œuvre son Initiative d'investissement à impact pour des infrastructures durables (S3I) et continuera à créer des écosystèmes d'infrastructures durables en vue de réaliser les objectifs de développement mondiaux et nationaux.

72. Un groupe de délégations a salué les performances de l'UNOPS dans la mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que ses progrès continus dans le lancement d'activités d'investissement à impact social. Les délégations se sont félicitées des résultats et des rapports qui montrent comment l'UNOPS s'est acquitté de son mandat de prestataire de services pour le système des Nations Unies, a respecté les procédures internes d'assurance qualité et a géré ses relations avec ses partenaires extérieurs. Elles ont à nouveau demandé que les futurs rapports abordent les revers et les risques, y compris la manière dont l'UNOPS y fait face, ce qui est particulièrement important compte tenu des activités que le Bureau mène dans des environnements à haut risque. Elles ont pris acte des contributions de l'UNOPS aux travaux de l'ONU en faveur de la paix, de la sécurité et du développement et se sont félicitées de sa capacité à répondre aux nouvelles situations mondiales grâce à sa position financière, à sa présence, à ses compétences et à ses capacités solides. Elles ont également pris acte des systèmes de l'UNOPS concernant les éléments transversaux de la durabilité, tels que les droits de la personne, l'égalité des genres, l'environnement et la lutte contre la corruption, et ont salué ses rapports sur la durabilité établis conformément à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, ainsi que son rôle directeur en matière d'innovation et de soutien technique et son engagement en faveur de la neutralité climatique. Elles ont accueilli favorablement les améliorations de l'UNOPS en matière de parité au sein du personnel et ont encouragé le Bureau à poursuivre ses progrès vers la réalisation des objectifs de parité fixés en 2019. Elles ont salué les performances de l'UNOPS pour ce qui était d'obtenir davantage de résultats à moindre coût et d'engranger des actifs nets, mais se sont inquiétées du seuil potentiellement bas de la réserve opérationnelle minimale par rapport au risque opérationnel. Elles ont accueilli favorablement la proposition de revoir le niveau de la réserve opérationnelle minimale, tout en observant que la croissance récente et l'augmentation des niveaux de risque pourraient exiger un seuil de réserve minimale plus élevé. En outre, elles ont pris acte de l'engagement de l'UNOPS en faveur de la réforme de l'ONU et lui ont demandé d'appliquer la redevance sur les contributions aux projets pour lesquels les contributions étaient affectées selon des critères stricts.

Elles lui ont aussi demandé de fournir, en toute transparence, des informations supplémentaires sur ses définitions ainsi que des orientations détaillées sur les cas pour lesquels il appliquait la redevance sur les contributions et la façon dont il procédait, en précisant les obstacles rencontrés. De plus, elles ont encouragé tous les organismes des Nations Unies à s'engager à soutenir le système dans l'administration des redevances.

73. Un deuxième groupe a demandé des détails sur la manière dont les pays avaient accueilli la baisse des coûts des services et a encouragé l'UNOPS à faire en sorte que les petits pays puissent bénéficier de ses services en l'absence de projets à grande échelle, notamment dans le cadre de l'Initiative S3I. Les membres du groupe ont salué le fait que l'UNOPS ait pris l'initiative de s'engager avec les petits États insulaires en développement sur la question du logement abordable. À cet égard, ils ont reconnu que l'innovation du Bureau jouait un rôle important dans le développement de tels projets, grâce à sa gestion financière prudente. Ils ont soutenu l'approche de l'UNOPS visant à assurer une croissance saine de ses actifs et passifs nets et à utiliser une partie de cet argent pour favoriser de nouveaux projets de développement dans les pays en développement. Ils s'attendent à ce que la croissance continue des actifs nets de l'UNOPS lui permette d'obtenir davantage de financements et de collaborer plus étroitement avec le secteur privé.

74. Dans d'autres commentaires, les délégations ont attiré l'attention sur le travail important qu'accomplissait l'UNOPS dans les domaines des infrastructures durables, des achats durables et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement par des processus efficaces, efficients et transparents. Elles ont invité l'UNOPS à poursuivre ses travaux en suivant des mécanismes de contrôle rigoureux. Elles l'ont félicité pour avoir utilisé son expertise dans les domaines liés à la COVID-19, en particulier en ce qui concerne les systèmes de soins de santé, l'achat de fournitures médicales ainsi que l'eau et l'assainissement. Elles ont souligné le travail accompli par l'UNOPS pour renforcer la résilience au changement climatique et pour réduire les risques de catastrophes liées au climat et ont salué les efforts qu'il déployait dans les pays touchés par des conflits en vue de renforcer le lien entre les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix. Des clarifications ont été demandées quant à la manière dont l'UNOPS comptait mettre en relation les questions d'entrepreneuriat innovant et les besoins de développement aux niveaux national et communautaire.

75. En réponse, la Directrice exécutive a réaffirmé que la nouvelle équipe de haute direction permettrait de renforcer l'orientation stratégique et de garantir la croissance ainsi que la qualité et la flexibilité de la prestation de services dans le monde entier. L'UNOPS demeure un partenariat de confiance, dont l'objectif est d'entretenir un dialogue ouvert et transparent avec ses partenaires pour trouver les bonnes solutions. Sa solide situation financière et sa gestion des actifs nets lui ont permis de répondre rapidement à la pandémie de COVID-19 et de s'atteler au relèvement socioéconomique, en s'appuyant sur des mesures de prévention. Adoptant la transparence pour principe directeur, l'UNOPS a mis en place un conseil des clients en 2020 en vue de pousser le Bureau à améliorer continuellement ses performances grâce à un dialogue ouvert avec ses partenaires, dont les résultats seront intégrés à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021. Dans l'ensemble, l'UNOPS s'est efforcé d'élargir ses partenariats et sa base de financement, ce qui était particulièrement urgent dans le contexte de la COVID-19. En outre, il s'emploie activement à réaliser la parité au sein de son personnel, y compris lors du recrutement de cadres supérieurs au niveau mondial. L'UNOPS est disposé à partager ses meilleures pratiques au profit de la réforme de l'ONU, notamment en vertu du principe de reconnaissance mutuelle, dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour collaborer de manière plus efficace et plus efficiente.

76. La Directrice des finances et de l'administration a déclaré que l'UNOPS suivait de près les progrès réalisés en matière de parité. Le Bureau est parvenu à un peu plus de 44,3 % de parité, ce qui est conforme à ses objectifs, son but étant d'atteindre 47 % d'ici décembre 2020. Bien que la COVID-19 ait provoqué un ralentissement du recrutement au début de l'année 2020, retardant ainsi les progrès, l'UNOPS a confiance en sa capacité d'atteindre son objectif une fois la pandémie passée. Il a mis en place plusieurs initiatives pour traiter cette question et travaille en étroite collaboration avec les bureaux de pays pour assurer une sensibilisation sur le terrain.

77. Le Directeur des portefeuilles régionaux de projets a déclaré que, dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, l'UNOPS opérait dans toutes les régions pour soutenir les pays et les communautés, en particulier ceux qui étaient les plus touchés, en mettant l'accent sur le relèvement socioéconomique à long terme. L'UNOPS est actif dans plus de 70 pays à travers le monde et a mobilisé quelque 270 millions de dollars pour l'assistance liée à la COVID-19, avec une réserve d'environ 650 millions de dollars, dont 50 % pour l'achat de matériel de laboratoire, de trousseaux d'analyse et de fournitures médicales. Il fournit divers services de ressources humaines et restaure les infrastructures des hôpitaux et des centres de santé. Dans le cadre de ces efforts, l'intégration de la dimension de genre dans les programmes et la parité femmes-hommes au sein du personnel demeurent, avec la santé et la sécurité, des principes directeurs essentiels.

78. Le Directeur général de l'Initiative S3I a réaffirmé l'engagement de l'UNOPS à aider les petits États insulaires en développement au moyen de programmes basés sur des portefeuilles plutôt que sur des investissements individuels, dans les domaines des logements abordables, des énergies renouvelables et des infrastructures de santé. L'UNOPS a mis en place des pôles S3I dans trois endroits, dont le Japon, et en développe rapidement plusieurs autres dans différents pays. Les pôles ont permis de tirer profit de l'expertise des institutions et des entrepreneurs des pays dans lesquels ils sont situés afin de relever les défis du développement dans les pays de programme, en utilisant les meilleures pratiques éprouvées, à partir desquelles des solutions techniques adaptées aux différents pays de programme sont appliquées aux défis qu'ils rencontrent.

79. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/8 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2020

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 31 août au 4 septembre 2020**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue de manière virtuelle pour la deuxième fois, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de COVID-19, du 31 août au 4 septembre 2020.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2020 (DP/2020/L.3), tels que modifiés oralement, et a approuvé le rapport de la session annuelle de 2020 (DP/2020/18). Le Conseil a pris note du projet de plan de travail annuel pour 2021 (DP/2020/CRP.2) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2021.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2020 figurent dans le document DP/2021/2, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

4. Dans sa décision 2021/2, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2021 :

Première session ordinaire :	du 1 ^{er} au 4 février 2021
Session annuelle :	du 7 au 11 juin 2021
Deuxième session ordinaire :	du 30 août au 2 septembre 2021

Déclaration du président du Conseil d'administration

5. Le Président du Conseil d'administration a souligné que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les défis mondiaux, la pauvreté et les inégalités, et intensifié l'urgence des objectifs de développement durable et du multilatéralisme. Son incidence sur la santé et la vie socioéconomique a été considérable, même si ses conséquences ont touché de manière disproportionnée les pauvres, deux décès sur trois liés à la pandémie de COVID-19 se produisant dans les pays en développement. Cette situation a renforcé la valeur fondamentale du système des Nations Unies pour le développement et des mandats du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le cadre des objectifs de développement durable et des efforts conjoints visant à soutenir les aspirations des pays en matière de développement. La pandémie a mis en évidence l'importance du travail du Conseil pour faire face à l'urgence mondiale, qui va au-delà de la garantie de la responsabilité et de la surveillance des performances des organismes. Les délibérations du Conseil d'administration ont dû transcender les développements politiques et la communication intergouvernementale pour élaborer des décisions par consensus qui favorisent le travail du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour protéger et améliorer la vie des gens.

Débat consacré aux questions communes

II. Audit et contrôle internes

6. Les directions du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS ont présenté les rapports respectifs suivants : le rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit et les investigations internes menées en 2019 (DP/2020/16) ; le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation

du FNUAP en 2019 (DP/FPA/2020/6), l'opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2020/6/Add.1), le rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP (DP/FPA/2020/6/Add.2) ; et le rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2019 (DP/OPS/2020/2) de l'UNOPS. Leurs présentations ont été suivies par les réponses respectives de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et du Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York.

7. Un groupe de délégations, s'adressant au PNUD, s'est félicité des informations ventilées figurant dans les audits et les enquêtes du Bureau de l'audit et des investigations. Notant que le rapport annuel 2019 du Bureau de l'audit et des investigations et ceux des années précédentes comprenaient une section sur les cas enregistrés auprès du Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales du Bureau de l'audit et des investigations, le groupe a souligné une divergence apparente entre les mises à jour sur les cas de non-conformité présumée aux normes sociales et environnementales du PNUD, signalés chaque année, et les mises à jour fournies régulièrement par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a cherché à clarifier la façon dont le PNUD et le FEM coordonnaient la présentation des rapports, y compris les décisions concernant la diffusion des informations aux États membres et aux membres du Conseil du FEM.

8. Dans d'autres interventions, une délégation a encouragé le PNUD à continuer d'améliorer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, notamment pour les projets financés au moyen de la participation du gouvernement aux coûts. Elle a cherché à clarifier les choses concernant : a) le pourcentage élevé de cas évalués comme « non fondés » ou « manquant d'informations suffisantes » ; b) l'état d'avancement du processus de regroupement, y compris les enseignements tirés du Centre mondial de services partagés de l'UNICEF ; c) l'intention éventuelle du PNUD d'étendre ses clauses antifraude pour y inclure des accords contractuels avec des partenaires autres que les partenaires d'exécution.

9. Une autre délégation a reconnu le soutien du Bureau de l'audit et des investigations au Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation du PNUD et aux efforts déployés par le PNUD pour faire face à l'augmentation des fraudes concernant les achats. Elle a exprimé sa préoccupation quant aux points faibles systématiques concernant le rôle du PNUD en tant que principal bénéficiaire du FEM et a demandé que les futurs audits incluent des calendriers pour les mesures correctives et se concentrent sur le renforcement des capacités des principaux bénéficiaires locaux en matière de transfert de rôles. La délégation a salué le partenariat entre le Groupe de l'audit interne et des investigations et la direction de l'UNOPS et a félicité l'UNOPS pour la réduction de la durée des enquêtes du Groupe de l'audit interne et des investigations, et la mise en œuvre par l'UNOPS de contrôles internes visant à améliorer la gouvernance interne.

10. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, abordant les questions relatives au FEM, a déclaré que la marche à suivre consistait à examiner les conclusions des contrôles par l'intermédiaire du Conseil du FEM et à déterminer comment les synchroniser ; le nombre de préoccupations en suspens concernait en fait quatre projets sur 480 environ.

11. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a déclaré que le Bureau de l'audit et des investigations n'avait reçu aucune demande d'harmonisation des procédures de rapport avec le Conseil du FEM et le Conseil d'administration, même s'il était possible de l'organiser. Actuellement, le Bureau de l'audit et des investigations informe le Conseil du FEM par l'intermédiaire de son

secrétariat lorsqu'il ouvre de nouvelles enquêtes, soit dans le cadre du Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales du PNUD, soit dans le cadre des investigations du Bureau de l'audit et des investigations. Conformément aux procédures, le Bureau de l'audit et des investigations a informé officieusement le Conseil du FEM deux fois par an et est disposé à discuter de la possibilité d'impliquer et d'informer le Conseil d'administration lors de ses sessions ou en marge de celles-ci afin d'harmoniser les procédures. Le Bureau de l'audit et des investigations souhaiterait une présentation plus complète des questions relatives au FEM dans son rapport annuel au Conseil.

12. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/10 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses de l'administration.

III. Déontologie

13. Les directions du Bureau de la déontologie du PNUD, du Bureau de la déontologie du FNUAP et du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS ont chacune présenté les rapports suivants : les Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2019 ([DP/2020/17](#)), le Rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2019 ([DP/FPA/2020/7](#)) et les Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2019 ([DP/OPS/2020/3](#)). Leurs présentations ont été suivies par les réponses respectives de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et du Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York.

14. Il n'y a pas eu de commentaires des délégations sur ce point.

15. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/11 sur les rapports des bureaux de déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

16. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP et la Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS ont fait le point oralement sur les mesures prises par leur organisation pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures mises en place pendant la pandémie de COVID-19.

17. Un groupe de délégations a souligné cinq points. Premièrement, il a salué les progrès du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS tout en reconnaissant la nécessité de continuer à allouer des capacités pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il s'est réjoui que la Directrice exécutive du FNUAP assume le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations en janvier 2021. Il a félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant des réponses organisationnelles en 2019. Il a demandé des détails sur la façon dont les organisations assuraient le suivi des progrès et les a encouragées à communiquer les résultats au Conseil. Deuxièmement, il a souligné la nécessité pour les Nations Unies de continuer à faire respecter les normes internationales afin de prévenir et de traiter l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Reconnaissant la baisse des cas d'inconduite sexuelle signalés au PNUD, il a demandé si d'autres organisations avaient connu la même situation.

Il a demandé des détails sur la manière dont les coordonnatrices et coordinateurs, réseaux et chargés de liaison en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels se communiquent les informations et dont celles-ci alimentent les mécanismes interorganisations. Troisièmement, il a demandé des détails sur la manière dont le PNUD et le FNUAP allaient utiliser les données d'enquête pour éclairer leur approche en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et faciliter le partage des résultats dans l'ensemble des Nations Unies. Quatrièmement, il a salué les efforts visant à renforcer la responsabilité des partenaires d'exécution et a demandé une rétroaction sur les expériences préliminaires de l'évaluation et sur la manière dont elle était liée au programme DRIVE (Delivering Responsibility in Vendor Engagement) de l'UNOPS. Cinquièmement, se félicitant de la priorité accordée à l'aide aux victimes/survivantes, il a demandé des informations sur le moment où l'exercice de cartographie des services du FNUAP allait communiquer ses résultats ; il attend avec intérêt une mise à jour de l'expérience du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans la mise en œuvre du protocole des Nations Unies sur l'aide aux victimes.

18. Une autre délégation s'est félicitée des mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour faire face au risque d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels pendant la pandémie de COVID-19. Elle a félicité le PNUD d'avoir ajouté des enquêteurs au Bureau de l'audit et des investigations pour traiter les allégations d'inconduite sexuelle et l'UNOPS d'avoir renforcé la responsabilité des fournisseurs par des évaluations de diligence raisonnable et des procédures d'appel d'offres. Les plans visant à étendre cette approche à tous les partenaires d'exécution ont été essentiels pour la responsabilisation. La délégation a apprécié les efforts du FNUAP pour mettre en place l'évaluation des partenaires d'exécution, soulignant la nécessité d'une coordination continue des Nations Unies pour assurer une surveillance conjointe des partenaires à haut risque.

19. En réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a souligné que le travail du FNUAP en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels faisait partie intégrante de son approche fondée sur les droits. L'enquête et la cartographie ont aidé le FNUAP à obtenir des informations spécifiques permettant une analyse plus approfondie et une différenciation des cas en fonction des contextes humanitaires ou de développement ; l'évaluation de la survie des victimes s'avère plus difficile, car elle nécessite du temps et une meilleure coordination. Alors que l'assistance psychosociale en ligne s'avère cruciale, le FNUAP a entrepris la mise au point d'indicateurs et d'une cartographie pour identifier les victimes dans les endroits reculés.

20. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré que la stratégie et le plan d'action du PNUD étaient basés sur l'examen externe de Deloitte et Touche, qui a permis de suivre les progrès réalisés. L'équipe spéciale du PNUD sur la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels s'est réunie tous les mois et a fourni des mises à jour au Groupe exécutif ; le PNUD a renforcé l'évaluation des capacités de ses partenaires d'exécution afin d'estimer les effets des efforts réalisés en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il a organisé des webinaires pour apprendre aux bureaux nationaux à identifier les menaces ; l'enquête a montré qu'une partie importante des bureaux de pays disposaient de mécanismes de soutien aux victimes/survivantes.

21. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a affirmé que l'UNOPS suivait les progrès réalisés concernant les recommandations en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, dont la plupart ont été mises en œuvre. Bien qu'il n'y ait pas eu de baisse importante des cas d'allégations, les chiffres ont connu un fléchissement ; l'UNOPS a été en mesure de

signaler rapidement ces cas. Dans les zones à haut risque au niveau des pays, l'UNOPS a nommé des chargés de liaison concernant les questions touchant l'exploitation et les atteintes sexuelles, avec lesquels il organise des formations afin de recueillir les réactions et de guider les stratégies. L'UNOPS a prévu de reproduire DRIVE, son programme de diligence raisonnable destiné aux fournisseurs, pour les partenaires d'exécution.

22. Le Conseil d'administration a pris note de la présentation faite par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

23. Le Directeur adjoint du service financier du PNUD a présenté, au nom du PNUD et du FNUAP, la proposition globale conjointe sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), en réponse à la décision 2018/21 du Conseil.

24. Un groupe de délégations a qualifié la politique conjointe révisée de recouvrement des coûts de « prometteuse » et « nettement améliorée ». Il s'est félicité des mesures visant à réduire au minimum les subventions croisées pour que les ressources de base ne servent pas à financer des activités qui devraient l'être au titre des autres ressources et à améliorer l'harmonisation, la transparence, l'efficacité et l'impact au sein du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il a exprimé son soutien total à l'initiative des organisations en matière d'harmonisation du recouvrement des coûts au sein des Nations Unies. Il a reconnu les progrès réalisés dans l'harmonisation des classifications de coûts, le traitement plus strict et plus transparent des dérogations et le « grand pas » en avant en matière de transparence. Appréciant la spécificité des taux différenciés, il attend avec impatience la poursuite des discussions pour améliorer la compréhension des raisons « sous-jacentes » par le Conseil. Il a fait deux suggestions : a) étendre la politique harmonisée à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et aider à respecter les engagements pris au titre du Pacte de financement ; b) établir un mécanisme d'examen solide, comprenant le suivi et l'évaluation de la politique à intervalles réguliers, des rapports annuels harmonisés et transparents, et de meilleures preuves de l'application, de l'effet et de l'impact de la politique, afin d'encourager un financement flexible de haute qualité et de minimiser les subventions croisées. Lors de la mise en œuvre de la politique, les organisations devraient continuer à s'inspirer des principes suivants : a) la notion de recouvrement des coûts, telle que définie dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) ; b) le respect par les organismes des Nations Unies, les États membres et les autres parties prenantes, d'un suivi régulier ; c) une approche harmonisée des taux différenciés entre les organismes.

25. En réponse, le Directeur adjoint du service financier du PNUD a remercié les délégations pour leur participation et leur approche constructive depuis 2012 dans l'élaboration de la politique révisée de recouvrement des coûts, alignée sur les exigences de l'examen quadriennal. Il s'est réjoui à l'idée de travailler avec les autres organismes et les États membres pour fournir des rapports réguliers au Conseil.

26. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié le Conseil pour ses recommandations tout au long du long processus et a attiré l'attention sur le partenariat solide entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour l'élaboration de la politique révisée de recouvrement des coûts. Les quatre organismes continueront à collaborer avec le système des Nations Unies

par l'intermédiaire du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion.

27. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/12 sur la politique globale conjointe de recouvrement des coûts.

VI. Méthodes de travail du Conseil

28. Le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a présenté oralement la réponse conjointe des secrétariats des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes sur les méthodes de travail des Conseils d'administration (plans de travail proposés pour 2021), en réponse aux décisions 2018/22 et 2020/2 du Conseil.

29. Dans la seule intervention, une délégation s'est félicitée de la réponse conjointe et a proposé des plans de travail pour 2021, afin d'assurer une plus grande efficacité dans les procédures du Conseil en harmonisant les travaux des trois Conseils sans incidence négative sur le débat de fond. La délégation a toutefois exprimé la crainte que le fait de retirer des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire n'entraîne une réduction simultanée de la surveillance et de la visibilité des activités liées aux programmes. Tout en soutenant le plan de travail 2021 pour les trois Conseils, la délégation a souligné la nécessité de se réserver la possibilité de revoir le plan de travail en fonction de l'expérience du Conseil dans la mise en œuvre du plan en 2021. La délégation a réaffirmé l'importance de tenir trois sessions du Conseil par an pour chaque Conseil afin de préserver l'efficacité de la fonction de contrôle du Conseil.

30. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a rassuré les délégations en précisant que, dans leur rôle de soutien, les secrétariats des trois Conseils d'administration basés à New York, et les organismes respectifs, donnaient la priorité au maintien d'un contrôle complet des activités des organismes par le Conseil. Le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a maintenu son engagement de tenir trois sessions par an. Le Secrétaire a souhaité continuer à travailler avec les membres du Conseil par l'intermédiaire du Bureau afin d'améliorer constamment et de garantir l'efficacité du Conseil.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/13 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

VII. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et dialogue structuré sur le financement

32. Dans sa [déclaration](#), l'Administrateur du PNUD a évoqué le travail de l'organisme dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Pour la première fois depuis que le PNUD a développé ce concept et sa mesure en 1990, le niveau de développement humain mondial est sur le point de décliner. Les inégalités entre les pays ont aggravé l'incidence de la pandémie. Deux décès sur trois dus à la pandémie de COVID-19 surviennent dans les pays en développement. Le manque de coopération mondiale au début de 2020 a laissé le monde fracturé et non préparé à la pandémie qui a représenté un test générationnel pour le multilatéralisme et les Nations Unies au 75^e anniversaire de sa fondation. Un effort collectif est nécessaire pour préparer, mieux construire et concevoir un avenir qui ne se limite pas au

relèvement à l'horizon 2030. Les objectifs de développement durable représentent toujours la voie à suivre pour les décisions à venir, y compris pour l'aide publique au développement.

33. Les Nations Unies ont mis en place une réponse forte et intégrée à la pandémie de COVID-19 en menant des interventions sanitaires, en appelant à un cessez-le-feu mondial, en s'attaquant aux impacts humanitaires et en forgeant un cadre de soutien socioéconomique. Le PNUD a apporté son soutien dès le début : il a codirigé avec le Bureau de coordination du développement l'élaboration du cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 et a assumé le rôle de chef de file technique pour sa mise en œuvre par le biais du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le PNUD a travaillé avec des partenaires des Nations Unies pour concevoir 117 études d'impact socioéconomique dans 83 pays de cinq régions, qui ont révélé un certain nombre de problèmes préoccupants : la courbe épidémiologique mondiale ne s'est pas aplatie ; les pays en développement ont réaffecté de vastes quantités de ressources budgétaires pour lutter contre la pandémie, les rendant ainsi financièrement vulnérables ; il est urgent de développer les systèmes de protection sociale.

34. Le PNUD a déjà commencé à aborder ces questions. Soixante-quinze pays disposent de plans de réponse socioéconomique faisant preuve d'innovation et d'ingéniosité, 60 sont soutenus par les laboratoires d'accélération du PNUD. Les laboratoires d'accélération se sont développés pour atteindre 70 % des pays les moins développés et à faible revenu et plus de 70 petits États insulaires en développement. Dans le cadre de son investissement dans les approches systémiques, et pour aller au-delà du relèvement à l'horizon 2030, le PNUD a axé sa réponse à la COVID-19 sur : la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte et la rupture numérique. Son soutien comprend trois volets : a) maintenir la continuité des activités et garder les portes ouvertes ; b) minimiser l'impact de la pandémie et les pertes de développement, en se concentrant sur les plus vulnérables ; c) concevoir des investissements systémiques qui répondent aux conditions sous-jacentes et tracent des voies durables jusqu'en 2030.

35. Pour financer la réponse à la pandémie de COVID-19, le PNUD a redéployé 30 millions de dollars par le biais de son Fonds d'intervention d'urgence, permettant à 130 pays (45 en situation de crise/fragile) et 110 bureaux de pays d'accéder à des fonds pour se préparer aux crises, y réagir et s'en relever. Il a passé plus de 112 millions de dollars de commandes, au service de 136 entreprises, y compris des bureaux de pays et des centres régionaux, en tirant parti de son architecture mondiale des services d'achats, et a réaffecté les ressources de base et les ressources autres que les ressources de base de 90 bureaux de pays. Le Mécanisme de financement rapide du PNUD, lancé en juillet 2020, a mis à disposition 100 millions de dollars pour que les bureaux de pays puissent mettre à profit les partenariats et soutenir le redressement socioéconomique national, notamment en apportant un soutien technique à 52 pays pour qu'ils élaborent des cadres de financement nationaux intégrés.

36. Le projet #NextGenUNDP a continué à rendre le PNUD plus efficace, efficient et transparent. En 2019, le PNUD a équilibré son budget institutionnel pour la troisième année consécutive et, en 2020, il a été classé comme l'organisme des Nations Unies le plus transparent et le troisième organisme de développement le plus transparent selon l'Indice de transparence de l'aide. En matière de réforme, le PNUD s'est attaqué aux défis de trouver une nouvelle façon de collaborer avec les gouvernements, d'établir des responsabilités mutuelles et de gérer les incitations financières qui entravent les progrès concernant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le personnel, le PNUD a donné la priorité à son rôle de devoir de diligence, en

renforçant les compétences numériques et en assurant la sécurité du personnel, y compris la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'Administrateur a souligné l'importance d'un financement souple et prévisible, en appelant les États membres à respecter l'engagement pris au titre du Pacte de financement d'y consacrer 30 % des ressources de base d'ici 2023.

37. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le PNUD et son personnel pour leur mobilisation tout au long de la pandémie. Elles ont exprimé leur soutien total au rôle de chef de file technique du PNUD qui aide les pays à évaluer l'impact de la COVID-19 et à élaborer une réponse socioéconomique à cette pandémie. Elles se sont félicitées des quatre domaines d'intervention face à la COVID-19 et ont demandé au PNUD de continuer à donner la priorité au renforcement des capacités nationales visant à assurer un développement durable et inclusif. La pandémie de COVID-19 a représenté une crise de sécurité humaine dans le cadre de laquelle le PNUD a joué un rôle central en s'attaquant au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Elles souhaitent obtenir l'appui analytique du PNUD pour suivre l'impact de la pandémie au niveau national et concevoir des réponses appropriées et différenciées selon les besoins des pays. Elles ont salué le rôle central du PNUD dans la réponse du système des Nations Unies à la COVID-19 et l'ont encouragé à continuer d'aider les pays à se frayer un chemin vers une « nouvelle normalité », axée sur la lutte contre les inégalités, la marginalisation et la discrimination, vers un avenir prospère et vert. Elles ont fermement soutenu la coordination du système des Nations Unies par le biais du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour faire face à la pandémie et ont encouragé le PNUD à mener des activités conjointes dans ses domaines de compétence fondamentaux : gouvernance, État de droit, prévention des crises, relèvement. À l'occasion du 75^e anniversaire des Nations Unies, il est impératif que la communauté internationale préserve le multilatéralisme et renforce les institutions multilatérales.

38. Un groupe de délégations a souligné l'importance des fonds non préaffectés qui ont permis au PNUD de réagir rapidement aux événements imprévus de la pandémie. Il s'est félicité de la meilleure reconnaissance du financement des donateurs aux ressources de base lors de la pandémie de COVID-19 et a réaffirmé les engagements pris au titre du Pacte de financement ainsi que de l'attribution et de la promotion d'un financement de base souple. Comme la pandémie de COVID-19 pourrait nuire à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, il a demandé au PNUD de déterminer les résultats les plus affectés par la pandémie de COVID-19 et d'informer le Conseil des mesures prises pour atténuer les effets négatifs. Il a apprécié la collaboration du PNUD avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour renforcer les dialogues structurés sur le financement et l'établissement de rapports sur le Pacte de financement afin que les Conseils puissent entamer un dialogue interactif orientant les décisions et la mise en œuvre du plan stratégique à un niveau global. Le groupe a mis en évidence trois points. Premièrement, saluant l'augmentation des engagements fondamentaux pluriannuels, il a souligné la nécessité d'élargir et de diversifier la base des donateurs principaux pour assurer la durabilité. Il s'est félicité de la perception par le PNUD de 10 % des ressources autres que les ressources de base par le biais de fonds de financement commun interorganisations, une évolution bienvenue pour contrer la tendance mondiale croissante à une hausse de la proportion des fonds préaffectés. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont le PNUD prévoyait d'augmenter les ressources de base pour atteindre l'objectif de 30 % fixé par le Pacte de financement. Deuxièmement, il a encouragé le PNUD à augmenter sa part des dépenses liées au développement par des activités conjointes et à engager un dialogue avec les entités des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de coordination du développement, afin d'améliorer sa définition opérationnelle et d'harmoniser les indicateurs pour la mise en œuvre du Pacte de financement. Troisièmement, il s'est

félicité de l'évaluation des résultats et de l'analyse des déficits de financement et a demandé des détails sur la manière dont le PNUD a atténué les pénuries et s'est assuré de l'attribution d'un financement adéquat aux domaines du plan stratégique. Il a réaffirmé que les programmes de pays devaient émaner du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et a félicité le PNUD pour ses rapports détaillés sur la mise en œuvre du Pacte de financement, notamment sur les progrès réalisés pour 76,9 % des objectifs.

39. Un autre groupe de délégations a déclaré que la pandémie de COVID-19 mettait les résultats de la réforme des Nations Unies à l'épreuve, faisant de la mise en œuvre de la réforme la pièce maîtresse de l'agilité et de la cohérence du système et optimisant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il a appelé à une plus grande action concertée relative à la coordination et la collaboration entre organisations, à l'efficacité, au Pacte de financement, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au cadre de responsabilisation de gestion. Il a appelé le système des Nations Unies à adopter une approche globale pour atteindre les objectifs de développement durable, en accord avec l'examen quadriennal et dans un souci d'efficacité, d'efficience, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des personnes handicapées, de lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et d'avenir vert. Il a encouragé le PNUD et les entités des Nations Unies à collaborer avec le Conseil tout au long de l'élaboration des nouveaux plans stratégiques.

40. Dans le cadre de leurs interventions individuelles, les délégations ont réaffirmé que l'éradication de la pauvreté et le développement étaient au cœur du mandat du PNUD. Il s'agit notamment de s'attaquer à la sécurité alimentaire, à la malnutrition, à leurs causes profondes et aux changements structurels nécessaires pour y remédier. De manière générale, les gains d'efficacité et l'équilibre du budget institutionnel du PNUD pour la troisième année consécutive ont été salués. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées quant au fait que la réforme des Nations Unies privait le PNUD de l'accès aux partenaires dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Les pays à revenu intermédiaire ont souligné leurs besoins particuliers et ont contesté la méthode limitée de classification des pays en fonction du produit intérieur brut, qui limite la capacité du PNUD à relever les défis des pays à revenu intermédiaire ; ils ont salué les indices innovants du PNUD comprenant des mesures allant au-delà du PIB par habitant, une initiative que les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales devraient reproduire. Ils ont demandé des détails sur les plans du PNUD visant à : augmenter les programmes temporaires de revenu de base en organisant le financement par le biais d'institutions de microfinance ; combler les lacunes en matière de rupture et d'exclusion numériques ; et soutenir les pays exposés aux changements climatiques. Les délégations ont accueilli favorablement la deuxième phase de la réponse du PNUD qui met l'accent sur le relèvement, la transformation des sociétés, la gouvernance, la sécurité, l'économie verte et la rupture numérique. Elles ont reconnu l'importance d'une base solide de ressources de base et ont souligné que les contributions préaffectées devaient compléter les contributions aux ressources de base et être allouées en fonction des besoins définis par les pays eux-mêmes.

41. En réponse, l'Administrateur a souligné le rôle continu des Nations Unies à l'occasion de leur 75^e anniversaire en tant que pilier de la coopération internationale face aux crises mondiales. Le PNUD est en première ligne, aidant les pays à faire face à des choix socioéconomiques et politiques difficiles, en mobilisant des financements et des compétences. Il a joué un rôle essentiel dans la réponse à la crise, en aidant les gouvernements à identifier les plus vulnérables et à reprendre le chemin du développement, conformément à la deuxième phase de la réponse du PNUD. La pandémie a mis en lumière les inégalités inhérentes à la fracture numérique ; le PNUD

a aidé les pays à élaborer des politiques pour un écosystème de numérisation inclusif et réactif qui permet de gérer des défis complexes. La promotion d'un revenu de base temporaire a montré comment le PNUD a sélectionné les meilleures pratiques, par le biais de son Réseau mondial de politiques, et a aidé les pays qui luttent contre l'impact socioéconomique de la pandémie. Le changement climatique a également mis en évidence les effets délétères de la pandémie de COVID-19 ; le PNUD a poursuivi son initiative Promesse climatique en combinant une voie de transformation du changement climatique et la définition de priorités d'investissement pour la gestion de la crise. En ce qui concerne la microfinance, le PNUD s'est appuyé sur le Fonds d'impact pour les objectifs de développement durable dans le but d'aider les gouvernements à mobiliser des actifs obligataires afin d'utiliser les marchés des actions et à explorer comment tirer parti des capitaux privés pour obtenir des résultats conformes aux objectifs de développement durable. Le PNUD a continué à travailler par le biais du Pacte de financement et des volets thématiques de financement afin d'encourager les États membres à investir dans le PNUD en tant que proposition de valeur et à élargir et diversifier sa base de donateurs. La part importante de financement co-investie par les pays du programme, soit environ 1 milliard de dollars, a prouvé la proposition de valeur du PNUD. Les ressources de base ont offert à une institution l'agilité nécessaire pour réagir et une plate-forme à partir de laquelle les financements préaffectés ont atteint une valeur optimale. Le PNUD a collaboré avec le secteur privé, par exemple par le biais du Fonds d'impact pour les objectifs de développement durable en complément de son travail, afin de ne pas adopter un modèle d'activité du secteur privé, en tirant parti d'un financement public et privé pour atteindre les objectifs de développement durable.

42. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a mis en avant l'élaboration conjointe par le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'orientations qui font des évaluations de la sensibilité aux conflits et de la vulnérabilité une partie intégrante des évaluations d'impact et des plans d'intervention des équipes de pays, conformément aux objectifs du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. De même, le travail du PNUD dans le Sahel a soutenu la stabilité par le biais de programmes de gouvernance locale et de moyens de subsistance pour les jeunes et les populations défavorisées, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, dans le cadre du plan d'intervention humanitaire. Le PNUD a également signé un accord avec l'Union européenne pour renforcer les mécanismes de gouvernance locale au Yémen et soutenir les moyens de subsistance, la création d'emplois et la prestation de services dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le PNUD a participé activement aux préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, en utilisant son rôle d'intégrateur pour traiter les questions de marché et d'infrastructure ayant une incidence sur la production alimentaire.

43. La direction régionale du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD a déclaré que le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes avait piloté une mission virtuelle sur le terrain au Guatemala en 2020, au cours de laquelle les participants ont eu l'occasion d'inspecter l'exécution des programmes du PNUD. Des hauts fonctionnaires du Guatemala, le personnel du bureau de pays du PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies et des entrepreneurs du secteur privé ont notamment participé à la mission virtuelle. La mission virtuelle s'est avérée très productive et les économies réalisées grâce à l'exécution « virtuelle » de la mission ont été les bienvenues. Les missions virtuelles sur le terrain ont été une alternative viable et efficace lorsque les visites sur le terrain n'étaient pas envisageables.

44. La direction régionale du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD a déclaré que dans toute la région du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le message était clair : les voies traditionnelles de « croissance rapide » ne sont plus

viables. En 2020, la plus importante demande d'assistance du PNUD a concerné les voies vertes inclusives et les politiques, les investissements et les changements institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre dans trois domaines clés : test et exploitation des investissements dans les énergies renouvelables au sein de l'écosystème au sens large ; mobilisation de l'économie circulaire pour régénérer les ressources et réduire les déchets ; et réduction du fossé qui se creuse résultant de l'économie numérique.

45. La direction régionale du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a souligné que l'assistance du PNUD en matière de continuité des activités avait aidé les pays africains à stopper l'impact de la pandémie sur leur capacité à diriger, la technologie numérique permettant aux ministères et aux services essentiels de continuer à travailler. L'attrait croissant pour la démocratie s'est accru sur tout le continent alors qu'une vingtaine d'élections sont prévues en 2020-2021. Le PNUD a joué un rôle clef dans le maintien de l'élan électoral, en aidant les pays à veiller à l'exercice des droits de leurs électrices et électeurs dans un environnement sûr. En parallèle, le PNUD et l'Union africaine se sont associés pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur la paix et la sécurité en Afrique afin de définir des positions politiques. Pour promouvoir la cohésion sociale, le PNUD a travaillé avec les gouvernements pour identifier les populations vulnérables et leur fournir une protection sociale et des filets de sécurité.

46. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/14 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

VIII. Évaluation

47. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2019 (DP/2020/13) ainsi que l'évaluation de la coopération pour le développement du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/21), qui a été suivi de la réponse de l'administration à l'évaluation des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/22) par le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD.

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2019

48. Notant que la politique d'évaluation révisée (décision 2019/19) appelait à une augmentation des ressources allouées au BIE, les délégations ont demandé si l'objectif de 3 % avait été atteint et comment le BIE utilisait les ressources pour renforcer son travail, y compris le contrôle de la qualité des évaluations décentralisées. Reconnaisant les efforts du PNUD pour remédier à la faiblesse des évaluations au niveau des pays, elles ont noté que la qualité de la plupart des évaluations décentralisées restait médiocre. Elles ont demandé comment le PNUD utilisait sa liste d'experts évaluateurs pour remédier à ce problème et ont demandé des détails sur les objectifs des allocations des bureaux de pays aux évaluations décentralisées. Les délégations ont suggéré que le PNUD réalise une synthèse thématique des évaluations permettant aux évaluateurs de rassembler les résultats de l'ensemble des rapports d'évaluation ; elles ont exhorté la direction à continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans les bureaux de pays, notamment en utilisant l'évaluation comme critère dans l'appréciation des performances des directions de pays.

49. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a réaffirmé l'engagement du PNUD à promouvoir une forte culture de l'évaluation et à améliorer la qualité des évaluations décentralisées. Si les bureaux de pays ont budgétisé des ressources pour l'évaluation, des difficultés sont souvent apparues en

raison des retards de mise en œuvre et du manque de compétences linguistiques des évaluateurs, des problèmes que le PNUD s'est efforcé de résoudre. Si l'objectif de 1 % d'allocation de ressources pour les évaluations n'a pas encore été atteint, les ressources effectivement allouées ont augmenté chaque année, ce qui montre une tendance positive.

50. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a déclaré que seulement 55 % des évaluations prévues des bureaux de pays avaient été mises en œuvre à la fin de l'année, soulignant la nécessité pour la direction du PNUD de les classer par ordre de priorité et de veiller à ce que les résultats des évaluations orientent les programmes de pays. Le BIE a élaboré des directives révisées sur l'évaluation décentralisée pour soutenir la planification des bureaux de pays, même si un soutien financier et un engagement de la direction plus importants étaient nécessaires ; le BIE a informé la direction du PNUD qu'il était prêt à participer aux comités d'évaluation des descriptifs de programme de pays afin de s'assurer que les programmes de pays tenaient compte des évaluations et que les plans d'évaluation étaient réalisables et évaluables. Il a également travaillé avec le PNUD afin d'établir une ligne budgétaire pour les évaluations décentralisées afin de s'assurer qu'elles bénéficiaient de ressources suffisantes et de renforcer le système d'assurance qualité.

Évaluation de la coopération pour le développement du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire

51. Les délégations ont souligné l'importante contribution de l'évaluation et de ses recommandations. Il a été noté que les pays à revenu intermédiaire abritaient une partie importante des personnes vivant dans la pauvreté et que leurs efforts étaient essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable. D'importants progrès en matière de développement dans les pays à revenu intermédiaire devraient avoir des effets multiplicateurs en profitant à l'économie mondiale dans son ensemble et en améliorant la coopération internationale et Sud-Sud ainsi que le dialogue politique. Les stratégies des pays à revenu intermédiaire devaient être souples et dynamiques, en tenant compte des différents niveaux de développement en leur sein et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les progrès en matière de développement. Le PNUD a été encouragé à renforcer sa capacité à répondre aux besoins différenciés des pays à revenu intermédiaire en matière de développement.

52. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré que la réponse de l'administration à l'évaluation des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire indiquait que le PNUD allait proposer au Conseil différentes options pour améliorer l'allocation des ressources aux pays à revenu intermédiaire et le financement du développement des PEID, conformément aux priorités définies au niveau national.

53. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/15 sur l'évaluation du PNUD.

IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

54. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a donné un aperçu des 11 descriptifs de programmes de pays soumis à l'approbation du Conseil et des neuf prolongations de programmes de pays. En République arabe syrienne, le PNUD devrait continuer à travailler dans le cadre du programme de pays existant pour poursuivre sa collaboration avec les partenaires et s'aligner sur le cadre stratégique en préparation avec le FNUAP et l'UNICEF.

55. Il a en outre noté que, comme 2020 continue d'être une année de transition vers la mise en œuvre complète des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD réalise des progrès en harmonisant ses efforts et ceux d'autres organismes des Nations Unies sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il a souligné l'importance de tenir compte des deux documents ensemble pour assurer une approche holistique des programmes des Nations Unies et du PNUD au niveau des pays. À leur tour, les directions régionales du Bureau régional pour l'Afrique, du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les descriptifs de programmes de pays dans l'optique de leurs régions respectives.

56. À la demande du gouvernement, l'examen du programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/4) a été reporté à la première session ordinaire de 2021.

57. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/4), la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/4), la Colombie (DP/DCP/COL/3), l'Esuatini (DP/DCP/SWZ/4), l'Indonésie (DP/DCP/IDN/4 et Corr.1), le Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/4), la Serbie (DP/DCP/SRB/3), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo¹ (DP/DCP/SRB/3/Add.1), le Timor-Leste (DP/DCP/TLS/3 et Corr.1), la Turquie (DP/DCP/TUR/4), le Turkménistan (DP/DCP/TKM/3) et l'Ouganda (DP/DCP/UGA/5).

58. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, et la prolongation de trois ans des programmes de pays pour Maurice et les Seychelles, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, tel que cela figure dans le document DP/2020/23.

59. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour Bahreïn, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau et la Libye, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, tel que cela figure dans le document DP/2020/23, et de la première prolongation du programme de pays pour la Chine, du 1^{er} janvier au 28 février 2021, tel que cela figure dans le document DP/2020/23/Add.1.

X. Volontaires des Nations Unies

60. L'Administrateur associé par intérim a présenté le point tandis que le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2020/14), conformément à la décision 2018/8 du Conseil.

61. Les délégations ont félicité les VNU pour leurs excellentes performances sous la direction du Coordinateur exécutif. Elles ont salué les progrès réalisés en 2019 et ont souligné le rôle essentiel des Volontaires des Nations Unies et du programme connexe pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable. Le travail des VNU a été particulièrement apprécié dans la cadre de l'aide aux efforts nationaux pour faire face à la pandémie de COVID-19, à laquelle ils se sont rapidement adaptés. Le fait que 81 % des Volontaires des Nations Unies viennent du Sud souligne leur contribution à la coopération Sud-Sud et à la garantie d'un système des Nations Unies géographiquement équilibré. La

¹ Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

promotion inestimable de la couverture médicale universelle par le Programme des VNU a été mise en avant, ainsi que l'Initiative mondiale pour la santé. Elles ont encouragé les États membres à renforcer les VNU en leur allouant des ressources de base pluriannuelles et prévisibles, et en soutenant le Fonds bénévole spécial pour les VNU ; ces mesures devraient aider les VNU à élaborer des solutions novatrices fondées sur le volontariat, des projets de partage des connaissances et de transformation, y compris des initiatives telles que le Programme PNUD-VNU de talents destiné aux jeunes professionnels handicapés, que d'autres organismes des Nations Unies pourraient adopter. Les délégations ont félicité les VNU d'avoir atteint la parité hommes-femmes parmi les volontaires.

62. Un groupe de délégations des pays les moins avancés a félicité les VNU pour leur mobilisation impressionnante, leur recrutement et leur présence croissante dans plus de 150 pays. Il s'est réjoui que 51 % des volontaires étaient des femmes et a apprécié la tendance continue à l'augmentation du nombre de volontaires recrutés sur le plan national, qui représentent désormais plus de la moitié de l'ensemble des volontaires. Reconnaissant que les services des VNU étaient principalement orientés vers les objectifs de développement durable n^{os} 3, 10 et 17, le groupe a souligné que les priorités des pays les moins avancés étaient diverses et que la pandémie de COVID-19 créait une forte demande de volontaires dans ces pays.

63. Un autre groupe de délégations a salué les progrès réalisés dans le cadre du Programme des VNU en 2019 et ses indicateurs mesurables, transparents et responsables pour évaluer les performances du plan stratégique. Les VNU ont été à l'avant-garde de la mobilisation des volontaires recrutés sur le plan national et international pendant la Décennie d'action et, en 2019, le nombre de pays d'origine et hôtes partenaires des VNU a atteint un nouveau record. Les services de haute qualité des VNU ont donné au système des Nations Unies une occasion unique d'accélérer et de localiser la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En 2019, 54 entités des Nations Unies ont eu recours aux services des VNU, ce qui montre une forte demande de mobilisation de volontaires dans les opérations de développement et de maintien de la paix. La transformation numérique du Programme des VNU commencée en 2017 lui a permis de réagir rapidement à la pandémie de COVID-19 ; en 2019, 13 000 volontaires en ligne ont accepté des missions. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le nouveau portail de connaissances et le nouveau pôle d'assistance, qui a répondu à plus de 15 000 demandes par mois de volontaires potentiels et de partenaires des Nations Unies. Elles ont salué le soutien du Programme des VNU dans le cadre de la réponse des Nations Unies à la pandémie de COVID-19, déployant près de 1 000 volontaires des Nations Unies, dont 90 % sont des volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, et plus de 1 700 volontaires en ligne. Avec 81 % de volontaires de pays du Sud et 51 % de femmes, les VNU ont été un atout inestimable dans le travail des Nations Unies en vue d'atteindre l'objectif de ne laisser personne de côté. Elles se sont félicitées de la contribution accrue des VNU à l'application de mesures concernant la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation tenant compte des questions de genre avec le FNUAP et ont soutenu le programme d'inclusion des VNU, notamment par le biais du Programme PNUD-VNU de talents destiné aux jeunes professionnels handicapés.

64. En réponse, le coordonnateur exécutif des VNU a souligné l'élargissement du partenariat du Programme des VNU avec l'Organisation mondiale de la santé qui a permis aux Volontaires des Nations Unies de travailler et d'identifier les talents sur le plan national concernant les questions de santé dans toutes les régions, en particulier en Afrique, notamment l'Initiative des défenseurs de la santé des jeunes femmes en Afrique. Même si le Programme PNUD-VNU de talents destiné aux jeunes professionnels handicapés ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'endroit où ils

peuvent servir, le Programme des VNU s'est efforcé de répondre à leurs besoins dans le cadre de son devoir de diligence avant le déploiement. Le Programme des VNU a encouragé le placement de volontaires handicapés à des postes réguliers au sein du système des Nations Unies.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/16 sur les Volontaires des Nations Unies.

XI. Fonds d'équipement des Nations Unies

66. Dans son discours, la Secrétaire exécutive du FENU a présenté l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et le rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 (DP/2020/15).

67. Les délégations ont félicité le FENU pour ses bons résultats sous la direction de la Secrétaire exécutive. Elles ont salué l'examen à mi-parcours et les progrès réalisés par rapport au cadre stratégique 2018-2021, notamment en matière d'inclusion financière, de développement local et de financement innovant. Elles ont apprécié la réponse rapide du Fonds pour aider les pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19, qui promeut les solutions du secteur privé pour le développement des pays les moins avancés, et qui soutient les gouvernements locaux et le secteur privé dans un contexte de restrictions budgétaires croissantes. Le FENU a joué un rôle essentiel en aidant les pays les moins avancés à préserver les acquis du développement et à bâtir des économies résilientes, notamment par le biais de la finance numérique et d'autres solutions numériques. Le FENU devrait continuer à utiliser et à développer sa Plate-forme d'investissement pour les pays les moins avancés et ses initiatives d'investissement du dernier kilomètre pour : aider les petites et moyennes entreprises (PME) à compenser l'impact de la pandémie de COVID-19 et à poursuivre une reprise économique durable ; adapter ses cadres stratégiques afin de mobiliser des ressources pour le financement des ODD dans les pays les moins avancés ; jouer un rôle plus important et plus efficace pour aider les pays les moins avancés à combler la fracture numérique et les pauvres à mieux s'intégrer dans les économies ; connecter davantage les entrepreneurs aux marchés financiers internationaux ; et renforcer la collaboration avec les gouvernements nationaux et locaux pour développer à plus grande échelle les approches du FENU.

68. Un groupe de délégations de pays les moins avancés a souligné la réduction potentielle du financement destiné aux pays les moins avancés en raison de la pandémie de COVID-19. Le soutien du FENU aux pays les moins avancés s'est avéré particulièrement important dans les efforts pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Outre la fourniture d'instruments financiers par le Fonds, les délégations se sont félicitées de ses travaux en matière de financement mixte et espèrent qu'il attirera davantage de partenaires et d'investissements pour les pays les moins avancés. Elles ont salué le Fonds international d'investissement municipal parrainé par le FENU et ont souligné son rôle important pour faciliter l'octroi de prêts et de garanties et promouvoir le rôle des banques locales dans le développement des pays les moins avancés. Elles ont salué le travail du FENU dans le domaine du financement numérique, qui a amélioré l'accès aux services financiers pour les communautés des pays les moins avancés, et son initiative visant à promouvoir l'adaptation des modes de vie au climat local, permettant ainsi d'acheminer davantage de fonds pour le climat vers les communautés locales.

69. Un autre groupe de délégations a encouragé le FENU à continuer à travailler dans des endroits où les sources de financement sont rares. Le FENU a joué un rôle

crucial dans les pays les plus touchés par la pandémie de COVID-19, qui menace de mettre en péril les progrès réalisés en matière de développement. Il a insisté sur l'appel à l'action conjoint intitulé « Préserver les envois de fonds des migrants malgré le coronavirus », qui a alerté l'opinion publique sur les effets potentiellement dévastateurs de la baisse des envois de fonds pour des millions de personnes en raison de la pandémie de COVID-19. Rejoignant un ensemble de pays et de partenaires publics et privés, le FENU a fourni une expertise technique et un réseau essentiels à la réussite. Il a encouragé le FENU à jouer un rôle plus important au sein du système des Nations Unies afin de devenir le principal point d'entrée pour le travail à l'échelle du système avec des instruments financiers et des innovations, étant donné son avantage comparatif dans la création et le déploiement de tels instruments pour atteindre les pauvres et lutter contre les inégalités et l'exclusion.

70. En réponse, la Secrétaire exécutive a souligné le travail du FENU qui aide les PME des pays les moins avancés à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever en appliquant des mécanismes de garantie partielle du crédit qui renforcent le financement des PME et leur accès au financement. Le Fonds a travaillé avec les banques nationales, le gouvernement et le secteur privé au niveau des transactions et par le biais de mécanismes de financement structurés pour promouvoir l'amélioration du financement des PME. Pour appuyer ses travaux accrus sur ces initiatives, le FENU a cherché à capitaliser son fonds d'investissement de 50 millions de dollars et à canaliser les fonds qui ont stimulé les initiatives locales et démontré leur viabilité lorsqu'elles ont manqué de ressources. Le FENU a également réduit la fracture numérique en faisant œuvre de pionnier en matière de paiements numériques dans les pays les moins avancés, ce qui a permis aux secteurs financiers locaux de créer et d'intégrer des écosystèmes financiers numériques dans d'autres secteurs de l'économie. Avec le PNUD, le FENU a exploré des pistes pour incorporer le financement numérique dans les cadres nationaux intégrés de financement des ODD. Il a notamment préconisé des investissements à plus grande échelle pour améliorer l'infrastructure et la connectivité Internet. Le Fonds s'est efforcé d'intensifier ses travaux en suivant un « modèle de maturité », en démontrant d'abord son travail, puis en soutenant sa reproduction à plus grande échelle afin que le secteur privé et les gouvernements nationaux et locaux puissent reprendre les initiatives fructueuses.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/17 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FENU pour la période 2018-2021, y compris le rapport annuel sur les résultats obtenus en 2019.

Débat consacré au FNUAP

XII. Déclaration de la Directrice exécutive et dialogue structuré sur le financement

72. Dans sa [déclaration](#), la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que les Nations Unies avaient fait d'énormes progrès depuis leur fondation 75 ans plus tôt dans la promotion des droits et des choix des femmes et des filles. La pandémie de COVID-19 a toutefois menacé de ralentir les progrès et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rôle du FNUAP en tant qu'organisation de santé publique en première ligne n'a jamais été aussi essentiel. Le Fonds a réagi rapidement à la pandémie, en ajustant ses programmes, ses opérations et ses moyens de mise en œuvre. À l'échelle mondiale, le FNUAP s'est efforcé d'assurer la continuité des services de santé sexuelle et procréative, et de minimiser les perturbations de la chaîne d'approvisionnement des services de planification familiale et de protection des femmes, des filles et des adolescentes. Dès le début,

il a alerté la communauté internationale sur la montée en flèche de la violence basée sur le genre en pleine pandémie, en se concentrant sur les femmes et les filles, les populations, les régions et les pays les plus vulnérables, et les contextes humanitaires les plus difficiles. Dans le cadre de son travail, les droits des femmes et des filles ne sont pas négociables ; leur santé sexuelle et procréative doit être protégée. Le Fonds a eu le plaisir de co-diriger la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur le thème de l'autonomie corporelle et des droits en matière de santé reproductive et sexuelle.

73. La pandémie de COVID-19 pourrait entraver les progrès dans la réalisation des trois résultats transformateurs du plan stratégique 2018-2021 pour mettre fin aux décès maternels évitables, aux besoins non satisfaits en planification familiale, à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes. À l'échelle nationale, le FNUAP a collaboré avec les partenaires des Nations Unies pour apporter une réponse sanitaire, humanitaire et socioéconomique coordonnée sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'action humanitaire. Dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 des Nations Unies, le FNUAP a offert à plus de cinq millions de femmes et à 1,3 million d'adolescentes et de jeunes des services de santé sexuelle et procréative, et a fourni plus d'un million de masques chirurgicaux. Il a acheté des services et des fournitures pour plus de 107 pays et a contribué à l'appel d'offres conjoint des Nations Unies. Le Fonds se prépare à une éventuelle recrudescence des recensements en 2021-2022, retardés en raison de la pandémie de COVID-19. Le FNUAP a été en première ligne de l'action humanitaire dans plus de 60 pays, en fournissant des services et des fournitures de santé sexuelle et procréative qui sauvent des vies et en luttant contre la violence basée sur le genre. Le Bureau des questions humanitaires a continué à renforcer la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les capacités opérationnelles et les ressources humaines afin d'accroître l'efficacité et l'efficience ; il s'est employé à combler les lacunes opérationnelles identifiées dans l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire, 2012-2019.

74. Le FNUAP s'est engagé dans un processus consultatif inclusif pour l'élaboration de son prochain plan stratégique, qui devrait s'appuyer sur des preuves de ce qui a fonctionné et de quelle manière. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le personnel, le FNUAP a engagé un coordinateur du devoir de diligence et des spécialistes du soutien au personnel dans chaque région. Il a cherché à créer un lieu de travail inclusif en organisant des conversations internes pour répondre aux préoccupations du personnel concernant le racisme, les inégalités et la discrimination dans la société. La protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels est restée une priorité ; après avoir renforcé son cadre institutionnel, le Fonds a renforcé les capacités nationales, en particulier dans les 14 pays à haut risque. Avec ses partenaires des Nations Unies, il a cherché à assurer un investissement durable interorganisations et à renforcer la responsabilité des partenaires d'exécution. Le FNUAP s'est efforcé de faire de l'appel du Secrétaire général à la « paix dans les foyers » une réalité, en faisant passer la violence basée sur le genre du stade de la sensibilisation à celui de la responsabilité. La Directrice exécutive s'est réjouie à l'idée de faire progresser une approche centrée sur les victimes dans la réponse du secteur humanitaire aux abus sexuels lorsque le FNUAP a assumé le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations en janvier 2021. Le FNUAP a continué à tirer parti de l'élan créé par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)+25 ; des milliers de personnes ont répondu positivement à la série de conversations mondiales du FNUAP « What's Next » (Quelles sont les prochaines étapes ?) sur la CIPD25 et les engagements pris lors du Sommet de Nairobi.

75. Comme indiqué dans le rapport sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP 2019-2020 (DP/FPA/2020/9), le Fonds a dépassé ses objectifs de ressources pour les deux années précédentes. Les ressources de base sont restées essentielles pour mener à bien les activités inachevées de la CIPD et défendre les droits des femmes et des filles. La flexibilité des ressources de base a permis au Fonds de faire face immédiatement et efficacement à la pandémie de COVID-19. L'accélération des paiements des donateurs en 2020 a permis au FNUAP de se doter d'une base solide et prévisible de ressources de base. Le Fonds a diversifié sa base de financement et a investi ses ressources de base dans la cohérence à l'échelle du système afin d'optimiser l'impact collectif. Le soutien et l'engagement du FNUAP en faveur de la réforme des Nations Unies sont restés importants. En 2020, il a recueilli environ 410 millions de dollars de cofinancement auprès de sources bilatérales et multilatérales, dont 53 millions pour faire face à la pandémie de COVID-19, et près de 23 millions de dollars du secteur privé en contributions financières et en nature, dont 6 millions pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les dialogues structurés sur le financement sont restés une plate-forme importante pour échanger des idées et relier les résultats aux ressources.

76. Dans l'ensemble, les délégations ont réitéré leur soutien indéfectible au mandat relatif à la CIPD du Fonds. Elles ont félicité le FNUAP pour sa réaction rapide à la pandémie et ses efforts inlassables pour mettre en œuvre les trois résultats transformateurs, en collaborant avec les partenaires des Nations Unies dans les domaines sanitaire, humanitaire et socioéconomique. Elles ont fermement soutenu l'accent mis par le FNUAP sur les plus vulnérables, les femmes et les filles, les jeunes femmes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées et le travail de lutte contre la violence basée sur le genre. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer d'intégrer la violence basée sur le genre dans les interventions et les efforts de relèvement face à la pandémie de COVID-19, notamment par le biais de l'Initiative Spotlight. Elles ont salué son travail de première ligne pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel dans le cadre des programmes et des politiques générales. Les délégations se sont félicitées de la stabilisation des ressources de base, mais ont exprimé leur inquiétude quant au fait que la pandémie pourrait imposer des changements imprévus. Une demande d'information a été formulée sur la manière dont le FNUAP réagirait si la pandémie entraînait une réduction des ressources de base. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de diversifier sa base de financement et ont appelé les États membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base.

77. Un groupe de délégations a souligné le rôle des ressources de base non préaffectées dans la capacité du Fonds à répondre à des événements imprévus. Il s'est félicité des efforts déployés par le FNUAP pour mieux faire reconnaître la contribution des donateurs aux ressources de base pendant la pandémie et a réaffirmé son engagement en faveur du Pacte de financement et de l'allocation et de la promotion de ressources de base flexibles. Comme la pandémie de COVID-19 devrait affecter la mise en œuvre du plan stratégique, il a demandé instamment au FNUAP d'évaluer les résultats les plus touchés et de fournir au Conseil des mises à jour sur les mesures à prendre pour atténuer les effets négatifs. Un financement durable et prévisible et la diversification des ressources de base ont été les clefs de la mise en œuvre efficace du programme d'action de la CIPD. Le respect des engagements du Pacte de financement est resté primordial, notamment en ce qui concerne l'obtention de résultats effectifs et efficaces et l'alignement des programmes de pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; il a salué le rapport complet du Fonds sur la mise en œuvre du Pacte de financement. Il a souligné trois points principaux. Premièrement, il s'est félicité que le FNUAP ait consacré

26 % des ressources autres que les ressources de base au développement par le biais de fonds de financement commun interorganisations, une tendance positive vers un financement moins strictement préaffecté. Deuxièmement, il a félicité le FNUAP pour avoir réalisé 18 % des dépenses de développement dans le cadre d'activités conjointes et l'a encouragé à poursuivre son dialogue avec les organismes des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de coordination du développement, afin d'améliorer la définition opérationnelle de l'indicateur « dépenses de développement réalisées dans le cadre d'activités conjointes ». Il a demandé des détails sur la manière dont le FNUAP prévoyait d'harmoniser cet indicateur et d'autres indicateurs du Pacte de financement, notamment sur la date à laquelle il fallait s'attendre à un accord à l'échelle du système sur les « activités conjointes ». Troisièmement, il a salué l'engagement du FNUAP dans le plan de déploiement mondial du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui vise à mettre pleinement en œuvre sa stratégie relative aux activités opérationnelles d'ici à la fin de 2022, et sa mise en œuvre dans 51 % des bureaux de pays. Il a demandé des détails sur la manière dont le FNUAP prévoyait d'accroître son appui à ces efforts, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Il a recherché une approche prospective du dialogue structuré sur le financement qui a encouragé les Conseils d'administration à se mobiliser de manière à éclairer les décisions de financement et la mise en œuvre des plans stratégiques de manière générale. Il a demandé des informations budgétaires et des rapports financiers plus précis, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles et les lacunes prévues.

78. Un autre groupe de délégations a déclaré que la pandémie de COVID-19 mettait les résultats de la réforme des Nations Unies à l'épreuve, faisant de la mise en œuvre de la réforme un élément essentiel de l'agilité du système et de l'optimisation du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il a réitéré son engagement en faveur de la réforme des Nations Unies et a appelé à une plus grande action concertée relative à la coordination et la collaboration, à l'efficacité, au Pacte de financement, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au cadre de responsabilisation de gestion. Le système des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents devraient adopter une approche globale pour atteindre les objectifs de développement durable, en accord avec l'examen quadriennal complet et dans un souci d'efficacité et d'efficience accrues, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des personnes handicapées, de protection du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, du climat et de l'environnement. Il s'agit notamment de veiller à ce que les organisations disposent de compétences et de ressources humanitaires suffisantes. Il a encouragé le FNUAP et le système des Nations Unies à collaborer avec les Conseils d'administration lors de l'élaboration de leurs nouveaux plans stratégiques.

79. Dans leurs interventions individuelles, les délégations ont souligné le rôle important que le FNUAP a joué en aidant les pays à faire face à la pandémie de COVID-19 par la fourniture continue de services de santé sexuelle et procréative, et l'autonomisation des femmes et des filles. Il a exprimé un fort soutien envers le rôle du Fonds dans les situations humanitaires, tout en prenant note des recommandations de l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire, 2012-2019. Les délégations ont souligné l'importance du multilatéralisme pour faire face à la pandémie dans un esprit de solidarité et maintenir les efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. La coopération Sud-Sud a été soulignée comme étant la clef d'approches multilatérales solides et une contribution inestimable pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et les objectifs de développement durable. Des informations sur la manière dont le FNUAP a soutenu et allait soutenir les pays dans la gestion des recensements tout au long de la pandémie ont été demandées. Les délégations se sont montrées très

favorables au rôle de codirection assumé par le Fonds de la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur le thème de l'autonomie corporelle et des droits en matière de santé reproductive et sexuelle.

80. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP a pu compter sur la générosité des donateurs traditionnels, mais qu'il cherchait à élargir sa base de donateurs, notamment parmi les nouveaux donateurs et les pays de programme. Le Fonds a travaillé avec les États membres pour s'engager en faveur des ressources de base et atteindre son objectif de 150 contributeurs. La qualité du financement s'est améliorée (qu'il s'agisse des modalités relatives aux ressources de base, aux fonds thématiques ou aux ressources moins préaffectées) et les transferts interorganisations ont augmenté de manière significative. Le FNUAP s'est engagé avec ses partenaires, y compris le secteur privé, à déterminer les domaines de convergence et à mieux communiquer ses réalisations. Le FNUAP a surveillé l'impact de la pandémie sur les opérations et a évalué son impact potentiel sur la situation financière. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, les réponses coordonnées à la pandémie de COVID-19 sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'action humanitaire ont été très utiles pour obtenir des résultats sanitaires, humanitaires et socioéconomiques. De même, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies ont surveillé la mise en œuvre du cadre de responsabilisation de gestion au niveau des pays ; les données de l'enquête ont montré que le personnel considérait le travail avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents comme un moyen de promouvoir et de communiquer le mandat du Fonds, notamment dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le FNUAP s'est employé à renforcer ses opérations dans les contextes humanitaires, en préparant et en repositionnant des fournitures, en luttant contre la violence basée sur le genre et en collectant des données. Il a développé un tableau de bord des vulnérabilités de la population pour permettre une prise de décision en temps réel. Tous les programmes de pays du FNUAP ont été élaborés en fonction des priorités définies par les pays eux-mêmes, en coopération avec les gouvernements, notamment face à la pandémie de COVID-19 ; les organisations dirigées par des femmes et des jeunes ont été essentielles au travail du FNUAP pour établir des partenariats et exploiter la dynamique. Le Fonds s'est engagé à accroître sa présence et ses investissements dans l'exécution des programmes en Afrique occidentale et centrale. Le FNUAP a passé en revue sa dotation en effectifs pour s'assurer que les structures de gestion lui permettent d'assumer ses rôles en matière d'assistance technique, d'élaboration de politiques et de plaidoyer, en accord avec les priorités nationales dans la région.

81. La Directrice exécutive adjointe (Programme), soulignant que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les fragilités et exacerbé les inégalités entre les populations, s'est réjouie de travailler avec les partenaires pour s'assurer que les actions du Fonds permettent d'autonomiser les femmes et les filles dans le monde entier.

82. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a souligné l'engagement indéfectible du Fonds en faveur de la réforme des Nations Unies et a précisé que le FNUAP partageait des locaux communs avec les organismes des Nations Unies dans une proportion de 72 %. La programmation conjointe a été un élément important du travail du FNUAP au niveau des pays, en plus de sa coopération et de sa coordination avec les membres des équipes de pays. Le Fonds codirigera, avec l'UNICEF, l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargée de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement afin de favoriser l'efficacité des modalités de fonctionnement et des activités des bureaux de pays.

83. La direction de la division de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a déclaré que le Fonds avait commencé à analyser les tendances

économiques pour 2021 et au-delà afin d'évaluer l'impact de la pandémie sur l'aide publique au développement et les répercussions potentielles sur le financement, la programmation et le prochain plan stratégique du FNUAP. Le FNUAP s'est réjoui de travailler avec les États membres pour minimiser les impacts potentiels d'un effondrement économique sur le financement. Le Fonds tiendra le Conseil informé des développements par le biais du dialogue structuré sur le financement et des sessions du Conseil.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/18 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

XIII. Évaluation

85. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation (DP/FPA/2020/3), et annexes relatives ; ainsi que l'évaluation de la capacité du FNUAP à répondre aux crises humanitaires (DP/FPA/2020/CRP.4). Les deux rapports ont été suivis d'une réponse de l'administration de la Directrice exécutive adjointe (Programme), figurant dans les documents DP/FPA/2020/CRP.3 et DP/FPA/2019/CRP.5, respectivement.

Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation

86. Ce rapport n'a fait l'objet d'aucun commentaire de la part des délégations.

Évaluation de la capacité du FNUAP à répondre aux crises humanitaires

87. Les délégations ont accueilli favorablement les conclusions et les recommandations de l'évaluation. Elles ont exprimé leur vif soutien au mandat humanitaire renforcé du Fonds et à sa capacité à fournir des services de santé sexuelle et procréative, et à protéger les droits des femmes, des filles et des groupes vulnérables dans les situations de crise. Elles se sont félicitées de la clarté des résultats au niveau des produits, en particulier pour la prestation efficace de services de santé maternelle et néonatale ; elles ont encouragé le FNUAP à intégrer une mesure solide des résultats et des retombées dans le prochain plan stratégique et à procéder à un examen de l'approche organisationnelle en matière de préparation des fournitures. Elles ont souhaité une intégration plus prononcée du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le prochain plan stratégique. Les délégations ont salué l'engagement du Fonds à mettre en œuvre une approche plus systématique de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation au niveau des pays et l'ont encouragé à veiller à prendre en compte le retour d'information sur ses activités humanitaires dans la planification future. Elles ont reconnu le travail du Fonds pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées et se sont réjouies de sa propre stratégie d'inclusion. Elles ont demandé des détails sur la manière dont les lois antiterroristes et autres mesures restrictives pourraient avoir un impact sur les activités du FNUAP. Comme l'évaluation a eu lieu avant la pandémie de COVID-19, elles ont demandé comment le FNUAP allait donner suite aux recommandations dans le nouveau contexte.

88. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné l'importance de maintenir un haut niveau de coordination des Nations Unies dans la fonction d'évaluation, y compris dans les contextes humanitaires. Le Bureau de l'évaluation a participé activement aux processus d'évaluation interorganisations, en veillant à ce que le mandat du Fonds soit toujours pris en compte.

89. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a déclaré que le FNUAP travaillait avec l'UNICEF pour s'occuper des jeunes dans les contextes humanitaires au niveau du Comité permanent interorganisations. Dans son travail axé sur la jeunesse, le Fonds a privilégié une approche multisectorielle qu'il a continué à suivre tout au long de la pandémie. Le FNUAP a dirigé le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire et a travaillé sur la collaboration avec les jeunes dans la consolidation de la paix à l'échelle mondiale. Il a également abordé de manière proactive la question des personnes handicapées dans les situations de crise humanitaire.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/19 sur l'évaluation du FNUAP.

XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

91. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des neuf programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, ainsi que des dix prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directions régionales pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les programmes de pays dans l'optique de leurs régions respectives.

92. À la demande du gouvernement, la présentation du programme de pays pour la Chine (DP/FPA/CPD/CHI/9), prévue pour la deuxième session ordinaire de 2020, a été reportée à la première session ordinaire de 2021.

93. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/3), le Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/3), la Colombie (DP/FPA/CPD/COL/7), l'Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/10), le Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/5), la Serbie (DP/FPA/CPD/SRB/2), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo² (DP/FPA/CPD/SRB/2/Add.1), le Timor-Leste (DP/FPA/CPD/TLS/4), la Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/7) et le Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/5).

94. Le Conseil d'administration a approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation d'un an pour le Yémen, tel que cela figure dans le document DP/FPA/2020/10.

95. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'une année des programmes de pays pour l'Algérie, le Cameroun, El Salvador, le Liban, la Libye, le Mozambique, le Tadjikistan, la Zambie et le Zimbabwe, tel que cela figure dans le document DP/FPA/2020/10, et de la première prolongation de deux mois pour la Chine du 1^{er} janvier au 28 février 2021 (DP/FPA/2020/10/Add.1), approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP.

² Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Débat consacré à l'UNOPS

XV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

96. En présentant l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2020/5), la Directrice exécutive a souligné le travail de l'UNOPS pour soutenir les efforts nationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19, axés sur la santé publique et la reprise économique, tout en mettant en œuvre son Plan stratégique pour 2018-2021. L'UNOPS a versé un montant de plus de 400 millions de dollars pour lutter contre la pandémie dans plus de 50 pays, financé par une quarantaine de partenaires. L'aide d'urgence de l'UNOPS a notamment consisté à équiper les travailleurs du secteur de la santé et à construire des infrastructures sanitaires temporaires ; son soutien à plus long terme s'est concentré sur le renforcement des systèmes de santé nationaux et l'atténuation de l'impact socioéconomique. L'UNOPS a participé activement à l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la chaîne d'approvisionnement COVID-19. Dans le cadre de son soutien aux pays visant à renforcer les capacités des services responsables des marchés publics, l'UNOPS a travaillé avec le gouvernement du Mexique et l'Organisation mondiale de la santé pour soutenir les achats nationaux de médicaments et de fournitures médicales, une initiative qu'il a cherché à étendre et à reproduire. Elle a également présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour l'année 2019 (DP/OPS/2019/6).

97. La Directrice exécutive a souligné que la pandémie s'était développée lors de l'année du 25^e anniversaire de la Déclaration de Beijing et que son impact socioéconomique sur les femmes était dévastateur. L'égalité des sexes doit être au centre des efforts en faveur du relèvement. L'UNOPS s'est employé à assurer l'égalité des chances pour les entreprises appartenant à des femmes et à promouvoir une infrastructure tenant compte des sexospécificités et la parité des sexes dans son personnel. Actuellement, les femmes représentent 45 % du personnel de l'UNOPS et 56 % de l'équipe dirigeante ; l'objectif est d'atteindre 47 % d'ici la fin 2020. Avec l'action climatique et l'égalité des sexes, les mesures de relèvement adoptées face à la COVID-19 promettent un monde plus égalitaire, plus inclusif et plus durable. Il faut agir différemment. Le travail à distance a rendu possible la continuité des activités pour beaucoup ; l'UNOPS a bénéficié de sa décision de passer à l'informatique dans le cloud, d'utiliser les technologies d'entreprise et d'adopter le changement technologique. Les conséquences pour les Nations Unies ont été profondes. Il est crucial de redéfinir le leadership dans un monde virtuel, d'adapter les compétences et les cultures organisationnelles, de développer la technologie et de devenir plus flexible.

98. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés par l'UNOPS par rapport au plan stratégique et ont exprimé leur engagement envers son mandat unique au sein du système des Nations Unies en matière d'achats responsables, de gestion financière et d'infrastructure. Elles ont apprécié sa gestion de projet solide et durable et son expertise technique, y compris dans les zones fragiles et touchées par des conflits, et ont salué son modèle de fonctionnement efficace, axé sur la demande et autofinancé, ainsi que ses actions visant à intégrer les questions liées au genre dans tous les programmes. L'UNOPS devrait continuer à développer son expertise technique et sa culture d'entrepreneuriat orientée vers le client. Elles l'ont exhorté à continuer à travailler en accord avec les priorités définies par les pays en développement, en augmentant l'efficacité des achats dans le cadre de la gestion des projets, en réduisant

les coûts de transaction et en améliorant la gestion des risques et la surveillance. Elles se sont félicitées de l'engagement de l'UNOPS en faveur de la réforme des Nations Unies et ont demandé une mise à jour sur l'application du prélèvement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur les subventions préaffectées selon des critères stricts définies comme des « contributions » par les partenaires de financement.

99. Les délégations ont félicité l'UNOPS pour son rôle central dans la riposte mondiale à la pandémie de COVID-19, axée sur le redressement socioéconomique et l'accès aux fournitures médicales par le biais d'achats durables. Elles ont salué ses travaux de rénovation de centres de santé conformes aux principes d'infrastructure durable et d'engagement communautaire. Le rôle de l'UNOPS dans l'organisation de la conférence « Notre océan 2020 » aux Palaos grâce au financement du Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies a été souligné, ainsi que son travail porteur de changement au Mexique avec l'Institut national de la santé et du bien-être. De telles initiatives de développement Sud-Sud axées sur la demande ont des répercussions dans le monde entier. Elles ont demandé des détails sur la manière dont l'UNOPS prévoyait d'adapter ses stratégies dans le contexte de la pandémie de COVID-19, compte tenu de la nécessité de trouver d'autres sources de financement, et sur la façon dont il allait en tenir compte dans le nouveau plan stratégique. Elles ont souligné l'impact de l'initiative S3I (Investissements à impact social dans des infrastructures durables) au niveau des pays et ont demandé des mises à jour sur la façon dont l'UNOPS prévoyait de soutenir la double initiative des Nations Unies : Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, et Nécessité de reconstruire sur des bases plus durables.

100. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que l'UNOPS avait profité de l'examen à mi-parcours pour revoir son engagement à faire connaître son offre et à diversifier ses approches de partenariat et de financement. La pandémie de COVID-19 a posé un défi imprévu et l'UNOPS s'est rapidement adapté, en approfondissant les partenariats existants et en créant de nouveaux, grâce à sa solide situation financière et aux enseignements tirés du passé. Constatant que la demande pour ses services est restée stable, l'UNOPS s'est efforcé de tenir les Nations Unies et ses partenaires informés de l'évolution de son offre. Sous sa présidence, le Comité de haut niveau sur la gestion a étudié les défis futurs du système des Nations Unies, un domaine dans lequel l'UNOPS a offert son expertise en matière de services partagés, contribuant ainsi à assurer une meilleure rentabilité. La pandémie de COVID-19 a suscité un plus grand intérêt pour les services d'achat de l'UNOPS, y compris dans le domaine des marchés publics. L'UNOPS est sur la bonne voie pour appliquer le prélèvement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et devrait mettre en œuvre les nouvelles directives du Bureau de coordination du développement en 2021, facilitant ainsi les paiements du prélèvement, le cas échéant.

101. La direction générale de l'initiative S3I de l'UNOPS a déclaré que la plus grande conséquence de l'initiative S3I concernait le domaine du logement abordable, dont le nombre de projets en cours dépassait 1,3 million dans au moins huit pays. Alors que la santé et les infrastructures constituent un nouveau domaine pour l'initiative S3I, l'UNOPS prévoit de travailler dans ce domaine avec les gouvernements et le secteur privé. Pour faire face au ralentissement socioéconomique potentiel causé par la pandémie de COVID-19, l'UNOPS s'est concentré sur les investissements dans les infrastructures, qui ont permis de construire des infrastructures et ont contribué à la création d'emplois et à la croissance économique. Ainsi, l'UNOPS a cherché à déterminer l'accessibilité économique et a adopté une approche fondée sur les droits humains, conformément aux priorités définies au niveau national. Il a encouragé les États membres en mesure de le faire à participer à de tels projets, en qualité de coexécutants et de bailleurs de fonds.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/20 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

XVI. Questions diverses

Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

103. Dans son allocution, la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes a souligné les défis auxquels le personnel a été confronté pendant la pandémie de COVID-19. L'administration et les représentants du personnel ont agi de concert pour répondre aux besoins du personnel et renforcer l'engagement. La présidence a toutefois souligné que le nombre de problèmes de santé mentale avait augmenté, avec notamment une hausse de la violence domestique. D'autres actions sont nécessaires pour atténuer les sources de stress et favoriser la confiance, notamment : a) la création d'un lieu de travail inclusif et la révision des pratiques de recrutement pour favoriser l'égalité des chances ; b) l'harmonisation des modalités contractuelles reflétant l'initiative Unité d'action des Nations Unies, la mobilité entre organisations et le « devoir de diligence » pour les fonctionnaires et les non-fonctionnaires ; c) la reconnaissance des performances et des promotions, la réévaluation de la façon dont l'organisme récompense le personnel, en utilisant l'UNOPS comme modèle ; d) la révision des processus de restructuration pour des raisons d'équité, en particulier ceux qui ont été mis en œuvre malgré la pandémie.

104. Il n'y a pas eu de commentaires des délégations sur ce point.

105. Le Conseil d'administration a entendu une allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Annexe I**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2020**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2020
(3 au 6 février 2020)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2020/1	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2018	82
2020/2	Méthodes de travail du Conseil d'administration	83
2020/3	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020	84

**Session annuelle de 2020
(3 au 5 juin 2020)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2020/4	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019	86
2020/5	Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021	88
2020/6	Examen intégré à mi-parcours et état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive	89
2020/7	Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021	90
2020/8	Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS	91
2020/9	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020	92

**Deuxième session ordinaire de 2020
(31 août au 4 septembre 2020)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2020/10	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration	94
2020/11	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	95
2020/12	Politique globale conjointe de recouvrement des coûts	96
2020/13	Méthodes de travail du Conseil d'administration	97
2020/14	Dialogue structuré sur le financement du PNUD	98
2020/15	Évaluation du PNUD	99
2020/16	Volontaires des Nations Unies	100

2020/17	Examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019	101
2020/18	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP.....	101
2020/19	Évaluation du FNUAP	103
2020/20	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	103
2020/21	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2020	104

2020/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2018

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des opinions sans réserve qui ont été émises concernant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2018, tout en notant que des améliorations sont encore possibles ;

2. *Appelle* à prêter une attention particulière aux mesures axées sur des démarches préventives et l'assurance qualité, ainsi que sur la sensibilisation à l'éthique et la protection des dénonciateurs, conformément aux politiques de non-rétorsion mises en place par les organismes ;

3. *Demande instamment* au PNUD, au FNUAP, au FENU et à l'UNOPS de poursuivre l'application et le classement des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2018, ainsi que des recommandations des années précédentes ;

4. *Demande* à la direction du PNUD, du FNUAP, du FENU et de l'UNOPS de poursuivre systématiquement l'optimisation du mécanisme de gestion des risques à tous les niveaux, notamment en renforçant la mise en jeu de la responsabilité et l'application des dispositifs de contrôle interne ;

Débat consacré au PNUD :

5. *Prend note* des progrès réalisés par le PNUD dans la prise en compte, au cours de la période 2018-2019, des sept principales priorités affinées liées à l'audit ;

6. *Rappelle* la décision 2019/2 et note que d'importantes conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes en 2018 restent à appliquer à l'échelon national, et encourage le PNUD à présenter son plan d'action concernant l'étude interne de 2019 sur les causes profondes qui sous-tendent les observations d'audit récurrentes et à présenter des plans concrets de prise en compte de ces questions de contrôle et de responsabilisation dans l'ensemble des pratiques de gestion et des portefeuilles du PNUD aux niveaux national, régional et mondial ;

7. *Note* que, selon le Comité des commissaires aux comptes, les bureaux de pays et les autres bureaux n'ont pas tous le même degré d'expérience et de connaissance en ce qui concerne l'application du dispositif de contrôle interne, et encourage le PNUD à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que tout le personnel à l'échelon national soit suffisamment formé et dispose des compétences nécessaires pour respecter rigoureusement et en permanence ses dispositifs de responsabilisation et de contrôle interne ;

8. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux ressources humaines et encourage le PNUD à veiller davantage au respect des politiques de gestion des effectifs et du personnel dans l'ensemble de l'organisation ;

9. *Attend avec intérêt* l'examen de la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD, qui devrait figurer dans le rapport de 2020 du Comité des commissaires aux comptes ;

Débat consacré au FNUAP :

10. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2020/1) sur les mesures que le FNUAP a prises et sur celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes au titre de l'année financière terminée le 31 décembre 2018 ;

11. *Attend avec intérêt* l'adoption de la politique de gestion du risque institutionnel du FNUAP (2020) et du progiciel de gestion intégré (2021), appelés à appuyer l'application et le classement des recommandations en suspens ;

Débat consacré à l'UNOPS :

12. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'UNOPS formule une stratégie d'utilisation efficace des montants excédentaires de sa réserve opérationnelle, qui sont de plus en plus importants, et, rappelant les décisions 2012/5 et 2019/20 à cet égard, demande à l'UNOPS d'utiliser sa réserve opérationnelle dans le strict respect des règles et règlements financiers en vigueur.

6 février 2020

2020/2**Méthodes de travail du Conseil d'administration***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2019/16 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et réitère les demandes qu'il y a formulées ;

2. *Prend note* du document commun sur les méthodes de travail des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) ;

3. *Prend note avec satisfaction* des lignes directrices révisées pour les visites sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et pour les visites conjointes sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

4. *Prie* le secrétariat du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, agissant en collaboration avec les secrétariats des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, de soumettre aux États Membres, avant la session annuelle de 2020 et de manière à conclure les discussions sur les méthodes de travail au plus tard à la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de réaménagement du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021, qui comprenne les horaires quotidiens des trois sessions et des consultations informelles et qui soit étayée par une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les questions appelant une décision, les coûts globaux, l'efficacité et la maîtrise, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en déplaçant les points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, le cas échéant ;

5. *Rappelle* la décision 2018/22 et souligne la nécessité de continuer à harmoniser l'examen des points communs à l'ordre du jour des différents Conseils d'administration et demande au secrétariat du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, agissant en collaboration avec les secrétariats des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, d'en tenir compte dans la proposition d'un plan de travail réorganisé pour 2021 ;

6. *Rappelle également* la décision 2018/22 et demande à la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de communiquer en temps utile une réponse écrite aux questions soulevées lors des sessions officielles du Conseil d'administration et restées sans réponse ;

7. *Prend note avec satisfaction* du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration et demande au secrétariat d'y intégrer le texte intégral des décisions afin que les États Membres puissent contrôler pleinement le suivi et l'application des décisions, à partir de 2019.

6 février 2020

2020/3

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2020, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu, le 16 décembre 2019, le Bureau suivant pour 2020 :

Président : M. Walton Webson (Antigua-et-Barbuda)
 Vice-Président : M. Georgi Panayotov (Bulgarie)
 Vice-Présidente : M^{me} Anna-Karin Eneström (Suède)
 Vice-Présidente : M^{me} Valentine Rugwabiza (Rwanda)
 Vice-Président : M. Mansour Ayyad Alotaibi (Koweït)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2020 ([DP/2020/L.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2019 ([DP/2020/1](#)) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2020 (DP/2020/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2020 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2020 :

Session annuelle : 1-5 juin 2020

Deuxième session ordinaire : du 31 août au 4 septembre 2020.

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2020/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD ([DP/2020/3](#)), du FENU ([DP/2020/4](#)), du FNUAP ([DP/FPA/2020/1](#)) et de l'UNOPS ([DP/OPS/2020/1](#)) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2018 ;

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note de l'avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/CRP.1) ;

Point 4**Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Adopté la décision [2020/2](#) sur ses méthodes de travail ;

Débat consacré au PNUD**Point 5****Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision [2014/7](#) :

Afrique : République démocratique du Congo ([DP/DCP/COD/3](#)) ; Mali ([DP/DCP/MLI/4](#)) ;

États arabes : Iraq ([DP/DCP/IRQ/3](#)) ; Koweït ([DP/DCP/KWT/3](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : Cuba ([DP/DCP/CUB/3](#)) ; Paraguay ([DP/DCP/PRY/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, la Colombie, le Guatemala, le Liban, le Tadjikistan et le Venezuela ([DP/2020/5](#) et [DP/2020/5/Add.1](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation du programme de pays pour le Mexique et la troisième prolongation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud et la République arabe syrienne ([DP/2020/5](#)) ;

Débat consacré au FNUAP**Point 6****Évaluation**

Pris note de l'évaluation évolutive de la gestion axée sur les résultats au FNUAP ([DP/FPA/2020/CRP.1](#)) ;

Point 7**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays suivants du FNUAP conformément à la décision [2014/7](#) :

Cuba ([DP/FPA/CPD/CUB/9](#)) ; République démocratique du Congo ([DP/FPA/CPD/COD/5](#)) ; Iraq ([DP/FPA/CPD/IRQ/3](#)) ; Mali ([DP/FPA/CPD/MLI/8](#)) ; Paraguay ([DP/FPA/CPD/PRY/8](#)) ;

Pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela et approuvé la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour la République arabe syrienne et la troisième prolongation de trois mois pour l'Afrique du Sud ([DP/FPA/2020/2](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS**Point 8****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

6 février 2020

2020/4

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019 (DP/2020/8) et ses annexes, qui est fondé sur des faits et des données ;

2. *Prend note* des résultats obtenus à mi-parcours et demande au PNUD d'accélérer ses efforts, tout en reconnaissant que l'impact de la COVID-19 sur l'exécution de la deuxième moitié du plan stratégique pour 2018-2021 est inconnu ;

3. *Demande* au PNUD de tenir compte des enseignements tirés des deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que de ses plans stratégiques précédents ;

4. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis dans les domaines de réalisation du plan stratégique 2018-2021 et, à cet égard, encourage le PNUD à poursuivre ses efforts pour faire progresser l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable et renforcer la résilience face aux chocs et aux crises ;

5. *Prend note avec satisfaction* du profond attachement du PNUD à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et *encourage* le Programme à continuer de travailler de près avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, les parties prenantes et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

6. *Prend note avec intérêt* du rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en 2019 (DP/2020/11), de la contribution du PNUD à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes et des filles, ainsi que des progrès importants faits par le PNUD par rapport au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN-SWAP) 2.0 et aux indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies sur l'égalité des sexes, et encourage le PNUD à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie pour l'égalité des sexes en 2018-2021, à soutenir les efforts d'intégration des questions de genre et à s'orienter vers des interventions plus transformatrices ;

7. *Prend note* des travaux du PNUD sur les changements climatiques et demande que le PNUD rende compte au Conseil d'administration, dans le rapport annuel de l'Administrateur, de ses objectifs opérationnels et de ses objectifs de programmation, des efforts faits pour les atteindre et des résultats obtenus concernant un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions, comme indiqué dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique pour 2018-2021, notamment en réduisant sa propre empreinte carbone et en appliquant ses normes sociales et environnementales, et en procédant au suivi, à l'évaluation et au contrôle de la gestion des projets liés au climat, y compris ceux qui sont financés par des fonds verticaux ;

8. *Note* que le PNUD doit accélérer la concrétisation des engagements pris au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, et lui

demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2018-2021 sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021 ;

9. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD dans la réalisation des produits du plan stratégique pour 2018-2021 et encourage le Programme à accélérer encore les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le pacte de financement et les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021 ;

10. *Demande* au PNUD d'accélérer les efforts qu'il fait pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, et demande également au PNUD de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

11. *Demande instamment* au PNUD d'améliorer les progrès faits aux fins de l'obtention des produits partiellement obtenus du plan stratégique 2018-2021 et de veiller à indiquer les nouvelles méthodes d'obtention de ces produits dans le plan stratégique pour 2022-2025 ;

12. *Invite* le PNUD à se fixer des objectifs d'étape plus ambitieux pour les produits du plan stratégique pour 2018-2021 dont les objectifs ont systématiquement été dépassés, afin que les objectifs fixés soient à la fois réalistes et plus ambitieux ;

13. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD d'aider les pays de programme à riposter à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever et se félicite que le PNUD dirige les aspects techniques de l'action socioéconomique et des efforts de relèvement menés dans le contexte de l'action socioéconomique immédiate des Nations Unies face à la COVID-19, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en collaboration avec les parties prenantes et d'autres partenaires de développement ;

14. *Prend note* de la riposte du PNUD à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et demande que le PNUD fasse le point sur ses travaux et sur l'impact de la pandémie sur les opérations et les activités relatives aux programmes, à partir de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

15. *Demande* au PNUD de veiller à la réalisation des objectifs du plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux, en ne laissant personne de côté ;

16. *Demande* que le PNUD continue à affiner l'orientation de ses programmes dans ses domaines de compétence fondamentaux pour l'exécution du reste du plan

stratégique actuel (2018-2021) et en préparation du prochain plan stratégique (2022-2025) ;

17. *Prend note avec satisfaction* de la ligne de conduite proposée dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2018-2021, demande au PNUD d'entamer rapidement les préparatifs du plan stratégique pour 2022-2025, en totale concertation avec lui, en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, du rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020, et demande également au PNUD de présenter des orientations à sa deuxième session ordinaire de 2020 pour les consultations prévues dans le cadre de la préparation pour le prochain plan stratégique (2022-2025).

5 juin 2020

2020/5

Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2020/9) ;

2. *Accueille favorablement* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires daté du 29 mai 2020 sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 et demande que le PNUD applique toutes les recommandations du Comité consultatif et rende compte de ce qu'il a fait, conformément aux mécanismes de communication de l'information existants ;

3. *Accueille avec satisfaction* les bons résultats obtenus par le PNUD pour ce qui est de mobiliser des ressources, d'équilibrer le budget institutionnel et d'être efficace, malgré les difficultés importantes et les grands changements que l'organisation a connus en 2018-2019, et encourage le PNUD à continuer d'intensifier son dialogue avec tous les États Membres afin d'élargir la base des contributeurs et d'accroître les ressources ordinaires, compte tenu du pacte de financement du Secrétaire général, notamment en surmontant les obstacles juridiques et autres obstacles qui subsistent pour améliorer sa coopération avec le secteur privé, tout en tenant compte des enseignements tirés des partenariats existants, y compris avec les institutions financières internationales et d'autres organismes des Nations Unies, afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les doubles emplois ;

4. *Note* les déséquilibres entre les domaines de programme pour ce qui est des ressources disponibles et de dépenses par rapport aux objectifs, notamment par rapport aux objectifs qui n'ont pas été atteints, et demande que le PNUD s'efforce de répartir les ressources de manière adéquate et équitable pour tous les domaines de réalisation et solutions types énoncés dans le plan stratégique pour 2018-2021, tout en notant qu'il est d'une importance capitale que le PNUD dispose de ressources ordinaires suffisantes, prévisibles et flexibles ;

5. *Prie* le PNUD de faire figurer des informations sur les déséquilibres entre les domaines relatifs aux programmes et les domaines de réalisation et les solutions types dans les rapports qu'il établit en prévision des dialogues structurés sur le financement qui se tiendront lors de la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration ;

6. *Apprécie* à sa juste valeur ce que continue de faire le PNUD pour obtenir des gains d'efficacité en matière de gestion, tout en optimisant davantage l'efficacité des programmes, sur le fond comme sur la forme ;

7. *Se félicite* que, pour chaque dollar des États-Unis dépensé en 2018-2019, 91 cents aient été consacrés à des programmes et services de développement, contre 88 cents en 2014-2017, et note que, au total, cela représente environ 240 millions de dollars de ressources supplémentaires à consacrer au développement en 2018-2019 ;

8. *Prend acte* de la réduction des dépenses du budget institutionnel au titre des ressources ordinaires, qui a permis d'augmenter de 19,5 millions de dollars la part des ressources ordinaires affectée aux programmes de développement ;

9. *Approuve* ce que fait actuellement le PNUD pour achever le plan stratégique pour 2018-2021 et jeter les bases du prochain plan stratégique pour 2022-2025 ;

10. *Encourage* le PNUD à accélérer les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le pacte de financement du Secrétaire général et les résolutions sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021.

5 juin 2020

2020/6

Examen intégré à mi-parcours et état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats cumulés de son plan stratégique pour 2018-2021 et l'encourage à intégrer davantage les mandats de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre de son plan stratégique pour le reste de la période ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des produits énoncés dans le plan stratégique ;

3. *Demande instamment* au FNUAP d'améliorer les progrès faits aux fins de l'obtention des produits partiellement obtenus et de veiller à indiquer les nouvelles méthodes d'obtention de ces produits dans le prochain plan stratégique ;

4. *Invite* le FNUAP à se fixer des objectifs d'étape plus ambitieux pour les produits du plan stratégique pour 2018-2021 dont les objectifs ont systématiquement été dépassés, afin que les objectifs fixés restent à la fois réalistes et ambitieux ;

5. *Note* que le FNUAP s'est engagé à renforcer ses orientations thématiques relatives aux changements climatiques et lui demande de lui rendre compte, dans le rapport annuel de la Directrice exécutive, de ses objectifs de programmation et de ses objectifs opérationnels, des efforts faits pour les atteindre et des résultats obtenus et, en appliquant ses normes sociales et environnementales, de mettre ses programmes et ses activités en adéquation avec ses orientations thématiques relatives aux changements climatiques, comme indiqué dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2018-2021 ;

6. *Demande* au FNUAP d'accélérer les efforts qu'il fait pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF,

notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

7. *Prend note avec satisfaction* du profond attachement du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage le Fonds à continuer de travailler de près avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les parties prenantes et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

8. *Accueille avec satisfaction* ce que fait le FNUAP pour la concrétisation des engagements pris au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, encourage le FNUAP à rester très ambitieux par rapport aux engagements qu'il a pris à ce titre et lui demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021 ;

9. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2019 (DP/FPA/2020/4, partie II) et du ralentissement observé dans leur application, et demande au FNUAP d'accélérer les efforts faits pour les appliquer, selon qu'il convient ;

10. *Approuve* les aménagements au plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 proposés sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours, qui seront apportés conformément à sa décision 2017/23 ;

11. *Prend note avec satisfaction* de la riposte du FNUAP à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et demande que le FNUAP fasse le point sur l'impact de la pandémie sur les activités, à partir de la deuxième session ordinaire, en septembre 2020 ;

12. *Demande* au FNUAP de veiller à la réalisation des objectifs du plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux, en ne laissant personne de côté ;

5 juin 2020

2020/7

Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2020/5), aligné sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 [DP/FPA/2020/4 (partie 1)] ;

2. *Prend note* du cadre de résultats et du montant des ressources nécessaires dont il est tenu compte dans les prévisions révisées pour le budget intégré du FNUAP pour 2018-2021, notamment des liens entre résultats et ressources, qui figurent dans le document [DP/FPA/2020/5](#) ;

3. *Accueille favorablement* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 et demande que le FNUAP applique toutes les recommandations du Comité consultatif et rende compte de ce qu'il a fait, conformément aux mécanismes de communication de l'information existants ;

4. *Demande* au FNUAP de continuer d'accélérer les efforts visant à obtenir des gains d'efficacité découlant des initiatives de réforme du système des Nations Unies pour le développement pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique 2018-2021, compte tenu de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de réaffecter ces gains aux activités de développement, notamment à la coordination ;

5. *Encourage* le FNUAP à continuer d'intensifier son dialogue avec tous les États Membres afin d'élargir la base des contributeurs et d'encourager les contributions aux ressources ordinaires, conformément au pacte de financement du Secrétaire général ;

6. *Approuve* la présentation des activités et des coûts associés figurant dans le document [DP/FPA/2020/5](#) ;

7. *Approuve* les prévisions brutes révisées du budget institutionnel 2018-2021 qui se chiffrent à 738,6 millions de dollars, étant entendu que ces prévisions comprennent un montant de 169,2 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects associés à l'utilisation d'autres ressources ;

8. *Approuve* un plafond révisé pour les interventions mondiales et régionales pour 2018-2021 d'un montant de 162,7 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires prévues, sachant que ce montant ne peut pas être dépassé sans son approbation ;

9. *Rappelle* sa décision 2015/3, approuve un montant révisé de 29,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour le fonds de secours du FNUAP et réaffirme que la Directrice exécutive du FNUAP est habilitée à augmenter le fonds de secours de 2 millions de dollars au maximum au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient.

5 juin 2020

2020/8

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport annuel de la Directrice exécutive ([DP/OPS/2020/4](#)),

1. *Salue* la contribution que l'UNOPS a apportée en 2019 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNOPS dans l'exécution de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Se félicite* des progrès importants accomplis dans les activités d'investissement à impact social et environnemental qui concernent les infrastructures durables dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS, notamment de la création du Bureau d'investissement à impact dans les infrastructures durables ;

5. *Rappelle* le paragraphe 8 de la décision 2019/15, sur l'application du prélèvement de 1 % et décide de rester saisi de la question ;

Ayant examiné le document de séance sur l'actif net de l'UNOPS (DP/OPS/2020/CRP.1),

6. *Prend note* du document de séance sur l'actif net de l'UNOPS (DP/OPS/2020/CRP.1) ;

7. Rappelant les décisions 2012/5, 2019/20 et 2020/1, *invite* l'UNOPS à continuer de gérer ses actifs nets avec souplesse, en continuant de procéder à une gestion des risques robuste et en maintenant la transparence de la communication de l'information, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière en vigueur ;

8. *Se félicite* de la création de la réserve pour la croissance et l'innovation et demande à l'UNOPS de continuer de le tenir informé une fois par an de son utilisation ;

9. *Demande* à l'UNOPS de mener une étude détaillée de sa réserve opérationnelle et de la formule de calcul du montant minimum requis pour la réserve ;

10. *Demande* que pour donner suite à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'UNOPS fasse le point oralement à la session annuelle de 2021 et soumette les résultats à l'examen du Conseil d'administration dans les meilleurs délais et au plus tard à la première session ordinaire de 2022, en se donnant l'ambition de les présenter à la deuxième session ordinaire de 2021.

5 juin 2020

2020/9

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2020, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2020 (DP/2020/L.2, modifié oralement) ;

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/6) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point conjoint sur la riposte du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19, fait dans le cadre du point sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Pris note du point conjoint sur la riposte du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19, fait dans le cadre du point sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019

Adopté la décision 2020/4 relative à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019 ;

Point 6

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2020/5 relative à l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Point 7

Égalité des sexes au PNUD

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2020/11) ;

Point 8

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 9

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Éthiopie (DP/DCP/ETH/4) ; Afrique du Sud (DP/DCP/ZAF/3) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de l'Algérie, du Mozambique et du Zimbabwe, déjà approuvés par l'Administrateur et présentée dans le document DP/2020/12 ;

Débat consacré au FNUAP

Point 13

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2020/6 relative à l'examen intégré à mi-parcours et à l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive ;

Point 14

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2020/7 relative à l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 ;

Point 16

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants du FNUAP conformément à la décision 2014/7 :

Afrique de l'Est et Afrique australe : Éthiopie (DP/FPA/CPD/ETH/9) ; Afrique du Sud (DP/FPA/CPD/ZAF/5) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 17

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2020/8 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

5 juin 2020

2020/10

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2019 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs demeurées en suspens et issues des précédents rapports d'audit ;

3. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à collaborer avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui fournir un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats obtenus ;

Débat consacré au PNUD :

4. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur l'audit et les investigations internes (DP/2020/16) de 2019 et de ses annexes, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

5. *Exprime* son soutien constant au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ;

6. *Note* que des projets conjoints du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) font l'objet de la procédure de règlement des griefs gérée par le Bureau de l'audit et des investigations et le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales, et que le Bureau mène des audits et des investigations dans le cadre du dossier de projets conjoints du PNUD-FEM, demande au Bureau de faire le point sur l'état d'avancement des travaux d'audit et d'investigation et sur les griefs examinés par le Groupe, et demande en outre au Bureau et à l'administration du PNUD de lui présenter un rapport complet sur les projets financés par le PNUD-

FEM lors du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations, à partir de 2021, et lors de réunions d'information informelles ciblées, si nécessaire ;

7. *Demande instamment* au PNUD de renforcer les capacités d'audit et d'investigation pour superviser les projets financés par le FEM tout en préservant les capacités d'audit et d'investigation dans d'autres domaines ;

8. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

Débat consacré au FNUAP :

9. *Prend note* du présent rapport (DP/FPA/2020/6), de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2020/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2020/6/Add.2), ainsi que de la réponse de l'Administration relative à ce dernier ainsi qu'au présent rapport ;

10. *Note avec préoccupation* le nombre croissant d'enquêtes reportées des années précédentes, se félicite du renforcement des ressources humaines et encourage le FNUAP à déployer efficacement ces ressources afin de réduire la charge de travail actuelle ;

11. *Fait part* de son soutien continu au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au sein du FNUAP et à la fourniture de ressources suffisantes pour la réalisation de leur mandat ;

12. *Salue* et appuie l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes ;

Débat consacré à l'UNOPS :

13. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2019 et de la réponse de la direction à cet égard ;

14. *Prend note* des progrès accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;

15. *Prend note* de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

16. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation en 2019.

4 septembre 2020

2020/11

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2020/17, DP/FPA/2020/7 et DP/OPS/2020/3) ;

2. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD dans le renforcement de la culture de déontologie au PNUD ;

3. *Se félicite* des progrès constants accomplis par le Bureau de la déontologie du FNUAP ;

4. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS dans le renforcement de la culture de déontologie à l'UNOPS ;

5. *Prend note avec satisfaction* des mises à jour apportées à l'intention du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le document de référence sur l'intervention face à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, et note avec satisfaction le renforcement de la coopération interinstitutions ;

6. *Note* les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en veillant à ce que les politiques et les procédures aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes, et à ce que les mesures proposées soient mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial ;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à prendre des mesures pour garantir, à l'échelle du système et à tous les niveaux, une approche cohérente centrée sur les victimes, afin de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de leur mandat respectif, et de faire face au risque accru d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels pendant les mesures de riposte et de relance liées à la pandémie de COVID-19 ;

8. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à lui faire des points réguliers sur la manière dont ils préviennent et combattent l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels dans ses politiques, procédures et opérations à tous les niveaux, en tenant compte des recommandations issues de l'examen indépendant.

4 septembre 2020

2020/12

Politique globale conjointe de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la politique globale conjointe de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2. *Demande* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'adapter la présentation des taux des comités nationaux dans le tableau 4 de la politique, en précisant que, dans le cas de l'UNICEF, le taux de 5 % n'est applicable qu'aux contributions thématiques mobilisées par les comités nationaux ;

3. *Décide* que la politique globale de recouvrement des coûts telle que définie dans le document portant la cote DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1 remplace la politique de recouvrement des coûts précédente, y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux qui y figurent ;

4. *Décide* que les accords signés avant le 1^{er} janvier 2022 seront honorés sur la base des taux de recouvrement des coûts existants (conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration) et que les nouveaux accords ainsi que les révisions d'accords existants entraînant des contributions supplémentaires ou

nouvelles, signés après le 1^{er} janvier 2022, seront conformes aux taux de la politique de recouvrement des coûts telle qu'approuvée dans la présente décision ;

5. *Demande* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'annexer à leurs rapports respectifs un rapport annuel harmonisé sur les progrès de l'application de la politique de recouvrement des coûts, comprenant une présentation des incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, et de continuer à inclure, conformément à la politique, notamment, une liste détaillée de chaque dérogation ou réduction indiquant le nom du donateur, la contribution totale, le nom du programme, le taux de recouvrement des coûts et le montant en dollars des États-Unis correspondant à la dérogation ou réduction, ainsi que les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent ;

6. *Demande également* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'indiquer les calculs des taux indicatifs de recouvrement des coûts dans leurs documents budgétaires intégrés respectifs, en harmonisant la présentation ;

7. *Demande en outre* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de son application pour décision à la deuxième session ordinaire de 2024, et leur demande d'organiser, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, une réunion d'information en 2023 afin de présenter un calendrier commun pour l'examen de l'application de la politique de recouvrement des coûts et la formulation des observations et conclusions préliminaires y afférentes.

4 septembre 2020

2020/13

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le document comportant des propositions concrètes de remaniement des plans de travail annuels des Conseils d'administration pour 2021, établi conjointement par son secrétariat et ceux des Conseils d'administration respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

2. *Approuve* la proposition de déplacer certains points de l'ordre du jour d'une session à l'autre afin de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire ;

3. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que suffisamment de temps soit consacré à chaque session du Conseil d'administration et à chacun des points de son ordre du jour, ainsi qu'aux différentes consultations informelles, afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa fonction de contrôle.

4 septembre 2020

2020/14**Dialogue structuré sur le financement du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du dialogue structuré sur le financement du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2020/20) ainsi que de ses annexes ;

2. *Salue* les efforts faits par le PNUD, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et ONU-Femmes, afin de renforcer leur collaboration s'agissant des dialogues structurés sur le financement ;

3. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le PNUD dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique 2018-2021, assurer une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aider à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; rappelle qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et engage le PNUD, conformément au pacte de financement conclu avec le Secrétaire général, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles ; encourage le PNUD à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions aux ressources ordinaires ;

4. *Prie* le PNUD de faire le point avec lui avant la session annuelle de 2021 et de lui faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2021, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, sur la manière dont il atténuera les effets d'éventuelles diminutions de l'aide publique au développement, notamment les incidences sur l'exécution du plan stratégique ;

5. *Invite* le PNUD, selon qu'il conviendra, à poursuivre son dialogue avec les États Membres en vue d'atteindre les objectifs de financement du plan de ressources intégré et du budget intégré, d'opérer la transition de ressources fortement préaffectées vers des ressources ordinaires souples et de privilégier les annonces de contributions pluriannuelles, l'idée étant de lui permettre de répondre à l'évolution des besoins des pays de programme conformément au plan stratégique pour 2018-2021 ;

6. *Demande instamment* au PNUD de continuer à améliorer la qualité de sa fonction d'évaluation indépendante et décentralisée et d'en tirer parti pour soutenir l'apprentissage institutionnel, la responsabilité et la transparence afin d'améliorer la conception et l'exécution des programmes ;

7. *Constata* les progrès accomplis par le PNUD concernant les engagements institutionnels pris dans le cadre du pacte de financement et lui demande de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, harmoniser plus avant les indicateurs concernés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, tout en maintenant leur pertinence institutionnelle propre ;

8. *Note* qu'il n'existe pas de définition commune des « activités conjointes » et prie le PNUD de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, élaborer une définition, à l'échelle du système, des dépenses liées aux activités conjointes entreprises par les entités du système des Nations Unies pour le développement, qui rende compte avec exactitude de la forme que prend la coopération entre entités du système des Nations Unies pour le développement dans lesdites activités ;

9. *Prie* le PNUD de continuer à appuyer l'exécution complète de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement dans toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2021 ;

10. *Prie* le PNUD de fournir dans ses futurs rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement des informations sur les contributions aux guichets de financement thématiques et sur la manière dont l'utilisation de ces fonds contribue à la réalisation des résultats du plan stratégique ;

11. *Est conscient* de l'importance des contributions versées au PNUD par les gouvernements des pays de programme en vue de couvrir les dépenses locales des bureaux extérieurs, tant en espèces qu'en nature, et encourage le PNUD à collaborer avec les gouvernements respectifs en vue de convenir, dans la mesure du possible, de contributions annuelles ou pluriannuelles destinées à honorer ces engagements, compte étant tenu des processus nationaux de planification budgétaire.

4 septembre 2020

2020/15

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2019 (DP/2020/13) et les commentaires de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et souligne qu'il importe de mener des évaluations tenant compte des questions de genre pour suivre les résultats concrets et porteurs de changements dans le domaine de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes ;

2. *Salue* les efforts déployés par le Bureau indépendant d'évaluation et les progrès considérables accomplis concernant le renforcement de la fonction d'évaluation, la contribution active aux efforts d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et la promotion du renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

3. *Attend avec intérêt* les futurs rapports annuels d'évaluation dans lesquels seront analysées plus avant les réalisations et les défis inhérents aux travaux du Bureau indépendant d'évaluation et dans lesquels figurera notamment une synthèse des résultats des évaluations ;

4. *Prie* le PNUD de continuer à améliorer l'indépendance, la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées dans toute l'organisation, en particulier au niveau des pays, et d'allouer des ressources suffisantes au Bureau indépendant d'évaluation et à la fonction d'évaluation décentralisée à cette fin, conformément aux attentes énoncées dans la politique d'évaluation ;

5. *Salue* les efforts du Bureau indépendant d'évaluation pour mener des évaluations dans des situations de crise et de sortie de crise en 2018 et 2019, ainsi que l'engagement du Bureau à tirer des enseignements sur la manière de mener à bien des évaluations dans des pays touchés par des crises ;

6. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées ;

7. *Prend acte* des conclusions auxquelles sont parvenus les bureaux de l'évaluation du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes dans le cadre de leur étude d'évaluabilité du chapitre commun, et demande à l'administration d'élaborer, en consultation avec les bureaux indépendants d'évaluation, un mécanisme de suivi adéquat au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des

ressources inscrit dans l'actuel plan stratégique de chacune de ces entités, conformément aux recommandations figurant dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020, dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ;

En ce qui concerne l'évaluation des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/21) et la réponse de l'administration (DP/2020/22) :

8. *Prend note* des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire et de la réponse de l'administration ;

9. *Se félicite* des résultats et des conclusions de l'évaluation concernant la contribution significative du PNUD aux résultats en matière de développement dans les pays à revenu intermédiaire, tout en prenant note des activités de programme qu'il convient de consolider ;

10. *Demande* au PNUD, conformément aux constatations, conclusions et recommandations issues de l'évaluation, d'envisager des approches différenciées dans les activités programmatiques qu'il mène dans les pays à revenu intermédiaire, compte tenu de leur diversité et des priorités de développement qui leur sont propres, notamment en veillant à ce que ces constatations, conclusions et recommandations soient dûment intégrées à la formulation du prochain plan stratégique 2022-2025 et à ce que des ressources suffisantes soient allouées en vue de sa mise en œuvre ultérieure ;

11. *Prend note* des constatations, conclusions et recommandations relatives à l'approche fondée sur le revenu présidant à l'allocation des ressources ordinaires aux pays à revenu intermédiaire, et demande à l'administration du PNUD d'examiner et de revoir les options permettant de renforcer la prise en compte des perspectives de développement humain et les capacités de financement dans le cadre de ladite approche, y compris la transition sans heurt des pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés, et de présenter des options à examiner dans le cadre de l'élaboration du plan de ressources intégré et du budget intégré pour 2022-2025.

4 septembre 2020

2020/16

Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats obtenus par le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) en 2019, tels qu'ils ressortent du rapport de l'Administrateur (DP/2020/14) ;

2. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies d'avoir contribué de manière exceptionnelle au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant l'année 2019 ;

3. *Prend note avec satisfaction* des efforts ciblés des Volontaires des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et dans le cadre de la mobilisation des personnes en situation de handicap dans le système des Nations Unies ;

4. *Approuve* les modifications qu'il est proposé d'apporter au cadre de résultats du plan-cadre stratégique, qui sont recensées à l'annexe 6 ;

5. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021 et encourage les Volontaires des Nations Unies à appeler les partenaires de développement à verser des contributions à ce Fonds ;

6. *Félicite* les Volontaires des Nations Unies des résultats obtenus grâce à la réforme structurelle et au cours des deux premières années de l'exécution du plan-cadre stratégique pour la période 2018-2021, qui sont présentés dans l'examen à mi-parcours ;

7. *Demande* que le programme continue de s'appuyer sur les progrès accomplis dans la recherche de solutions de volontariat novatrices qui permettent au système des Nations Unies d'accroître sa contribution au Programme 2030.

4 septembre 2020

2020/17

Examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et du rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 ([DP/2020/15](#)) ;

2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;

3. *Se félicite* de l'engagement qu'il a pris de trouver des solutions et des méthodes de financement novatrices qui bénéficient aux populations pauvres ;

4. *Note* que les activités que mène le FENU contribuent de manière essentielle à aider les pays les moins avancés à traverser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

5. *Réaffirme* sa volonté de soutenir les activités du Fonds, notamment en finançant intégralement ses besoins en ressources, soit 25 millions de dollars par an au titre des ressources ordinaires et 75 millions de dollars par an au titre des autres ressources, et à financer son fonds d'investissement à hauteur de 50 millions de dollars.

4 septembre 2020

2020/18

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend bonne note* du rapport 2019-2020 du FNUAP sur le dialogue structuré en matière de financement ([DP/FPA/2020/9](#)) ;

2. *Salue* les efforts faits par le FNUAP, de concert avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, afin de renforcer leur collaboration s'agissant des dialogues structurés sur le financement ;

3. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le FNUAP dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique 2018-2021, assurer

une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aider à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, rappelle qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et encourage le FNUAP, conformément au pacte de financement conclu avec le Secrétaire général, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles ; encourage en outre le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions aux ressources ordinaires ;

4. *Prie* le FNUAP de faire le point avec lui avant la session annuelle de 2021 et de lui faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2021, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, sur la manière dont il atténuera les effets d'éventuelles diminutions de l'aide publique au développement, notamment les incidences sur l'exécution du plan stratégique ;

5. *Invite* le FNUAP, selon qu'il conviendra, à poursuivre son dialogue avec les États Membres en vue d'atteindre les objectifs de financement du plan de ressources intégré et du budget intégré, d'opérer la transition de ressources fortement préaffectées vers des ressources ordinaires souples et de privilégier les annonces de contributions pluriannuelles, l'idée étant de permettre au FNUAP de répondre à l'évolution des besoins des pays de programme conformément au plan stratégique pour 2018-2021 ;

6. *Constate* les progrès accomplis par le FNUAP concernant les engagements institutionnels pris dans le cadre du pacte de financement et lui demande de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, harmoniser plus avant les indicateurs concernés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, tout en maintenant leur pertinence institutionnelle propre ;

7. *Note* qu'il n'existe pas de définition commune des « activités conjointes » et prie le FNUAP de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, élaborer une définition, à l'échelle du système, des dépenses liées aux activités conjointes entreprises par les entités du système des Nations Unies pour le développement, qui rende compte avec exactitude de la forme que prend la coopération entre entités du système des Nations Unies pour le développement dans lesdites activités ;

8. *Prie* le FNUAP de continuer à appuyer l'exécution complète de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement dans toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2021 ;

9. *Prie* le FNUAP de fournir dans ses futurs rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement des informations sur les contributions aux guichets de financement thématiques et sur la manière dont l'utilisation de ces fonds contribue à la réalisation des résultats du plan stratégique.

4 septembre 2020

2020/19

Évaluation du FNUAP*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des capacités d'action humanitaire du FNUAP et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2020 ;

2. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP et les progrès considérables accomplis concernant le renforcement de la fonction d'évaluation, la contribution active aux efforts d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et la promotion du renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

3. *Encourage* le FNUAP à tendre vers une allocation d'au moins 1,4 % et jusqu'à 3 % du montant total de ses dépenses afférentes au programme à la fonction d'évaluation, comme le prévoit la politique d'évaluation du FNUAP de 2019 ;

4. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation et souligne l'importance des constatations de haute qualité et indépendantes issues des évaluations dans le contexte du plan stratégique 2018-2021 du FNUAP, ainsi que sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la prise en charge efficace, rapide et fondée sur des principes des besoins humanitaires existants ;

5. *Prend acte* des conclusions auxquelles sont parvenus les bureaux de l'évaluation du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes dans le cadre de leur étude d'évaluabilité du chapitre commun, et demande à l'administration d'élaborer, en consultation avec les bureaux indépendants d'évaluation, un mécanisme de suivi adéquat au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources inscrit dans l'actuel plan stratégique de chacune de ces entités, conformément aux recommandations figurant dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020 ;

6. *Se félicite* de la réponse de l'administration à l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire et *demande* au FNUAP de suivre et de contrôler l'avancement des travaux décrits dans la réponse de l'administration à l'aune des recommandations qui y formulées, et de faire part de ces progrès au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2021, en faisant notamment le point sur les incidences de la COVID-19 sur la mise en œuvre des recommandations.

4 septembre 2020

2020/20

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets*Le Conseil d'administration*

Examen à mi-parcours du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2020/5) :

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2018-2021 et de ses annexes ;

2. *Se félicite* de la contribution de l'UNOPS aux résultats opérationnels des Nations Unies, des gouvernements, et des autres partenaires, et de son intention de maintenir ses priorités et son orientation inchangées ;

3. *Confirme* que le cadre stratégique de l'UNOPS reste adapté à la réalisation de son ambition de devenir une ressource mieux connue et reconnue par l'ONU et les États Membres ;

4. *Reconnait* que les résultats obtenus en termes de gestion confirment à nouveau la pertinence de la proposition de valeur d'entreprise à entreprise et non programmatique présentée dans les objectifs de contribution de l'UNOPS, et sa capacité à préserver à moyen et à long terme la viabilité de son modèle de fonctionnement spécifique, dicté par la demande et autofinancé ;

5. *Encourage* l'UNOPS à continuer d'orienter constamment ses efforts en fonction de l'évolution du contexte opérationnel et des orientations générales ainsi que du contrôle de la direction destinée à assurer la transparence, en s'appuyant sur ses compétences techniques et les avantages comparatifs de son mandat d'exécution ;

6. *Prend note* de la demande croissante pour que l'UNOPS renforce ses capacités d'exécution afin de parvenir à un développement durable, y compris en soutenant directement les pays et dans des situations particulièrement précaires tandis que la demande émanant des entités des Nations Unies est restée relativement stable ;

7. *Salue* les progrès accomplis pour promouvoir les investissements à impact social dans des infrastructures durables et permettre aux pays de les réaliser, ainsi que les possibilités de valeur ajoutée en matière d'infrastructures de qualité et de pratiques d'achat durables ;

8. *Renouvelle* ses encouragements à l'UNOPS, notamment à son conseil des client, à améliorer sa proposition de valeur aux entités des Nations Unies afin que celles-ci puissent tirer parti de son efficience et son efficacité, en mettant l'accent sur ses compétences techniques en matière d'infrastructures de qualité, de pratiques d'achat durables et d'investissements à impact social dans des infrastructures durables ;

En ce qui concerne le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2019 (DP/OPS/2020/6) :

9. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2019 ;

10. *Accueille avec satisfaction* les données et les analyses qui y figurent ;

11. *Renouvelle* son encouragement à l'UNOPS et aux autres entités des Nations Unies à continuer d'obtenir un meilleur rapport coût-avantage et de prendre de nouvelles mesures afin d'augmenter les achats aux pays en transition, aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

4 septembre 2020

2020/21

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2020

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2020, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour tel qu'amendé oralement et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/L.3) ;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2020 (DP/2020/18) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2021 ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Audit interne et investigation

Adopté la décision 2020/10 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes, et aux réponses de la direction ;

Point 3

Déontologie

Adopté la décision 2020/11 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 4

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Pris note des présentations faites par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Point 5

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2020/12 sur la politique globale conjointe de recouvrement des coûts ;

Point 6

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Adopté la décision 2020/13 sur ses méthodes de travail ;

Point 7

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Adopté la décision 2020/14 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD ;

Point 8

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2020/15 sur l'évaluation du PNUD (y compris le rapport annuel sur l'évaluation et l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays à revenu intermédiaire) ;

Point 9

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Eswatini (DP/DCP/SWZ/4), Ouganda (DP/DCP/UGA/5) ;

Asie-Pacifique : Indonésie (DP/DCP/IDN/4 et Corr.1), Timor-Leste (DP/DCP/TLS/3 et Corr.1) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Bélarus (DP/DCP/BLR/4), Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/4), Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/4), Serbie (DP/DCP/SRB/3), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour

le Kosovo ³ (DP/DCP/SRB/3/Add.1), Turquie (DP/DCP/TUR/4), Turkménistan (DP/DCP/TKM/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie (DP/DCP/COL/3) ;

Approuvé la prolongation de deux ans de celui du Burkina Faso, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 ainsi que la prolongation de trois ans de celui de Maurice et des Seychelles, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (DP/2020/23) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour Bahreïn, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau et la Libye (DP/2020/23) et de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Chine du 1^{er} janvier au 28 février 2021 (DP/2020/23/Add.1), déjà approuvées par l'Administrateur ;

Point 10

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2020/16 sur les Volontaires des Nations Unies ;

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2020/17 sur l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et le rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 ;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2020/18 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP ;

Point 13

Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2020/19 sur l'évaluation du FNUAP (y compris le rapport annuel sur la fonction d'évaluation et l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire) ;

Point 14

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Europe orientale et Asie centrale : Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/3), Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/3), Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/5), Serbie (DP/FPA/CPD/SRB/2), y compris le cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kosovo (DP/FPA/CPD/SRB/2/Add.1)⁴, Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/7), Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/5) ;

Asie et Pacifique : Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/10 et Corr.1), Timor-Leste (DP/FPA/CPD/TLS/4) ;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie (DP/FPA/CPD/COL/7) ;

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

⁴ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Algérie, le Cameroun, El Salvador, le Liban, la Libye, le Mozambique, le Tadjikistan, la Zambie et le Zimbabwe (DP/FPA/2020/10) et de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Chine du 1^{er} janvier au 28 février 2021 (DP/FPA/2020/10/Add.1), qui ont été approuvées par la Directrice exécutive du FNUAP ;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/2020/10) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2020/15 sur l'UNOPS ;

Point 16

Questions diverses

Entendu la déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

4 septembre 2020

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2020

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2021), Botswana (2021), Burkina Faso (2020), Cameroun (2021), Égypte (2020), Gambie (2021), Rwanda (2021), Somalie (2022).

États d'Asie et du Pacifique : Arabie saoudite (2020), Cambodge (2020), Chine (2022), Inde (2021), Koweït (2020), République de Corée (2021), Vanuatu (2021).

État d'Europe orientale : Bulgarie (2022), Fédération de Russie (2020), République tchèque (2022), Ukraine (2021).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2020), Brésil (2020), Colombie (2022), Mexique (2021), Pérou (2022).

États d'Europe occidentale et autres États* : Australie, Autriche, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse.

* Le groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 29 mai 2020

La réforme du système des Nations Unies pour le développement sur fond de pandémie de COVID-19

1. Le Président du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a ouvert la réunion conjointe virtuelle des conseils d'administration du 29 mai 2020. Il a souhaité la bienvenue aux autres présidents des conseils ; à l'oratrice invitée, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; aux membres et observateurs des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) ; et aux autres responsables et représentants des six entités des Nations Unies participantes. Il a noté que le moment était décisif pour le système des Nations Unies pour le développement. En pleine pandémie mondiale de COVID-19, on attendrait de l'ONU qu'elle donne tout son potentiel – avec une coordination effective et efficiente, sans chevauchements d'activités entre entités. Soulignant qu'il était nécessaire de se concentrer sur les groupes déjà marginalisés, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a prévenu que la pandémie aurait probablement aussi des répercussions sur les finances publiques de tous les pays et que l'orientation imprimée aux réformes de l'ONU n'en serait que plus déterminante.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Vice-Secrétaire générale a remercié les conseils d'administration d'avoir montré la voie et les collègues, en particulier au niveau national, d'être résolus à faire aboutir la transformation du système des Nations Unies. Elle a évoqué le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, récemment conclu, ajoutant que la réunion conjointe des conseils d'administration était l'occasion de faire en sorte que les orientations définies pour le système par les États Membres soient effectivement adoptées par chaque organe directeur. Elle a indiqué que l'une des principales caractéristiques du processus de réforme de l'ONU consistait à associer l'ensemble des organes directeurs, appelés à exercer leur autorité collectivement et dans un souci d'unité, ajoutant que ce principe demeurerait la clé du succès, non seulement sur la voie du relèvement après la crise de la COVID-19, mais aussi tout au long de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

3. Exprimant son appréciation à l'ensemble des chefs de secrétariat présents pour leur travail considérable, la Vice-Secrétaire générale a mentionné que tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable avaient redoublé d'efforts pour créer de nouveaux mécanismes, ainsi que pour guider et appuyer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. Le Groupe avait ainsi joué un rôle moteur aux fins du réalignement des politiques et outils internes sur les nouvelles structures et les différents niveaux de responsabilité, et il contribuait financièrement au système des coordonnateurs résidents.

4. Tout en prenant acte des nouveaux enjeux associés à la pandémie de COVID-19, la Vice-Secrétaire générale a souligné que le système des Nations Unies n'avait

d'autre choix que de continuer à fonctionner à plein régime. Elle a invité les participants à faire de la réunion conjointe un accélérateur des réformes, appelant l'attention sur cinq domaines spécifiques dans lesquels le rôle de chef de file de certains organismes et l'autorité de leurs organes directeurs respectifs seraient cruciaux : 1) Consolidation du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable – il fallait encore le perfectionner pour qu'il devienne le principal instrument de planification à la disposition des équipes de pays des Nations Unies ; 2) Normalisation des modalités de communication des résultats et harmonisation des indicateurs utilisés dans toutes les entités – il était indispensable de faire fond sur les travaux déjà accomplis, sans nécessairement en passer par la création d'indicateurs supplémentaires ; 3) Nécessité d'ancrer le nouveau système des coordonnateurs résidents dans une structure solide et viable – notamment au moyen d'une base de financement durable pour la fonction de coordination, particulièrement cruciale. La Vice-Secrétaire générale a remercié les États membres pour leurs contributions, mais aussi pour avoir rendu possible la contribution au partage des coûts de chacune des entités dont le conseil d'administration était représenté à la réunion conjointe. Elle a prié instamment tous les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de contribuer au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents ; 4) Mise en service du cadre de gestion et de responsabilité – certes, des progrès avaient été accomplis, mais certaines dispositions devaient encore être prises, notamment en vue de l'intensification de la coordination de la collecte de fonds sur le terrain ; 5) Concrétisation des engagements mutuels pris au titre du Pacte de financement – après un bon départ, puisque la majorité des indicateurs étaient initialement dans le vert, la Vice-Secrétaire générale avait constaté avec préoccupation une diminution régulière de la part de leur budget de base que les entités participant au système des Nations Unies pour le développement consacraient à cette cause, tendance qui était susceptible d'avoir de profondes répercussions sur la qualité de l'appui fourni à la réalisation du Programme 2030. La Vice-Secrétaire générale a assuré les participants de la volonté résolue du système des Nations Unies d'œuvrer avec les organes directeurs à la recherche et à la mise au point de solutions.

5. Soulignant l'importance primordiale du respect de l'égalité des sexes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a cité des exemples d'interventions coordonnées menées aux niveaux mondial, régional et national qui facilitaient la détermination de pratiques optimales en la matière. Elle a par exemple évoqué le partenariat noué entre ONU-Femmes, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies aux fins de la réalisation d'évaluations rapides de l'impact socioéconomique de la COVID-19 dans plus de 30 pays, répartis dans le monde entier. Avec les entités apparentées, ONU-Femmes s'était jointe à l'équipe spéciale établie au niveau des sous-secrétaires généraux avec pour mission de mettre au point le cadre de riposte socioéconomique face à la COVID-19 ; les travaux de l'équipe spéciale avaient fait apparaître que l'inégalité entre les sexes était généralisée. Notant que les actes de violence fondée sur le genre se multipliaient depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Directrice exécutive a indiqué que l'initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'ONU, dont le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes étaient les entités chefs de file, avait recensé un certain nombre de moyens d'utiliser les ressources existantes pour faire face à cette flambée. Elle a souligné combien il était important d'appuyer les prestataires de services actifs en première ligne contre la violence fondée sur le genre et de mettre au point des outils technologiques novateurs, qui permettent d'intervenir sans délai pour répondre aux besoins des personnes ayant survécu à de tels actes et en quête de sécurité et d'appui. Elle a prié instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait de considérer les services axés sur la violence domestique comme essentiels.

6. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a dit qu'elle continuerait de collaborer à la « reconstruction en mieux » – expression englobant selon elle « l'autonomisation économique des femmes, l'agriculture adaptée aux aléas climatiques, la lutte contre le racisme et l'homophobie et le souci de remédier aux déficiences infrastructurelles (...), l'égalité des sexes devant être au cœur de notre réponse collective ».

7. La Directrice générale de l'UNICEF a mentionné que, dès le début de la pandémie de COVID-19, l'ensemble des entités représentées à la réunion conjointe avaient apporté leur appui aux enfants et aux familles, en tirant parti de certaines initiatives communes entreprises au cours de l'année écoulée dans le but de réduire les coûts et d'économiser le temps du personnel tout en réalisant des gains d'efficacité. Elle a pris pour exemple l'action menée par l'UNICEF et le PAM pour simplifier et coordonner les achats, l'acheminement et la distribution de produits alimentaires destinés à prévenir et à traiter la malnutrition. Ces activités menées en commun pouvaient permettre d'économiser jusqu'à 30 % des coûts de formation aux soins de santé et jusqu'à 12,5 millions de dollars (soit 10 %) sur les coûts d'achat à moyen terme. Des efforts conjoints étaient déployés pour transposer à plus grande échelle l'intervention immédiate, mais les besoins à long terme des communautés n'étaient pas pour autant négligés. La Directrice générale a souligné qu'il était important de disposer de ressources financières souples et qu'il fallait accorder la priorité aux investissements pour l'avenir, citant des domaines tels que l'accès à Internet pour chaque établissement scolaire et chaque communauté, la santé mentale, l'élimination de la violence, l'éducation des filles et l'approvisionnement en eau pour tous. La Directrice générale a cité l'action menée par son organisation avec les entités partenaires sous l'égide du Fonds commun pour la réalisation des ODD et du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires sur la COVID-19 constitué à l'initiative du Secrétaire général. La possibilité était ainsi offerte de renforcer les systèmes, notamment les systèmes de protection sociale, ce qui était prometteur pour l'avenir.

8. La Directrice exécutive de l'UNOPS a appelé l'attention sur le caractère unique du modèle de fonctionnement du Bureau, qui permettait de répondre rapidement et efficacement aux demandes des gouvernements, des institutions financières internationales, des partenaires privés et des organismes apparentés du système des Nations Unies. Elle a évoqué l'étroite coordination entre les entités des Nations Unies au niveau national, ainsi que les partenariats existants ou en développement avec des institutions financières internationales, qui appuyaient les gouvernements dans le cadre de l'action menée face à la COVID-19, articulée sur l'aide à la préparation, l'adoption des mesures voulues et le relèvement. En partenariat avec des institutions financières internationales, l'UNOPS prêtait ainsi assistance aux gouvernements aux fins de l'établissement ou du renforcement de leurs systèmes nationaux de protection sociale, au bénéfice des plus vulnérables. L'initiative d'investissements de l'UNOPS dans le domaine des infrastructures durables facilitait la mobilisation de fonds privés dans les pays où l'UNOPS était présent et garantissait que leur utilisation avait un impact social, environnemental et économique positif. Un autre domaine de travail mis en lumière était le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en vue de favoriser leur accès aux marchés mondiaux, la consolidation du secteur privé étant la clé du relèvement économique, de la stabilité sociale et de la résilience des communautés.

9. La Directrice exécutive du FNUAP a rappelé que les populations vulnérables et marginalisées étaient les plus durement frappées par la pandémie de COVID-19 et que l'organisation devait donc honorer son engagement de « ne laisser personne de côté ». Le FNUAP estimait que la pandémie pourrait se traduire par plusieurs millions de cas de violence fondée sur le genre, de mariage d'enfants, de mutilations génitales féminines et de grossesses non désirées supplémentaires. La Directrice exécutive a souligné que l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et le respect des droits

en matière de procréation pouvaient donc sauver des vies. Elle a assuré que l'intervention menée à l'échelle mondiale par le FNUAP face à la COVID-19 était pleinement conforme à la triple vocation de l'ONU et aux priorités du Programme 2030. Citant un certain nombre d'exemples nationaux de collaboration, elle a mentionné que le FNUAP orchestrait, avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'élaboration des mesures à prévoir au titre de la santé dans le cadre de la riposte socioéconomique de l'ONU. Avec les partenaires compétents et le Cabinet du Secrétaire général, le FNUAP s'employait à rendre compte des incidences de la COVID-19 sur la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, les enfants et les personnes âgées. Comme l'avaient évoqué les autres chefs de secrétariat avant elle, les équipes de pays des Nations Unies redéfinissaient – sous l'autorité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire – les objectifs des activités à mener pour répondre rapidement aux demandes d'assistance liées à la pandémie. De son côté, le FNUAP participait à des évaluations d'impact socioéconomique rapides, œuvrant de concert avec ses partenaires de telle sorte que les systèmes de surveillance et d'intervention incluent des données sanitaires désagrégées ; avec l'UNICEF et l'OMS, le FNUAP mobilisait des ressources pour renforcer la résilience du système de santé afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 ; en outre, il continuait à coordonner l'action menée conjointement en matière de prévention et de traitement de la violence fondée sur le genre dans le cadre des crises humanitaires, partout dans le monde.

10. Dans ses observations, l'Administrateur du PNUD a mentionné que la flexibilité, la rapidité, l'adaptabilité et une approche en réseau avaient redéfini la manière dont les dirigeants guidaient l'assistance apportée aux pays par leurs entités respectives face à la pandémie de COVID-19, qui avait débuté comme une crise sanitaire et s'était rapidement transformée en une crise à la fois sociale, économique et politique. S'agissant de la réforme du système des Nations Unies, il était encourageant de constater que les entités des Nations Unies agissaient à l'unisson et intervenaient, en particulier au niveau national, avec beaucoup de souplesse. L'Administrateur a noté que dans les pays ayant fait l'objet de bilans communs avec de bons résultats, le système des Nations Unies était mieux préparé et plus immédiatement disponible, deux indicateurs d'une importance cruciale. Clairement, les responsabilités s'exerçaient, dans un souci de transparence. Comme l'avaient souligné le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, c'est aux coordonnateurs résidents qu'incombait la responsabilité d'harmoniser au niveau national les interventions menées par l'ensemble du système en réponse à la pandémie de COVID-19. S'agissant du rôle spécifique du PNUD (l'accent étant mis tant sur les équipes de pays des Nations Unies résidentes que sur les équipes non résidentes), celui-ci avait pris dès la fin de janvier 2020 des dispositions pour réorienter ses moyens. On avait pris en compte les priorités et les besoins immédiats, qu'on avait intégrés à l'approche globale du système des Nations Unies pour que soient menées des interventions sanitaires, humanitaires et socioéconomiques qui puissent servir d'exemples pour l'ensemble des entités dans le cadre de l'action qu'elles menaient en collaboration. L'Administrateur est ensuite revenu sur la révélation alarmante de la dernière évaluation en date menée par le Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD, à savoir que la pandémie de COVID-19 aurait probablement des répercussions de grande portée sur le développement humain, et ce dans le monde entier. Il avait été conclu que, pour la première fois depuis trente ans, l'indice de développement humain accuserait un retour en arrière. Soulignant les risques spécifiques qui pesaient sur la durabilité des sociétés, l'Administrateur a estimé qu'il incombait au système des Nations Unies dans son ensemble d'œuvrer de concert avec pour objectif non seulement d'aider les pays à gérer la crise, mais aussi d'exploiter la possibilité offerte de tirer profit d'investissements dans le type d'économies et de

sociétés que les pays appelaient de leurs vœux, tout en ouvrant la voie au développement durable.

11. La Sous-Directrice exécutive du PAM, au nom du Directeur exécutif, a dit craindre que les retombées socioéconomiques de la pandémie soient encore plus dévastatrices que celle-ci. Selon plusieurs estimations, le nombre de personnes en situation de faim aiguë allait probablement doubler cette année en raison de la COVID-19, pour s'établir à 260 millions. La Sous-Directrice exécutive a mis en relief les points communs entre les systèmes axés sur la santé, la société humaine et le développement, tout en évoquant l'accent mis par le PAM sur les domaines clés, comme la logistique et la chaîne d'approvisionnement. S'agissant des restrictions de circulation imposées à l'échelle mondiale en conséquence de la pandémie, elle a indiqué que, dans cette situation, le rôle du PAM consistait à fournir des services logistiques dans le cadre des interventions menées pour faire face à la pandémie – acheminer du matériel, des marchandises et de la main-d'œuvre en première ligne. Elle a estimé qu'il était essentiel que les organismes des Nations Unies agissent collectivement pour lutter contre la faim et parer à ses incidences socioéconomiques.

12. Avec l'UNICEF, le PAM contribuait à l'élaboration du cadre socioéconomique sur la protection sociale et les services de base institué à l'initiative du Secrétaire général pour répondre à des besoins croissants et nouveaux dans le domaine de la nutrition et renforcer la résilience face à la COVID-19. La Sous-Directrice exécutive du PAM a appelé l'attention sur le nombre d'enfants privés de repas scolaires en conséquence de la pandémie – supérieur à 300 millions – ainsi que sur la nécessité de continuer à faciliter le fonctionnement des filets de sécurité de type monétaire. Elle a souligné que les systèmes alimentaires pouvaient jouer un rôle important en empêchant la pandémie de se transformer en famine catastrophique. Il fallait mobiliser et appuyer les petits exploitants agricoles pour qu'ils remettent en état leurs outils de production et préservent leurs opérations – domaines de travail qui exigeaient des partenariats très solides à l'échelle du système des Nations Unies. La Sous-Directrice exécutive a conclu que les interventions nationales étaient essentielles pour lutter contre la COVID-19 et faciliter le relèvement, ajoutant qu'il incombait aux organismes des Nations Unies d'apporter leur appui aux pays dans cette optique et d'associer à ce processus un apprentissage en temps réel.

13. La Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a noté que la situation d'urgence avait montré qu'il était possible d'accomplir beaucoup grâce à une collaboration interorganisations plus étroite, en tirant parti des atouts collectifs de l'ensemble des éléments constitutifs du système. L'intervention menée face à la pandémie pourrait se traduire par un regain de détermination à réformer le système des Nations Unies et par la formation de partenariats novateurs, ce qu'avaient mis en relief les chefs de secrétariat. La Présidente a appelé l'attention sur l'impact de la pandémie sur les enfants, leur famille et les personnes qui prennent soin d'eux, rendus souvent plus vulnérables aux atteintes et à l'exploitation, comme la traite ou la cybercriminalité, s'agissant en particulier des filles, des migrants et des enfants défavorisés. Comme l'avait fait avant elle la Directrice générale de l'UNICEF, la Présidente a demandé que la priorité soit accordée aux investissements dans tous les secteurs cruciaux pour que les sociétés soient soudées, ce qui éviterait une crise à l'échelle d'une génération ; elle a noté que cette période mettrait à l'épreuve l'efficacité du processus de réforme en cours, et qu'il faudrait en particulier apporter un appui aux pays et aux populations les plus vulnérables. Elle a souligné qu'il était nécessaire que l'action du système des Nations Unies vienne compléter celle des gouvernements face à la pandémie de COVID-19 et appuyer le relèvement socioéconomique des pays. Elle s'est félicitée que les mesures prises par les divers organismes face à la pandémie, à mi-parcours de leurs plans stratégiques respectifs, éclairaient la mise au point de la programmation pour le reste de la période d'exécution

prévue, dans le souci de la préservation des acquis enregistrés sur la voie de l'accomplissement des ODD. Elle a renouvelé son appel à un financement flexible pour que le système des Nations Unies puisse agir rapidement et de façon novatrice, dans le respect des besoins actuels face à la pandémie, mais aussi dans le souci de ne pas compromettre l'exécution en cours de programmes essentiels.

14. Le Président du Conseil d'administration du PAM s'est félicité que le système des Nations Unies redouble d'efforts pour travailler conjointement compte tenu de l'ampleur de la pandémie. Évoquant la poursuite de l'appui intégré du système des Nations Unies, il a mis en relief trois axes principaux, à commencer par l'analyse. Il s'est attardé sur le cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID-19. Il s'agissait selon lui d'une approche globale bienvenue et il s'est réjoui que l'accent soit mis tout particulièrement sur la sécurité alimentaire, sur les risques que la COVID-19 faisait peser sur les systèmes alimentaires, ainsi que sur le droit à l'alimentation – notant qu'il s'agirait d'un outil important parmi d'autres pour guider les délibérations du Groupe d'amis informel des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires de 2021, en amont du Sommet. Il a toutefois noté que le cadre était dépourvu de liens et de complémentarités conceptuels clairs avec les autres composantes de l'action menée par le système des Nations Unies au titre de la COVID-19, en particulier pour ce qui était des interventions axées sur la crise humanitaire. En deuxième lieu, s'agissant des mécanismes de coordination interorganisations, il a proposé de les rationaliser plus avant dans les divers sièges et régions, mais aussi d'éliminer la compartimentation, au profit d'une approche encore plus intégrée – grâce au resserrement des liens avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). En troisième lieu, s'agissant des partenariats, le Président a suggéré qu'il serait nécessaire de regarder au-delà du système des Nations Unies et du système des Nations Unies pour le développement, en sollicitant systématiquement, par exemple, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans le cadre d'une coordination interorganisations plus étroite menée par le BCAD et OCHA.

15. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a déclaré que les problèmes soulevés par la COVID-19 offraient l'occasion d'examiner jusqu'à quel point la réforme fonctionnait et, de manière très pragmatique, de s'interroger sur la façon d'évaluer les progrès et les succès enregistrés à ce titre, notamment au niveau du nouveau système des coordonnateurs résidents. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, on avait pris la mesure de l'utilité de la réforme et déterminé quelles améliorations y apporter et comment renforcer la collaboration. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS est convenu avec le Président du Conseil d'administration du PAM des avantages que présenterait l'élargissement de la collaboration, qui selon lui ne devrait pas cesser une fois la pandémie surmontée, mais plutôt être renforcée jusqu'à ce que le système des Nations Unies et ses partenaires aient les moyens de faire face à des crises de toute nature. Évoquant la nécessité de refondre les arrangements structurels existants, il a estimé que le moment était venu de déterminer si le système des Nations Unies était aujourd'hui en mesure de se mobiliser avec la rapidité voulue. À cet égard, il a noté que des améliorations étaient encore possible en réponse aux crises sanitaires, s'agissant notamment des modalités d'acheminement de l'aide des Nations Unies aux populations touchées, comme dans certaines parties de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui attendaient encore des fournitures médicales ô combien indispensables. Il fallait remanier et repenser les systèmes existants, mais aussi en construire de nouveaux, plus appropriés – il convenait de réexaminer les pratiques actuelles, de procéder aux analyses idoines et d'évaluer les opérations menées par les divers organismes.

16. Les représentants des États Membres ont remercié la Vice-Secrétaire générale, les chefs de secrétariat, les membres des conseils d'administration et l'ensemble du personnel des Nations Unies pour leur mobilisation collective et les informations actualisées qu'ils avaient fournies au sujet de leurs activités respectives, qui se poursuivaient sans interruption au fil de la crise en cours, sans précédent. Les représentants ont adressé des remerciements particuliers à ceux qui œuvraient en première ligne face à la pandémie.

17. Les délégations sont convenues qu'il fallait mettre l'accent sur les investissements à long terme et sur le relèvement. Il était plus important que jamais d'agir conjointement pour relever les défis multidimensionnels et complexes associés à la pandémie de COVID-19. Il a été noté que la crise jetait une lumière crue sur les inadéquations et les lacunes structurelles, mais qu'elle était aussi l'occasion de tirer des enseignements et d'en faire usage ; les membres des conseils d'administration pourraient ainsi agir dans une optique plus stratégique.

18. Certains intervenants ont renouvelé leur soutien aux fonds et programmes des Nations Unies, actifs face à la pandémie. Ils ont estimé que les chefs de secrétariat avaient clairement démontré que, grâce à la mise en œuvre du programme de réforme conjoint, les organismes des Nations Unies étaient désormais mieux à même de prêter assistance aux États Membres dans le cadre des interventions menées sur le plan national pour juguler les incidences complexes de la pandémie, avec davantage de cohésion et dans un souci accru de collaboration, de coordination et d'efficacité. Les efforts déployés avaient sans nul doute déjà eu pour conséquence de sauver des millions de vies, en particulier dans les pays aux prises avec des crises humanitaires préexistantes et des difficultés liées au développement, qui les exposaient de toute évidence au risque de ne pas atteindre les ODD.

19. Il a été noté que le partenariat devait être considéré comme un principe de fonctionnement systématique pour la mise en œuvre du cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID-19, qu'il s'agisse d'activités d'analyse ou de planification, et que ce principe devait également s'appliquer à la manière dont le système des Nations Unies pour le développement mettait en œuvre ses interventions. Les représentants des États Membres se sont félicités que l'action menée exploite les avantages relatifs des organismes/fonds/programmes/entités et mobilise la société civile, les gouvernements hôtes, la coopération Sud-Sud, le secteur privé et les institutions financières internationales. Il a été estimé qu'il était encore possible de renforcer la collaboration entre les institutions financières internationales et les organismes, fonds et programmes, et il fallait parvenir à un consensus global avec les institutions financières internationales, avec pour objectif l'accroissement des ressources mobilisées pour l'allègement de la dette des pays émergents et la contribution à leur développement.

20. Il a également été rappelé que l'évaluation de l'incidence de la pandémie sur le développement humain n'incitait pas à l'optimisme : en effet, il faudrait mobiliser des ressources d'un montant considérable pour y faire face. Il a été conseillé de puiser dans les finances privées et d'exploiter les capacités de tous les acteurs disponibles aux niveaux mondial et local, afin que l'action à mener le soit à l'échelle requise. Des commentaires en retour ont été sollicités de la part des chefs de secrétariat quant à la manière dont les États Membres pourraient renforcer l'appui à l'intégration de la programmation, au choix des politiques et à la mobilisation coordonnée des ressources – tant au niveau des conseils d'administration qu'à l'occasion de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévu à l'automne de 2020 – en maintenant l'accent sur les partenariats, les plus vulnérables, la génération à venir et l'effort collectif, pour reconstruire en mieux afin de rendre les communautés plus inclusives et d'améliorer

leur résilience, leur durabilité et l'état de santé de leurs populations respectives. Une délégation a rappelé que l'égalité des sexes était une condition indispensable du renforcement de la résilience des sociétés, louant à cet égard l'engagement actif d'ONU-Femmes en faveur de l'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur les femmes et les filles, et plus précisément les efforts déployés par l'Entité pour lutter contre la violence fondée sur le genre et collecter des données ventilées par sexe, portant sur d'autres thématiques. Il a été souligné que la Commission de la condition de la femme était le premier organe intergouvernemental à subir les répercussions de la pandémie de COVID-19 et qu'elle avait dû réduire son programme d'activité. Il était donc important de rappeler combien il était urgent d'accélérer la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de donner effet aux récents engagements pris dans la Déclaration politique adoptée le 9 mars 2020 – journée qui avait marqué le vingt-cinquième anniversaire de la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

21. Dans une déclaration conjointe, les membres du Groupe des États d'Afrique siégeant au Conseil d'administration de l'UNICEF ont mis en relief les répercussions concrètes et disproportionnées de la pandémie sur les enfants : non seulement plusieurs centaines de millions d'entre eux ne pouvaient plus se rendre à l'école et des menaces pesaient sur leur sûreté et leur bien-être, mais les revenus des familles risquaient d'être fortement entamés, voire réduits à néant – situation dont les enfants essuient souvent les conséquences. Les États Membres ont eu cette mise en garde : si les répercussions de la COVID-19 sur les enfants n'étaient pas immédiatement prises en charge, l'action menée sur le plan mondial et les résultats positifs enregistrés depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant pourraient être sérieusement remis en question. Ils ont appelé à redoubler d'efforts collectifs en faveur des enfants, non seulement pour assurer leur survie mais aussi pour leur permettre de s'épanouir pleinement. Il a été ajouté que davantage de ressources financières et humaines devraient être mobilisées, sachant que l'on était entré dans la dernière décennie d'action en faveur de la réalisation des ODD.

22. La délégation de l'Union européenne (UE), comptant parmi les donateurs, a décrit les diverses répercussions de la pandémie sur les sociétés partout dans le monde, qui remettaient en cause les progrès chèrement acquis sur la voie de l'accomplissement des ODD. Elle a loué le sens de l'autorité du Secrétaire général tout au long de la période marquée par la pandémie. Elle a constaté que les efforts déployés par l'UE étaient en phase avec l'appel lancé par le Secrétaire général pour « Mieux se relever », aux fins de l'édification de sociétés plus durables, inclusives et équitables. L'impression d'ensemble qui se dégageait des exposés présentés antérieurement était que la COVID-19, qui représentait certes une menace considérable pour les objectifs communs de la communauté internationale, pouvait aussi servir d'accélérateur en rapprochant les organismes et les équipes de pays des Nations Unies et en favorisant une coopération accrue. La délégation de l'UE a souligné qu'il était nécessaire de préserver cette dynamique pour que le système des Nations Unies pour le développement, une fois réformé, sorte renforcé de la crise en cours. Elle a formulé le souhait d'intensifier sa coopération avec le système des Nations Unies à tous les niveaux, notamment avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays sur le terrain. Mettant en relief certaines activités de premier plan, la délégation a évoqué l'intervention mondiale menée par l'« Équipe Europe » face à la COVID-19 avec un budget de 23 milliards d'euros, qui aidait les pays partenaires à faire face aux besoins les plus pressants. Il était nécessaire de veiller à ce que les femmes participent activement aux interventions axées sur la COVID-19, ainsi qu'au relèvement à long terme, afin d'empêcher que les acquis engrangés en matière d'égalité des sexes soient remis en cause par la crise. Il serait donc d'une importance cruciale d'accroître la cohésion de l'action menée par le système des Nations Unies,

dans une optique transversale gage d'avancées simultanées aux titres de l'action humanitaire, du développement et de la paix, afin qu'il soit possible de gérer les multiples situations de fragilité ou de détresse humanitaire qui avaient été encore exacerbées par la pandémie.

23. Prenant acte du soutien actif et précieux des organismes des Nations Unies au niveau national, les délégations ont évoqué l'action qu'elles avaient elles-mêmes déployée pour prévenir et atténuer la propagation du virus de la COVID-19. L'une d'entre elles a cité la mise en œuvre de politiques d'immigration et d'autres activités connexes, venues s'ajouter à la collecte de données depuis le début de la pandémie, assurant que ces données seraient communiquées en continu à la communauté internationale. Un autre orateur a mentionné les efforts de sa délégation pour prendre toutes les mesures possibles afin de stimuler la croissance économique, en investissant une part du PIB national dans cette entreprise. Les autorités nationales admettaient qu'il était important d'agir sans délai, en s'inspirant des pratiques optimales observées partout dans le monde. Il a été rappelé aux participants qu'il ne fallait ménager aucun effort pour faire en sorte que, même en cette période de crise profonde, d'autres domaines de coopération, comme l'éducation, la génération de revenus, les inégalités et, plus important encore, le changement climatique, ne soient pas négligés.

24. Il a été rappelé que les coordonnateurs résidents avaient un rôle clé à jouer, puisque leur incombait la responsabilité de rendre solide et cohérent l'appui fourni par le système des Nations Unies au niveau national et qu'il leur fallait aussi obtenir que les organismes ne soient pas en concurrence pour des ressources limitées. Il était également important d'assurer la complémentarité entre diverses filières de financement en réponse à la COVID-19, tout en continuant d'inciter les partenaires du secteur privé à participer et d'encourager la collaboration et la cohésion interorganisations. Les chefs de secrétariat ont également appelé les délégations à relever le défi suivant : une fois la pandémie surmontée, il faudrait que la nouvelle normalité représente un progrès et que l'on se concentre sur l'appui aux jeunes.

25. Dans ses observations finales, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a insisté sur le fait que la crise que le monde traversait était sans précédent et a rappelé combien il était important de donner une ampleur mondiale aux interventions collectives des organismes des Nations Unies, « unis dans l'action », mais pas seuls. Il était vraiment nécessaire de faire preuve de solidarité, notamment pour que la réforme du système des Nations Unies pour le développement soit mise en œuvre avec succès. L'orateur a exprimé sa reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale, aux entités des Nations Unies et aux États Membres pour leurs échanges et contributions précieuses, et remercié le Secrétariat du Conseil d'administration d'avoir organisé la réunion conjointe virtuelle, qui s'était déroulée sans encombre.

